

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 15/09/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 28/09/2020

Délibération n° D-2020-239

**Quartier Pontreau - Aménagement des pieds d'immeubles -
Approbation du programme de travaux et de l'enveloppe
financière - Autorisation de lancer la consultation de maîtrise
d'oeuvre**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Dominique SIX.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Jérémy ROBINEAU, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

Excusés :

Madame Fatima PEREIRA.

Direction de l'Espace Public

**Quartier Pontreau - Aménagement des pieds
d'immeubles - Approbation du programme de travaux
et de l'enveloppe financière - Autorisation de lancer
la consultation de maîtrise d'oeuvre**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), la Ville de Niort et les bailleurs sociaux ont conventionné avec l'Etat (Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain – ANRU) pour que le quartier Pontreau/Colline Saint André soit requalifié dans le but de lui redonner une identité et en faire un quartier agréable à vivre. Les signataires de la convention se sont accordés sur plusieurs objectifs urbains à atteindre afin de répondre à ces orientations stratégiques et notamment celui d'offrir un espace public adapté de qualité.

Pour le quartier du Pontreau cela se traduit par :

- une réhabilitation des immeubles conduite par Deux-Sèvres Habitat dans l'objectif d'améliorer la performance énergétique des logements sociaux ;
- un travail de recomposition et requalification de l'environnement des tours du Pontreau, pieds d'immeubles, aires de stationnement et de la rue Guilloteau.

Programme : enjeux, objectifs

Le schéma directeur initial a été défini en 2016 à l'issue d'un travail de concertation associant les habitants du quartier. Il a été questionné dans sa composition au travers d'une démarche expérimentale d'Evaluation d'Impact sur la Santé (EIS) initiée par la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'Agence Régionale de Santé (ARS). Cette action a pour objectif de prendre en compte les déterminants de santé et de bien-être de la population dans la conception et la réalisation des aménagements. Sur la base de cette démarche innovante et des recommandations produites par les multiples acteurs impliqués, il convient d'établir un projet d'aménagement favorable à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Afin de répondre aux besoins fonctionnels de l'espace public, la question de son aménagement doit être appréhendée à grande échelle, afin d'offrir une cohérence d'ensemble aux différents projets de requalification.

D'une manière générale, il va être recherché :

- une cohérence dans le traitement des espaces publics notamment en lien avec les projets environnants (réaménagement de l'îlot Denfert Rochereau...)
- une requalification du quartier en le rendant attractif aux habitants des quartiers alentour pour qu'ils s'approprient le parc arboré situé à l'arrière des tours ;
- une continuité de cheminements accessibles ;
- un aménagement allant dans le sens d'un apaisement de la circulation automobile ;
- une approche globale dans le traitement du stationnement dans l'espace public ;
- une valorisation du végétal existant et le développement de sa présence pour atténuer la minéralité de certains espaces comme les zones de stationnement ;
- l'intégration dans l'aménagement des questions de gestion des déchets.

Le programme, ci-annexé, s'adresse aux équipes de maîtrise d'œuvre qui participeront à la consultation. Ce document servira de support de travail à l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera retenue pour l'élaboration du projet de requalification de l'espace public. Il décrit les objectifs du maître d'ouvrage, précise les exigences attendues et synthétise l'ensemble des données qualitatives, fonctionnelles, dimensionnelles et techniques qu'il conviendra de considérer.

Enveloppe travaux

Le coût prévisionnel des travaux est établi à 1 900 000,00 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le programme des travaux selon la description ci-avant et le document annexé ;
- approuver l'enveloppe financière affectée aux travaux ;
- autoriser le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre.

LE CONSEIL ADOpte

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

DIRECTION DES ESPACES PUBLICS
SERVICE AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC



Août 2020

**PIEDS D'IMMEUBLES DU PONTREAU ET RUE GUILLOTEAU
MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION
DE L'ESPACE PUBLIC**

PROGRAMME DES MISSIONS A REALISER

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1 – OBJET DU MARCHE.....	3
2 - CONTEXTE DE LA MISSION	3
2.1– Contexte général de la politique de la ville	3
2.2 – Contexte particulier du Quartier du Pontreau	6
3 - MISSION	18
3.1– Travaux projetés, objectifs du Maitre d’Ouvrage	18
3.2– Etat d’avancement des études	19
3.3– Coûts d’Objectif	19
3.4– Planning prévisionnel	19
4 - ANNEXES	20
Annexe 1 – Plan de situation	20
Annexe 2 – Plan du périmètre de la Politique de la ville	21
Annexe 3 –Projet de l’Intermarché (Article de la nouvelle république du 14/01/20)	21
Annexe 4 – Plan général du concours de l’Ilot Denfert Rochereau	23
Annexe 5 – Etat actuel de l’offre de stationnement à l’échelle du quartier.....	24
Annexe 6 – Equipements et situation du Quartier du Pontreau	24
Annexe 7 – Plan du réseau de Transport de Niort Agglo	25
Annexe 8 – Schema Directeur établi en 2016.....	27
Annexe 9 – EIS du projet de requalification des espaces publics du Quartier du Pontreau : Rapport d’Evaluation.....	27
Annexe 10 – Compte rendu du groupe Décisionnel EIS du 15 janvier 2020	29

1 – OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la réalisation des prestations de maîtrise d'œuvre loi MOP pour les requalifications (cf Annexe 1 : Plan de situation)

- Des pieds d'immeubles et de l'environnement de l'ensemble immobilier du Pontreau
- De la rue Guilloteau

Cette mission d'études comprend l'étude technique jusqu'à la réception des travaux :

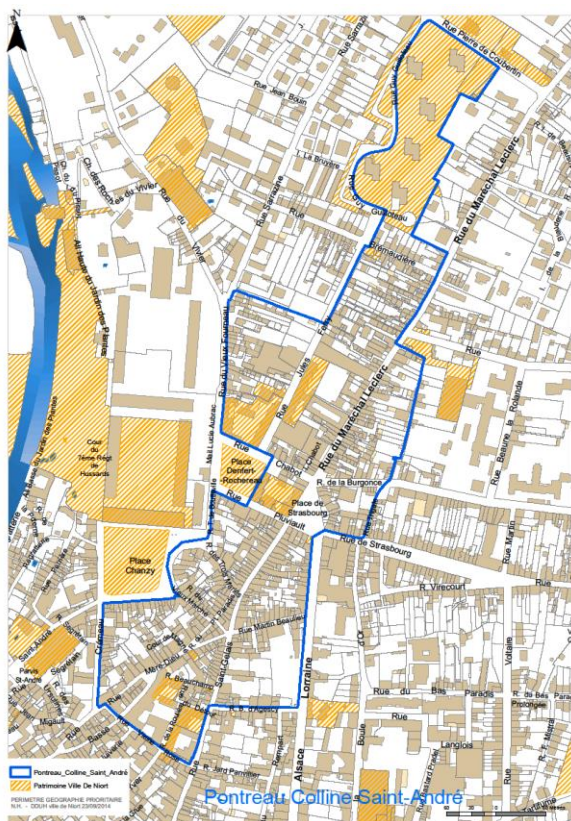
- EP, AVP, PRO, ACT, VISA, DET, OPC et AOR

2 - CONTEXTE DE LA MISSION

2.1– CONTEXTE GENERAL DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Dans la continuité des opérations de renouvellement urbain conduites sur les quartiers du Clou Bouchet et de la Gavacherie, le quartier du Pontreau/Colline Saint André a été identifié comme le nouveau secteur géographique prioritaire de la politique de la ville au regard des critères sociaux et économiques de la population.

Ce quartier est situé au Nord de la commune de Niort en limite péri-urbaine de l'agglomération. Il constitue un faubourg historique de la ville, notamment dans sa partie sud située dans le centre ancien de la ville de Niort. Il est organisé autour de l'îlot constitué des places Denfert Rochereau et de Strasbourg qui assure une centralité et un lien entre la partie historique et la cité de logements sociaux du Pontreau.



Ce quartier qui accueille des services publics majeurs comme le siège du Conseil départemental et les services culturels de la Communauté d'agglomération du niortais est irrigué par plusieurs rues qui assurent le lien entre ce quartier et l'extérieur ce qui confère pour certaines d'entre elles (Rue Sarrazine, rue du Vieux Fourneau, rue Pluviault et rue du Maréchal Leclerc) des fonctions d'axes de transit.

LES PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS

- 1 ÎLOT VILLE : CENTRE-SOCIO CULTUREL + ALTERNATEUR
- 2 PARCELLES ACQUISES PAR L'EPFPC : BÂTIMENTS ENTièrement VACANTS
- 3 ARMÉE DE TERRE
- 4 SITE DU GUESCLIN
- 5 CONSEIL GÉNÉRAL
- 6 ECOLE PRIMAIRE JULES FERRY
- 7 ECOLE MATERNELLE JULES FERRY
- 8 INTERMARCHÉ
- 9 IUFM



Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, la Communauté d'Agglomération de Niort, la ville Niort et les bailleurs sociaux ont conventionné avec l'Etat (Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain) pour que le quartier Pontreau/Colline Saint André soit requalifié afin de lui redonner une identité et en faire un quartier agréable à vivre. Les signataires de la convention se sont accordés sur plusieurs objectifs urbains à atteindre afin de répondre à ces orientations stratégiques

- Améliorer la qualité générale de l'habitat social au travers notamment d'un programme de requalification des immeubles de la cité du Pontreau associée à une requalification des pieds d'immeuble (**cf Annexe 2 : Plan du périmètre de la Politique de la Ville**)
- Agir sur l'offre d'habitat privé pour entre autre des remises en habitabilité, notamment sur le haut de la Colline St André dans l'environnement de la rue St Gelais
- Restructurer l'offre commerciale et de proximité autour de quelques commerces moteurs :
 - L'Intermarché rue Jules Ferry qui doit faire l'objet dans le courant 2020/2021 d'un renouvellement complet par création d'un nouveau magasin (**cf annexe 3 : Projet Intermarché, article de la Nouvelle république du 14/01/2020**)
 - Les commerces de la rue Pluviault dans le cadre d'une action de redynamisation foncière et commerciale de Niort Agglo.
- Recomposer l'îlot Denfert Rochereau en intégrant les équipements vecteurs de cohésion sociale au travers d'une restructuration et d'une réhabilitation du bâtiment accueillant le CSC et en y intégrant la construction d'une maison des Services publics et de locaux tertiaires.
- Enfin, offrir une qualité d'usage par un espace public de qualité et adapté

Les projets de requalification de l'espace public ont été scindés en plusieurs opérations. :

- un travail de recomposition de l'espace de centralité que constitue l'ensemble Place Denfert Rochereau/Place de Strasbourg en lien avec la requalification des espaces bâtis situés sur la place et en y intégrant des fonctionnalités nouvelles par la suppression des stationnements en zone centrale. La requalification de cet espace central a fait l'objet d'un concours dont le lauréat mandataire est ***l'Atelier du Trait***. Il assurera la maîtrise d'œuvre de l'opération dont la phase de travaux est projetée pour 2022/2023. La requalification de l'îlot central intégrera un aménagement des rues Chabot, Pluvialt et T de Boutteville avec un objectif recherché d'apaiser la circulation et de redonner de l'espace et des usages aux mobilités douces. **(cf Annexe 4 : Plan général du concours de l'îlot Denfert Rochereau)**
- un travail de requalification des voies se connectant sur l'îlot Denfert Rochereau : rue du Maréchal Leclerc, rue Jules Ferry, rue St Gelais, rue Brémaudière, intégrées pour partie ou en totalité dans le périmètre de la Politique de la ville. Ce travail visera à requalifier ces voies pour mieux y répartir les différentes fonctionnalités avec comme priorité de redonner de la place aux mobilités douces pour légitimer leur présence tout en tenant compte des usages des voies.
- un travail de recomposition et requalification de l'environnement des Tours du Pontreau, Pieds d'immeubles, aires de stationnement et de la rue Guilloteau, qui fait l'objet du présent programme

2.2 – CONTEXTE PARTICULIER DU QUARTIER DU PONTREAU

2.2.1 LE PERIMETRE

Le quartier du Pontreau qui s'étend sur près 2,5 hectares comprend six tours de dix étages regroupant 242 logements sociaux dont la gestion est actuellement assurée par Deux Sèvres Habitat.

Le quartier est encadré dans son environnement proche par 4 rues :

- la rue Maréchal Leclerc à l'Est, la rue Sarrazine à l'Ouest et la rue Brémaudière au Sud qui ne sont pas en contact direct mais séparée pour un parcellaire d'habitat individuel dont les fonds de parcelles végétalisés sont orientés vers le quartier
- la rue Pierre de Coubertin en lien direct avec le quartier et qui le sépare physiquement du groupe scolaire Pierre de Coubertin situé en vis-à-vis et du collège de quartier Pierre et Marie Curie.

Le quartier est traversé et irrigué suivant un axe Nord/Sud par la rue Guilloteau. Connectée au Nord à la rue Pierre de Coubertin, elle serpente en partie Ouest du quartier pour venir se raccrocher au sud à la rue Brémaudière. Elle se prolonge par la rue Jules Ferry qui rejoint l'îlot Denfert Rochereau situé à 300 m du Quartier.

(cf annexe 1 : Plan de situation)

2.2.2 HISTORIQUE DU QUARTIER

La construction des Tours du Pontreau date des années 60. Cette construction qui a été conduite par l'office des HLM s'est achevée en 1965 par la livraison de la dernière Tour. Ces Tours n'avaient pas, depuis cette époque, fait l'objet de travaux de réhabilitation d'envergure. Conformément aux engagements pris au travers de la convention du NPNRU, les Tours ont fait l'objet d'une réhabilitation conduite par Deux Sèvres Habitat dans le courant de l'année 2019 et elle s'achèvera en 2020.

2.2.3 COMPOSITION ACTUELLE DE L'ESPACE

Le quartier du Pontreau a pour caractéristique d'être fortement végétalisé (presque 50 % de la surface totale) ce qui en fait un atout indéniable et apprécié par ses habitants.

Les tours d'habitation sont positionnées en partie centrale. Elles sont bordées à l'ouest par la zone de stationnement irriguée par la rue Guilloteau et à l'est par la zone d'espaces verts qui vient se fondre avec les fonds de parcelles implantées le long de la rue Maréchal Leclerc.

Le quartier est traversé par un cheminement calcaire qui relie les tours les unes aux autres. Ce cheminement est ponctué de quelques placettes s'étendant aux pieds des Tours.

Le stationnement s'organise le long de la rue Guilloteau soit sous forme de poches soit longitudinalement en bordure de rue. Sans accompagnement végétal ces espaces restent peu qualifiés et donnent une image dégradée du quartier pour les usagers qui empruntent la rue Guilloteau. **(cf Annexe 5 : Bilan de l'offre en stationnement à l'échelle du quartier)**

Si le végétal constitue un atout majeur pour le quartier qui fait office de poumon vert, la densité du végétal conjuguée à des modelés de terrains qui sont sûrement le résultat des travaux de constructions des tours, altèrent la lecture du site.

Des espaces voués aux loisirs sont venus, au fil des années, agrémenter le site. Une aire de jeux d'enfants a été aménagée et récemment un jardin fruitier associé un espace de jardinage ont été implantés au cœur du quartier.

2.2.4 ENVIRONNEMENT DU QUARTIER

Le quartier du Pontreau est situé en partie Nord de la Ville à l'intérieure de l'enveloppe urbaine délimitée par le Boulevard de l'Europe. Le quartier est situé à moins de 1 km de l'hypercentre.

Le quartier a la chance de pouvoir regrouper encore plusieurs services de proximité (**cf Annexe 6 : Equipements et situation du Quartier**) :

- un cabinet médical implanté en plein cœur du quartier le long de la rue Guilloteau
- une pharmacie positionnée à l'angle des rues Ferry/Brémaudière
- un Intermarché positionné à 200 m le long de la rue Jules FERRY et qui doit faire l'objet d'une complète réhabilitation dans le courant de 2020/2021
- un salon de coiffure situé en vis-à-vis de l'Intermarché

Outre ces services l'environnement du quartier est riche :

- d'un groupe scolaire primaires/maternelles situé en vis-à-vis de l'autre côté de la rue Pierre de Coubertin
- d'un collège Pierre et marie Curie implanté à moins de 300 m le long de la rue Maréchal Leclerc (Collège Pierre et Marie Curie)
- du complexe sportif Espinassou situé à moins de 150 m, regroupant plusieurs stades et est le siège du Niort Rugby Club ce qui n'est pas sans occasionner une certaine pression en matière de stationnement les jours de Matches (le dimanche)

Enfin à une échelle légèrement plus macroscopique, sans que cela soit perceptible, le quartier est en bordure de la vallée de la Sèvre, à moins de 1 km du jardin des plantes et de la piscine Pré Leroy actuellement en cours de réhabilitation. (**cf Annexe 6 : Equipements et situation du Quartier**)

Tous ces aspects sont autant d'atouts qui offrent au quartier une situation privilégiée sur laquelle il conviendra de s'appuyer pour recomposer le quartier.

2.2.5 RAPPEL DE LA DEMARCHE PROGRAMMATIQUE ENGAGEE POUR LA REQUALICIATION DU QUARTIER

Les bases d'un projet de requalification du quartier du Pontreau ont été posées au travers du Contrat de Ville signé en 2015 entre l'Agglomération, l'Etat et la Ville.

C'est dans ce cadre que courant 2015/2016, une étude préliminaire de requalification a été menée en interne. Cette étude a été conduite en concertation avec la population notamment au travers d'ateliers et de rencontres sur le terrain associant Elus, Technicien et habitants du quartier.

Ces échanges conjugués à un travail de diagnostic préalable ont permis de dresser un état des lieux de la situation existante en dégagant les principaux enjeux auxquels le quartier était confronté. Sur cette base des objectifs de requalification ont été définis et ont servi de base à la définition d'un schéma organique de programmation.

2.2.5.1 ENJEUX RELEVÉS

Des enjeux positifs ont été relevés au travers des ateliers de concertations et du diagnostic en marchant qui ont été conduits :

- Parc paysager de qualité, point fort du quartier qui demande à être un espace de partage et de convivialité
- Quartier à proximité du centre-ville avec de nombreux commerces et services accessibles à pied
- Bonne desserte du quartier en transports en Commun (réseau de bus de Niort Agglo, du RDS et navette avec le centre-ville) bien que les arrêts soient situés en périphérie (**Cf Annexe 7 : Plan du Réseau de Transport de Niort Agglo**)
- Entraide trans-générationnelle et solidarité de l'ensemble des acteurs du quartier (Associations commerçants.)
- Environnement immédiat du jardin des Plantes et du stade de rugby d'Espinassou (**cf Annexe 6 : Equipements et situation du quartier**)

Des enjeux négatifs se sont également faits jour :

- Manque de visibilité et lisibilité induit par la présence des buttes de terre et d'une végétation trop dense qui sont sources d'anxiété
- Insécurité liés au trafic de stupéfiants
- Rassemblement des adolescents en pieds des tours (manque de lieu dédié à cette tranche d'âge)
- Zones de stationnement dégradées dont l'accès ne peut se faire qu'au prix de la traversée de la rue Guilloteau avec un fort sentiment d'insécurité
- Utilisation parasite des stationnements du quartier les jours de matchs de rugby surement conforté par un manque de caractère privatif de ces espaces et de leur usage par les riverains des tours (demandes des habitants de disposer de stationnements privés et facilement accessibles)
- Aire de jeux bien qu'appréciée par les habitants apparaît trop enclavée et peu adaptée à certaines tranches d'âge

- Propreté du site et usage des tris sélectifs pas toujours satisfaisants. Utilisation des caves d'immeubles comme zones de stockage des encombrants dont la gestion s'avère difficile à assurer par les services de la propreté urbaine
- Absence d'aménagements dédiés aux cycles (pistes et zones de stationnement)
- Eclairage public qui reste trop limité et mal dimensionné en zone arrière des tours pour pouvoir répondre aux usages et notamment aux attentes en matière de sécurité des cheminements

2.2.5.2 OBJECTIFS RETENUS POUR L'ELABORATION DU PROJET DE REQUALIFICATION

La requalification de la zone du Pontreau s'est attachée à la fois à fonder l'aménagement en s'appuyant et en valorisant les aspects positifs relevés tout en gommant ou à minima atténuant les désagréments et désordres constatés :

- Structurer l'espace pour rendre sa lecture plus intuitive tant dans l'environnement immédiat que depuis l'extérieur
- Créer des lieux de rencontres centraux où la population puisse se côtoyer au quotidien
- Créer des espaces de jeux et de détente dédiés à panel élargi de la population et qui ne soient pas sources de désagréments en matière de tranquillité
- Conforter l'espace vert situé à l'arrière des tours et y créer des espaces de repos et de lecture
- Créer des espaces semi privatifs aux pieds des Tours regroupant zones de rencontre, zones de stationnement, accès aux entrées d'immeubles
- Accompagner les aménagements par du mobilier que les habitants s'approprient et préservent
- Améliorer la gestion des déchets à l'échelle du quartier et la collecte des encombrants
- Intégrer au projet les questions des mobilités actives et conforter les cheminements existants
- Intégrer les enjeux de sécurité dans la conception des aménagements : les questions de sécurité aux personnes et les questions de sécurité routière notamment (questionnement sur l'éclairage, sur la pacification de la circulation automobile au travers des aménagements)

2.2.5.3 TRADUCTION EN SCHEMA DIRECTEUR DES OBJECTIFS IDENTIFIES EN 2016

- **Principes généraux**

Le schéma directeur établi en 2016 (**cf Annexe 8**) propose deux actions fortes qui organisent et structurent l'espace public du quartier :

- La création d'un axe nord sud porteur des liaisons douces du quartier apaisé et l'espace public est porteur des espaces à vivre attendus par les habitants.
- La création d'espaces semi - privatifs qui apportent un caractère résidentiel au quartier

Autour de cet axe nord sud s'organisent les espaces du quartier et dans la partie boisée située à l'arrière des bâtiments, des espaces de détente et de jeux sont aménagés.

Sur ce secteur du quartier, les orientations retenues consistent à apporter de la lisibilité à l'espace public par :

- Un marquage de ses limites et l'identification de l'espace privatif
- Une organisation de l'espace qui s'appuie sur le bâti et les perspectives à développer
- La structuration du réseau viaire par son traitement, son dimensionnement et son repositionnement.
- Des plantations d'arbres qui structurent et rythment l'espace

Il s'agit de matérialiser une distinction claire des espaces privés et des espaces publics par un marquage physique (clôtures, haies ou changement de matériaux). L'intégration des espaces affectés à des fonctions et des usages comme le stationnement, des espaces de convivialité permet une meilleure gestion de la sécurité et une appropriation des espaces extérieurs par les résidents.

Deux espaces importants structurent en façade les espaces publics du quartier : l'esplanade à l'entrée côté rue Jules Ferry et la place Guilloteau (espace de rencontre jeux de boules et convivialité) en lieu et place de l'aire de stationnement préexistante.

Un espace à jardiner, jardin partagé ou potager collectif est aménageable en limite de l'esplanade entre la tour et le pavillon isolé.

À l'arrière, sur les espaces verts existants, l'espace est structuré par la matérialisation des cheminements et la création d'espaces collectifs, permettant de répondre aux attentes exprimées par les habitants (espace de lecture, espace de rencontre, espaces de jeux...).

- **Description détaillée par éléments**

L'esplanade

Positionnée à l'entrée du quartier dans la perspective de la rue Jules Ferry, cet espace qui est partagé entre les piétons, les vélos, propose une grande place plantée d'alignements, libre et ouverte. Cette place marque l'espace public pour le quartier, elle est définie dans ses limites par les bâtiments et le traitement des haies séparatives des espaces semi privés.

La place du quartier : Espace de rencontre

Vaste espace situé en partie ouest du quartier, cette place permet de répondre à la demande des habitants d'un espace de rencontre festif à l'échelle du quartier qui ne soit pas dans l'environnement immédiat des habitations pour des questions de tranquillité. Traitée pour recevoir les jeux de boules, elle est équipée de mobilier urbain tables bancs et d'un point d'eau

L'espace jardins partagés

Positionné au pied du bâtiment et à proximité de l'esplanade, c'est un espace destiné à la mise en place d'un jardin pour les habitants du quartier. Son équipement et sa destination précise reste à définir avec les habitants dans le cadre des concertations à développer. A l'issue de la concertation menée en 2016 et sans attendre la requalification complète du quartier ces aménagements qui demandaient peu d'investissement ont été mis en œuvre. Ils ont été repositionnés au cœur du quartier.

Des espaces de stationnement

Au nord comme au sud de l'espace public sont positionnés des espaces de stationnement facilement accessibles qui permettent d'absorber les besoins particuliers et les stationnements visiteurs.

La partie espace boisé

Situé à l'arrière des bâtiments, cet espace vert prend appui sur la matérialisation d'une allée sinueuse qui crée la liaison nord sud déjà inscrite naturellement dans le site par les habitants. Sur cette allée s'installent des agrès pour un parcours santé. (Liaison avec parcours santé du stade Espinassou)

Un maillage plus fin d'allées permet la continuité des déplacements avec les espaces publics de la partie centrale.

A l'articulation du réseau des allées, un grand espace de jeux reconfiguré. Ouvert et sécurisé il est proposé pour les jeunes enfants de 3 à 12 ans. Une zone espace détente et un espace lecture est implanté avec du mobilier spécifique dans cet espace calme et reposant.

Traitement des pieds d'immeubles

À chaque immeuble correspond un espace semi privatif avec pour objectif d'intégrer au plus près de l'habitat les fonctions et usages liés à la vie de chaque unité. Outre ses qualités urbaines et paysagères, cette distinction entre l'espace public et l'espace privatif permet une meilleure approche de la sécurité et une appropriation des espaces extérieurs par les résidents. Cette distinction qui n'a pas pour ambition de proposer une étanchéité complète des espaces qui restent accessibles à tous et peuvent être traversés est physiquement rattaché à l'immeuble.

2.2.6 DEMARCHE D'EVALUATION D'IMPACT SUR LA SANTE DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DES PIEDS D'IMMEUBLES ET RECOMMANDATIONS A INTEGRER POUR L'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR DEFINITIF

Dans le cadre du Contrat de Ville porté par la Communauté d'Agglomération et auquel la Ville de Niort est partie prenante, le projet d'aménagement de l'Espace Public du quartier du Pontreau a été retenu pour faire l'objet d'une Evaluation d'Impact sur la Santé (EIS). Cette étude a été conduite fin 2019 début 2020 par le cabinet NOVASCOPIA sous pilotage de la Communauté d'Agglomération du Niortais et de l'Agence Régionale de Santé qui assure une partie importante de son financement.

L'objectif de cette étude a été d'évaluer les incidences de la composition de l'espace public sous le prisme de différents déterminants de santé. En fonction des impacts attendus des recommandations ont été formulées soit pour atténuer les effets préjudiciables de certaines composantes soit pour valider et inciter à amplifier les effets bénéfiques attendus de certaines dispositions et principes d'aménagement.

Cette évaluation a été conduite sur la base du schéma directeur établi en 2016. **(cf Annexe 8)**

Le travail collaboratif et d'évaluation a été conduit en associant les habitants du quartier représentés par le conseil citoyen, les élus de la ville, les techniciens de la ville et de l'agglomération sur leurs champs de compétences respectifs, les acteurs associatifs et professionnels du quartier. Ce sont des ateliers, des visites sur le terrain, des entretiens individuels, des comités techniques, des comités de pilotage ainsi qu'une enquête de terrain réalisée par des étudiants en BTS du Lycée de la Venise Verte.

L'analyse du projet s'est également appuyée sur la littérature scientifique établie sur l'incidence des modalités de composition de l'espace public sur la santé.

La présentation du contexte et de la démarche font l'objet du rapport d'évaluation joint en annexe.

Pour cette EIS, 4 axes de recherche ont été particulièrement explorés :

- Espaces publics et pratiques sociales
- Espaces verts et nature en ville
- Les mobilités et déplacements
- La gestion des déchets, hygiène et propreté

SYNTHESE DES CONSTATS ET IMPACTS		
	Le Pontreau aujourd'hui	Lecture des impacts du projet d'aménagement
Espaces publics et pratiques sociales	Une cohésion sociale en perte de vitesse, dégradation progressive et image négative, Exemple de l'aire de jeux	Une majorité d'impacts positifs attendus mais des impacts négatifs pressentis sur la matérialisation de la distinction entre les espaces de stationnement et les espaces publics.
Espaces verts et nature en ville	Sentiment d'insécurité Fort potentiel Grandes attentes exprimées pour les enfants	Des impacts positifs pressentis sur la diversité des fonctions des espaces (détente, jeux, jardin). Des marges de manœuvres sur la future qualification des espaces verts à proximité des espaces de stationnement. Un point de vigilance sur le rapport m ² /habitants et ressenti habitants.
Mobilité et déplacements	Proximité du centre -ville, navette, difficultés d'accès pour les PMR, desserte des transports en commun en périphérie(200 m-300 m) ; sentiment d'insécurité routière	Une majorité d'impacts négatifs sur le rapprochement/intégration de stationnements à proximité des habitats : mobilités actives, nuisances sonores... Des impacts positifs en matière de sentiment de sécurité.
Gestion des déchets, propreté et hygiène	Gestes d'incivilité-insécurité, une problématique de gestion et de tri des déchets, gestion des encombrants, projet de compostage	Des impacts globalement positifs et des points de vigilance sur le nombre de points d'apports volontaires, la taille des trappes et leurs localisations.

Au travers de la lecture des impacts attendus du projet suivant les 4 axes, des recommandations ont été formulées et débattues dans le cadre d'un comité de pilotage réunissant les parties prenantes : Elus de la Ville et de Niort Agglo, représentants de l'Etat (ARS, Préfecture...) et les techniciens en charge du projet.

Certaines recommandations validées viennent conforter les principes retenus au schéma directeur de 2016, d'autres recommandations remettent en question certains aspects de la composition initiale de l'espace public ce qui implique au travers de la mission de maîtrise d'œuvre faisant l'objet du présent programme d'effectuer un travail de recomposition.

L'ensemble de ces recommandations figurent au Rapport d'Evaluation de l'Impact sur la Santé du projet de requalification des espaces publics des pieds d'immeubles du quartier du Pontreau (cf annexe 9).

Ce comité de pilotage dont le compte rendu figure en annexe 10 a été l'occasion d'arbitrages sur les principes à retenir pour la prise en compte de la santé dans la composition de l'aménagement de l'espace public du quartier du Pontreau et les modalités d'association de l'ensemble des parties prenantes et notamment la population.

Axe 1 : Espaces publics et pratiques sociales :

Le principe cardinal à retenir sera de co-concevoir le futur quartier dans un souci d'appropriation par les habitants des aménagements qui seront réalisés. Cette modalité de travail ira dans le sens d'une reconnaissance sociale de la population et l'occasion d'échanges entre les habitants favorables au « vivre ensemble » et propices à l'entraide intergénérationnelle.

- 1 : Proposer une nouvelle aire de jeux : Cette disposition figure au schéma directeur initial. Il conviendra de la conforter en travaillant sur les aspects négatifs qui ont pu ressortir des différents diagnostics et notamment son caractère confiné. Au travers d'une remarque formulée dans le cadre du Comité de Pilotage, la proximité du Groupe Scolaire Pierre de Coubertin devra conduire à interroger sur les modalités de mutualisation de cette aire et de son positionnement. Les conditions de réussite impliqueront un travail collaboratif avec le personnel de l'école, enseignants notamment mais également les parents d'élèves. Cette aire de jeux pourrait se présenter sous forme de parcours ludique et sportif. Une attention particulière sera portée à la sélection de matériaux peu émissifs.
- 2 : Mobiliser un groupe d'enfants/adolescents sur la conception des aménagements : Relevé au travers des ateliers et échanges avec les habitants du quartier, l'aire de jeux actuelle n'est pas configurée et destinée aux adolescents pour lesquels se fait sentir un manque criant d'aire dédiée à leurs pratiques. Toutefois les propositions en la matière devront à la fois questionner la pertinence du positionnement de cet espace pour des enjeux de tranquillité. Une analyse devra également porter sur la proximité du Complexe Sportif Espinassou. Cela imposera donc au stade de l'étude préliminaire de bien identifier les besoins en mobilisant le public concerné et les associations qui œuvrent pour ce public dans le quartier
- 3 : Espace couverts de convivialité permettant des animations ou évènements : Dans le cadre du schéma directeur initial cet espace dédié devant accueillir par ailleurs une aire de pétanque a été positionné en lieu et place de l'aire de stationnement située de l'autre côté de la rue Guilloteau. La remise en cause du positionnement des stationnements résidentiels dans des espaces semi-privatifs de pieds d'immeubles risque de remettre en cause le principe de ce positionnement pour lequel, il a été fait mention au travers du comité de pilotage de la vigilance à avoir sur les impacts engendrés en matière de nuisances sonores tardives. Un arbitrage sur la base de scénarios contrastés sera peut-être nécessaire pour valider un positionnement qui puisse répondre au mieux aux différents enjeux.
- 4 : Penser des espaces publics qualitatifs, attractifs et ouverts aux habitants des autres quartiers : Comme cela a pu être souligné tant au travers du diagnostic que des échanges avec la population le quartier du Pontreau offre avec son parc paysager ombrager un espace public propice à la quiétude dont les habitants du quartier peuvent profiter. Il conviendra pour cela que la lecture de l'espace soit

clarifiée pour les inciter à y accéder. Comme l'intègre le schéma directeur initial, un travail important sera à mener pour ouvrir les perspectives actuellement limitées par les buttes de terre et une végétation parfois trop dense.

- 5 : Développer une signalisation lumineuse permettant de rendre les parcours attractifs, d'améliorer le sentiment de sécurité et de limiter les nuisances nocturnes : La question de la sécurisation des cheminements notamment pour les personnes ayant des pratiques horaires particulières se pose notamment en période hivernale. L'éclairage de certains sites peut également limiter les risques de regroupement pour des activités délictueuses que certains résidents ont pu évoquer. Mais il faut avoir également à l'esprit que la mise en œuvre d'éclairage est source de pollution lumineuse tant pour la faune que pour les résidents. La ville de Niort s'est d'ailleurs engagée dans un processus de réduction de ces pollutions et une limitation de la consommation énergétique. Toutefois, il a été rappelé dans le cadre du comité de pilotage que l'éclairage public dans les quartiers de la politique de la ville sera maintenu eu égard aux enjeux de sécurité et aux pratiques des habitants. Il conviendra d'adapter l'éclairage au contexte et de définir les modalités de mise en œuvre avec des plages horaires de fonctionnement qui soient en adéquation avec les besoins.
- 6 : Traitement des pieds d'immeubles permettant une distinction entre espace public et espaces privatifs (création d'espaces semi privatifs non étanches) : Si le principe d'aménager des espaces semi privatifs en pied d'immeuble n'a pas été remis en question, la composition de ces espaces et leurs usages à fait débat. En effet dans le cadre du travail de consultation des résidents qui avait précédé la composition du schéma directeur, le principe de repositionner les stationnements résidentiels dans ces espaces privatifs de pied d'immeuble avait été retenu notamment eu égard aux enjeux d'accès pour les personnes en situation de handicap. Ce repositionnement en pied d'immeuble assurerait par ailleurs une libération de l'espace dédié au stationnement au profit d'un espace ouvert voué aux activités ludiques.

La démarche EIS a questionné le principe du positionnement de ces stationnements. De nombreux impacts négatifs ont été soulevés et partagés par les représentants du Conseil Citoyen :

- La proximité du stationnement est source de nuisances (Bruit, odeurs, pollution)
- La recomposition des pieds d'immeubles en zone de stationnement minéralisera un espace actuellement végétalisé avec des incidences potentielles sur la gestion des eaux pluviales, sera source d'îlot de chaleur et limitera la qualité esthétique dans le périmètre immédiat des habitations.
- La proximité des stationnements faciliterait l'usage de la voiture et n'inciterait pas les résidents à se déplacer à pied ou à vélo notamment pour accéder aux commerces de proximité situés rue Jules Ferry

Le comité de pilotage a donc acté le principe d'exclure des espaces semi privatifs les stationnements.

Axe 2 : Espaces verts et nature en ville :

Les recommandations édictées suivant cet axe entrent dans une logique de valorisation de l'espace arrière des Tours pour en faire un lieu favorable à la pratique des activités physiques, ludiques et différenciées pour tout âge.

7 : Prévoir des aménagements favorables à la pratique des activités physiques : La thématique recoupe notamment la recommandation évoquée au point 1. Elle n'est toutefois pas exclusive des jeunes enfants et des adolescents. Cette recommandation doit également intégrer les notions d'activité physique chez les adultes au travers d'ateliers sur le principe d'un parcours sportif qu'il faut penser à l'échelle du quartier en lien avec le site du Complexe Espinassou.

8 : Aménager les espaces verts du Pontreau comme des lieux favorables à la pratique de jardinage Le travail de concertation mené en 2016 en prélude à l'élaboration du schéma directeur avait abouti dans la foulée à la création d'un jardin dans la mesure où cet aménagement n'impliquait pas la mise en place de ressources importantes. Les habitants du quartier se sont relativement bien approprié ce lieu et l'ont valorisé. Dans le cadre de la requalification il s'agira en s'appuyant sur le tissu associatif local de conforter ce lieu de convivialité en l'agrémentant de mobilier urbain. (Bancs, corbeilles...)

9 : Intégrer les continuités de mobilités actives : Au-delà de la pratique sportive à proprement parlé, la demande des habitants du quartier est de légitimer par un aménagement les « chemins de mules » qui traverse la zone d'espace vert située à l'arrière des Tours. D'autres cheminements devront également être créés pour faciliter l'accès depuis les Tours aux différents espaces de détente et d'activités. Cette recommandation conforte les aspects évoqués au point précédent en intégrant également les enjeux à une échelle élargie d'accès aux autres sites d'intérêts situés dans un environnement plus éloigné (Complexe Espinassou, Place Denfert Rochereau requalifiée, Jardin des plantes...). Une approche devra également être conduite en intégrant les enjeux de continuité à l'échelle des liaisons inter-quartiers en lien avec les études menées par ailleurs. Des modalités de sécurisation des vélos devront aussi être proposées.

10 : Soutenir des initiatives qui favorisent l'accès à la pratique du vélo : La pratique du vélo apparaît rare sur le quartier et en particulier par les jeunes. Fort de ce constat, il apparaît nécessaire de mener des actions d'apprentissage en mettant l'accent sur les bénéfices que peut apporter cette pratique tant d'un point de vue physique qu'en matière de rapidité de déplacement en contexte urbain.

11 : Prendre en compte la composante santé dans le choix et l'entretien des espèces végétales : Cette question tournant notamment autour des aspects allergènes devra se poser dans le cadre des propositions qui seront formulées en lien avec le service des espaces verts de la Ville.

Axe 3 : Mobilités et déplacements

En lien avec plusieurs points évoqués au travers des deux axes précédents, la question des mobilités et des déplacements doit être envisagée dans un souci de report modal au profit des mobilités actives à la fois dans une logique d'incitation à l'activité physique au quotidien mais également pour une plus grande sobriété dans l'usage de la voiture afin d'en diminuer les impacts négatifs sur la santé.

12 : Intégrer des places de stationnement dépose-minutes pour PMR et personnes accompagnées de jeunes enfants Cette recommandation fait écho à la recommandation 6 liée à la question de l'aménagement des pieds d'immeuble. Si le comité de pilotage a acté le principe d'exclure des espaces semi privatifs les stationnements, il convient toutefois de préserver quelques places en dépose minute destinées notamment aux PMR mais pour lesquelles il conviendra de trouver une modalité de gestion limitant les risques d'usages abusifs de longue durée.

13 : Créer un emplacement réservé aux activités de bricolage et de mécanique automobile : Cette recommandation a fait débat au sein du comité de pilotage. Un espace dédié pourra lui être réservé, mais la question de son intérêt, de son positionnement et de sa gestion devra être débattue dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma directeur.

14 : Créer des espaces de stationnements verts : Le stationnement s'organise principalement le long de la rue Guilloteau et au travers de quelques excroissances dont la rue assure la desserte (en partie centrale et au sud du quartier). Une zone de stationnement raccordée directement sur la rue Pierre de Coubertin est également présente au Nord Est du quartier.

Ces aires de stationnement en enrobée sont peu qualitatives et sont sources de nombreuses nuisances. Elles sont sources d'accumulation de chaleur notamment en période estivale et participent au réchauffement du quartier amplifié par leur regroupement à l'ouest du quartier.

Le caractère imperméable du revêtement engendre une concentration des ruissellements et des pollutions d'origine automobile qui se rejettent directement dans le réseau pluvial sans qu'aucun dispositif ne permette d'en atténuer les effets.

La végétalisation de ces espaces devra permettre d'atténuer ces effets négatifs sur l'environnement et la santé et offrir une image plus qualitative du quartier.

15 : Intégrer des éléments de signalisation et jalonnement d'itinéraires favorisant les mobilités douces :

La signalisation dont il faudra déterminer les caractéristiques et les conditions d'implantation viendra accompagner et qualifier les différents usages assignés aux itinéraires traversant le quartier et indiquer la présence des équipements qui y seront installés. Cette question devra être étudiée dans un périmètre élargi du quartier pour assurer :

- Le rabattement optimisé vers les points d'arrêts en transport en commun
- L'accès aux sites de loisirs (Complexe Espinassou , Conservatoire de musique et de danse, Jardin des Plantes, Piscine municipale, ludothèque, école des arts plastiques...)
- La matérialisation des continuités cyclables et piétonnes à l'échelle du quartier et au-delà

La question de la signalisation qui a été posée dans le cadre des différents entretiens réalisés avec les habitants est corrélée aux enjeux de manque de lisibilité du quartier dans son ensemble lié à la présence de plusieurs buttes de terres et à une végétation relativement dense. Un travail de recomposition de l'espace et d'ouverture des perspectives aura d'autant plus d'effet que la signalisation qui y sera associée viendra conforter ces aménagements.

- 16: Prévoir des modalités de ralentissement de la vitesse:

Bien que les relevés réalisés n'indiquent pas de pratiques excessives en matière de vitesses, les habitants ont un ressenti différent. La requalification de la rue Guilloteau et de ses abords et notamment les aire de stationnement devra, au travers des modalités de traitement, donner à la rue Guilloteau un autre langage en la transformant en rue de quartier plutôt qu'en axe de transit. Un travail sera à mener notamment sur les perméabilités et les traversées entre les différents espaces situés de part et d'autre de la rue qu'il faudra accompagner d'aménagements de sécurité.

- 17: Repenser et redessiner les marquages des passages piétons

Au travers de la recomposition des différents espaces en lien avec la rue Guilloteau, les zones de traversées devront être pensées et positionnées en lien avec la population en tenant compte des contraintes techniques de visibilité notamment. La possibilité de recourir à un collectif d'artiste pour la matérialisation des zones de traversées pourra être envisagée suivant le statut de la voie (Zone 30 voir zone de rencontre éventuellement)

- 18: Intégrer des aménagements urbains favorables à la pratique sportive reliant les principaux points ressources du quartier

Comme évoqué précédemment au travers des questions de jalonnement et de continuité des cheminements traversant le site du Pontreau, la question de l'intégration du quartier du Pontreau à l'échelle de la ville est primordiale pour que les habitants puissent s'approprier les équipements présents dans l'environnement du secteur. Ce travail sera notamment à mener en lien avec les projets

de requalifications menés conjointement (Îlot Denfert Rochereau, rue Jules Ferry, rue Maréchal Leclerc...)

Axe 4 : Déchets propreté et hygiène

La question de la propreté et de la gestion des déchets et encombrants est un des enjeux fort qui est ressorti des différents diagnostics et de la concertation menée avec les habitants du quartier.

En effet, bien qu'un tri sélectif ait été mis en place, les modalités d'usages ne sont pas toujours respectées et des actes d'incivilité sont à déplorer.

Il a par ailleurs été constaté le dépôt de nombreux encombrants dans les caves des immeubles que les services de propreté du bailleur doivent fréquemment évacuer.

Les conditions d'amélioration de la situation peut être envisagée au travers d'une offre plus adaptée et plus importante en matière de dispositifs de collecte ainsi qu'un travail d'éducation auprès de certains habitants qui n'appliquent pas les bons gestes.

En matière d'offre les recommandations peuvent être formulées en 3 points :

- 19 : Soutenir des projets de compost en pieds d'immeubles :

Une telle opération a déjà été menée en 2014 mais a été depuis abandonnée. Au travers des échanges et remarques formulées dans le cadre du comité de pilotage, il apparait que pour que de telles dispositifs fonctionnent il est nécessaire que l'usage soit accompagné à la fois par une association mais également un collectif d'habitant qui s'approprie l'usage. Le jardin partagé déjà existant dans le quartier et qu'il conviendra de développer constitue le débouché tout trouvé pour les composteurs. De nouvelles expérimentations seront faites dans le cadre du projet de requalification. S'il s'avère que les habitants n'adhèrent pas dans la durée, ces dispositions seront abandonnées.

- 20 : Mise en place de points d'apports volontaire :

La communauté d'agglomération déploie progressivement un programme de mis en places de Point d'Apport Volontaire enterrés (PAV)

Le projet de requalification offrira la possibilité de positionner ce type de dispositif dans le quartier et de réfléchir à une intégration tenant compte des problématiques d'accessibilité, d'insertion paysagère et de contraintes d'occupation du sous-sol. Le travail sera à mener au stade de l'élaboration du projet en lien avec les services de la communauté d'agglomération.

- 21 : Mettre en place des dispositifs d'entraide et d'accueil entre voisins :

La question des encombrants est une question épineuse pour laquelle le rôle de la prévention et du dialogue vont être cruciales. L'idée de mise en place d'une ressourcerie a été validée par le comité de pilotage. Son expérimentation devra être étudiée en lien avec le bailleur social. Elle pourra avoir des répercussions sur les modalités d'aménagement de l'Espace public qu'il conviendra d'intégrer, notamment les enjeux d'accès au site potentiellement dédié.

3.1– TRAVAUX PROJETES, OBJECTIFS DU MAITRE D'OUVRAGE

La requalification du quartier du Pontreau entre dans le cadre général de la politique de ville qui va profondément remanier l'ensemble du secteur incluant également l'îlot Denfert Rochereau, les rues St Gelais, Maréchal Leclerc et Jules Ferry.

Sur la base du schéma directeur défini en 2016 issu d'un travail de concertation associant les habitants du quartier et requestionné dans sa composition au travers de la démarche d'Evaluation d'Impact sur la Santé il convient d'établir un projet d'aménagement qui tienne compte de tout ce processus de maturation et notamment de l'ensemble des recommandations qui sont autant de composantes à traduire dans le futur projet.

Afin de répondre aux besoins fonctionnels de l'espace public, la question de son aménagement doit être appréhendée à grande échelle, afin d'offrir une cohérence d'ensemble aux différents projets de requalification.

D'une manière générale, il va être recherché :

- **D'assurer une cohérence dans le traitement des espaces publics notamment en lien avec les projets environnant (Réaménagement de l'îlot Denfert Rochereau ...)**
- **De requalifier le quartier pour faire un lieu de vie propice à la socialisation**
- **De valoriser le quartier en le rendant perméable aux habitants des quartiers alentours pour qu'ils s'approprient le parc arboré situé à l'arrière des Tours**
- **D'offrir à l'échelle du quartier une continuité sécurisée des mobilités actives incitant les habitants du quartier à se projeter vers les sites d'intérêts (Complexe Espinassou, Vallée de la Sèvre...)**
- **De garantir des continuités de cheminements accessibles**
- **De proposer des principes d'aménagement allant dans le sens d'un apaisement de la circulation automobile**
- **D'avoir une approche globale dans le traitement du stationnement dans l'espace public.**
- **De valoriser le végétal existant et de développer sa présence pour atténuer la minéralité de certains espaces comme les zones de stationnement**
- **D'intégrer dans l'aménagement les questions de gestion des déchets**

Le maître d'ouvrage sera assisté par le titulaire du présent marché pour atteindre cet objectif. Sa traduction est exprimée en besoins à satisfaire, données, contraintes et exigences au travers de ce programme.

Le contenu de ce marché de maîtrise d'œuvre doit permettre au titulaire de répondre aux attentes du maître d'ouvrage.

3.2– ETAT D’AVANCEMENT DES ETUDES

Comme mentionné, des études pré-opérationnelles pour la requalification des espaces publics ont été conduites courant 2016. Elles ont permis de dégager les enjeux d’aménagement et de fixer les objectifs qui se sont traduits par l’établissement d’un schéma directeur d’aménagement qu’il convient au regard de la démarche EIS d’adapter pour tenir compte des déterminants de santé retenus.

Ces études qui ont servi de base pour l’élaboration de ce programme seront transmises au titulaire au démarrage de l’opération. Elles devront être confortées et étoffées afin de pousser l’analyse globale en tenant compte des évolutions de programme et arbitrages pris depuis leur élaboration.

3.3– COUTS D’OBJECTIF

Le coût d’objectif d’aménagement des pieds d’immeubles est fixé à 1 440 000 €TTC (travaux de surface, reprise de l’éclairage et mise en place de fibre optique)

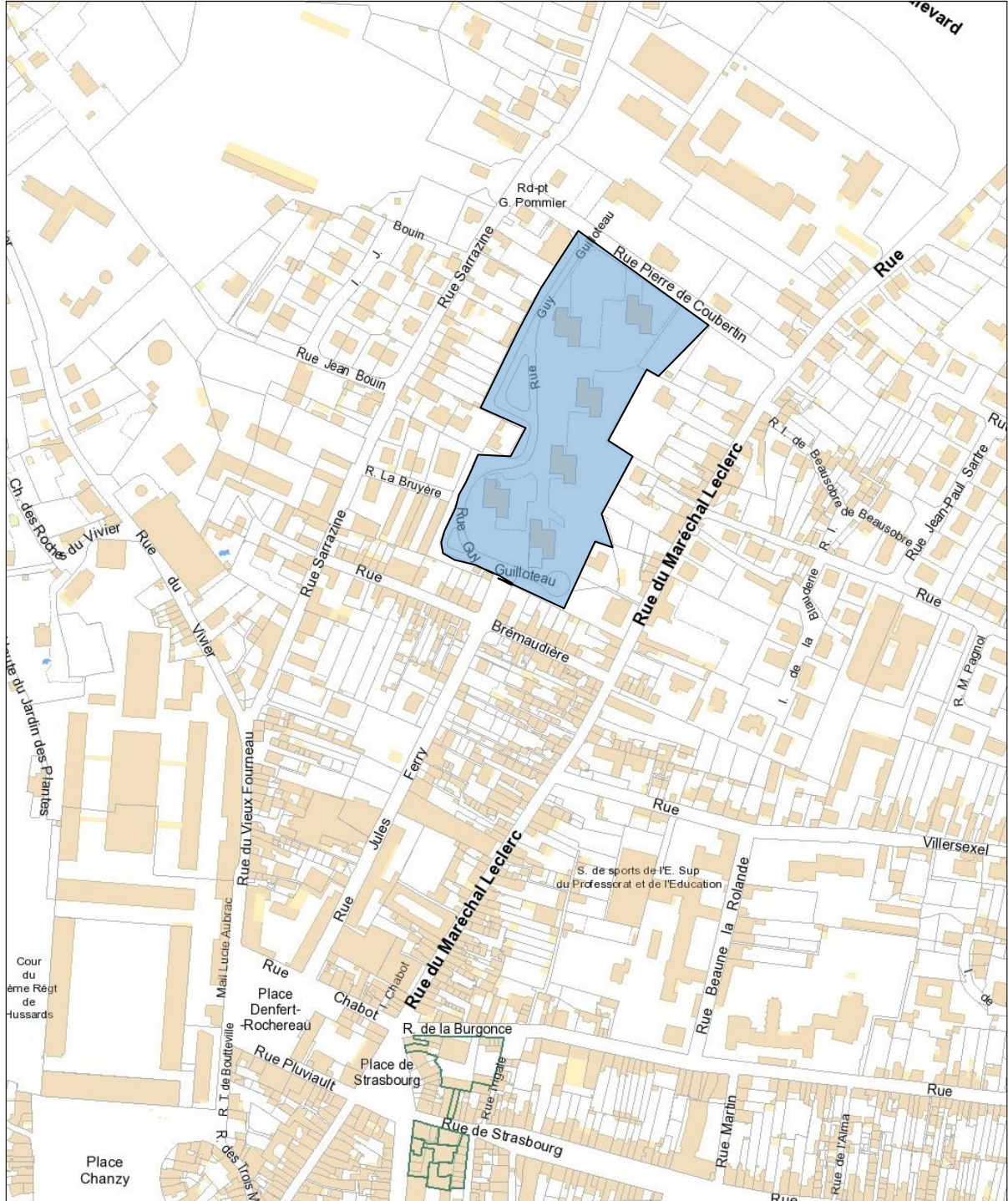
Le coût d’objectif d’aménagement de la rue Guilloteau est fixé à 840 000 €TTC (travaux de surface, reprise de l’éclairage et mise en place de fibre optique)

3.4– PLANNING PREVISIONNEL

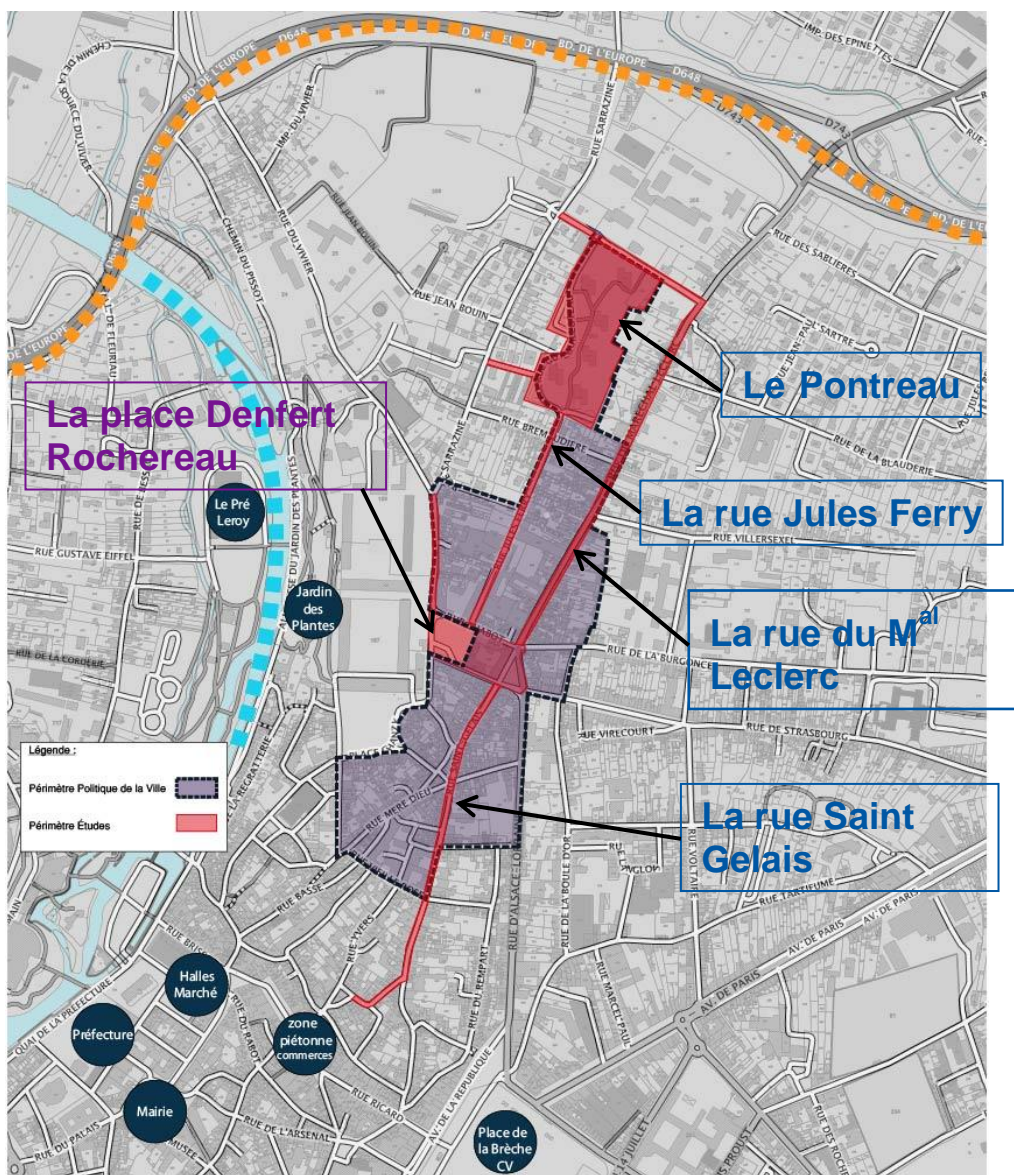
	2019				2020				2021				2022				2023				2024			
	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T
Etudes EP-AVP																								
Etudes PRO-DCE																								
A. Offres-Attribution																								
Travaux																								



ANNEXE 1 – PLAN DE SITUATION



ANNEXE 2 – PLAN DU PERIMETRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE



niort

commerce

Au Pontreau, du neuf aussi avec les Mousquetaires

Entre les tours rénovées et la place Denfert métamorphosée, l'Intermarché du Pontreau va quasi-doubler en 2021 dans un magasin bâti en face de l'actuel.



Le nouveau magasin qui ouvrira en mars 2021 fera face à l'actuel, et offrira un accès sur la rue Jules-Ferry.

Terme habituellement péjoratif, la voie-face que s'approprie à effectuer l'Intermarché du Pontreau est, lui, positif. Il réjouit déjà les habitants, mais aussi la mairie qui veut faire de ce quartier nord un espace de renouveau. Ainsi, en mars de l'année prochaine (2021 donc), le supermarché local fermera ses portes... au profit d'un Intermarché tout neuf, plus grand et construit sur le parking de l'actuel. Dans un second temps, le bâtiment actuel sera démolit et un nouveau parking s'y substituera. Cette opération démarra dès le mois de mars de

cette année avec le démantèlement de la station-service fermée depuis septembre et s'achèvera à l'automne 2021 après la démolition et l'aménagement du nouveau parking.

Un investissement de dix millions d'euros

Un vent de renouveau a commencé à souffler au Pontreau avec la réfection des tours depuis les appartements

jusqu'aux façades, avec la reprise (lire notre édition d'hier) de la boulangerie-pâtisserie de la rue Plusvaux par l'Agglo, et dans quelques années avec la réfection totale de la place Denfert-Rochereau.

Cette évolution de cette grande surface qui fait office de commerce de proximité, va elle aussi dynamiser le quartier. N'ayant subi aucune modification ni extension depuis sa création en 1977, le magasin va voir en premier lieu sa surface évoluer de 1.400 à 2.500 m². Le projet initié par Thierry Michelet en 2017, et concrétisé par ses successeurs,

(Document E. Daigre, architecte DPLG)

Nathalie et Philippe Texier, déjà patrons de l'Intermarché de Lusignan, va se dévouer de sortir à assurer une continuité d'ouverture. « Il fallait absolument faire quelque chose tant l'outil est devenu obsolète, affirment les nouveaux dirigeants. Le nouveau magasin offrira plus de confort, et répondra aux nouveaux concepts de l'enseigne, avec des espaces pour le bio, les produits sains, et une ambiance marché. Il comprendra aussi une boulangerie avec un anacking, un véritable drive. Le point relais Poste sera maintenu avec un personnel dédié. »

Création de vingt emplois

L'entrée principale de ce nouveau magasin fera face à l'actuel, mais un accès sera aménagé sur la rue Jules-Ferry. Le temps des travaux (de 12 à 14 mois pour une ouverture en mars 2021) puis le temps de la démolition de la surface actuelle (de mars à octobre 2021), le parking sera réduit à sa portion congrue. Il n'y aura pas de nouvelle station-service.

Le coût de cet investissement s'élève à quelque 10 M €, portés par l'enseigne et les dirigeants du magasin. Ils annoncent d'ores et déjà qu'ils vont recruter pour porter l'effectif de 23 salariés aujourd'hui, à 45 au moins à l'ouverture en mars 2021.



Avec cette construction, Intermarché maintiendra et développera son rôle de commerce de proximité dans un quartier en pleine rénovation.

Philippe Micard





ANNEXE 4 – PLAN GENERAL DU CONCOURS DE L'ILOT DENFERT ROCHEREAU



Plan masse - 1/250ème

Légende

Le Parvis Urbain

-  Revêtement pierre - Pavés calcaire local
-  Béton désactif - Granulats calcaire local
-  Béton désactif, granulats calcaire, avec insertion pierre calcaire
-  Enrobé Hydro-décapé






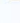
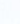
Palette minérale

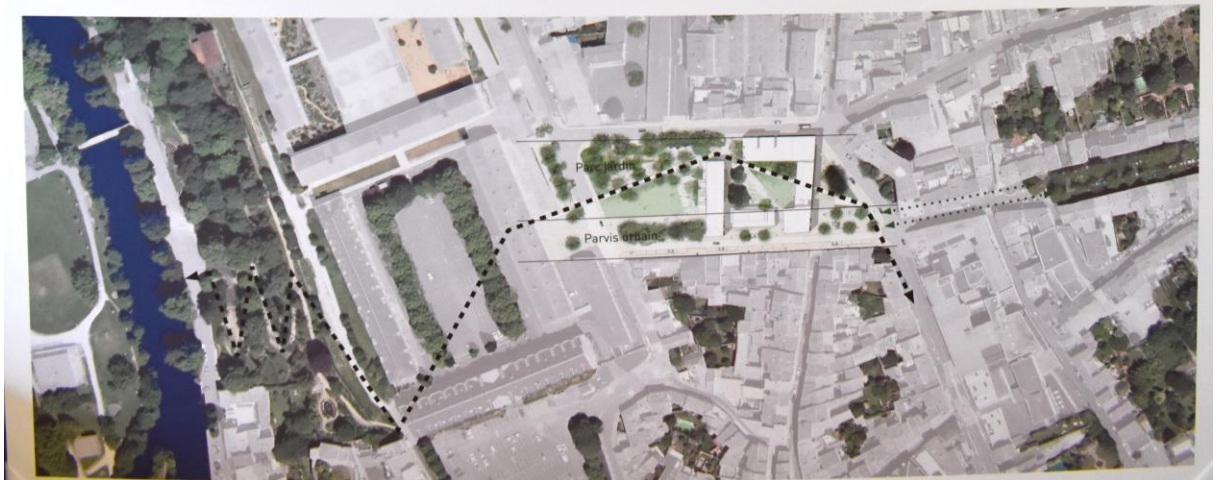


Ambiances végétales

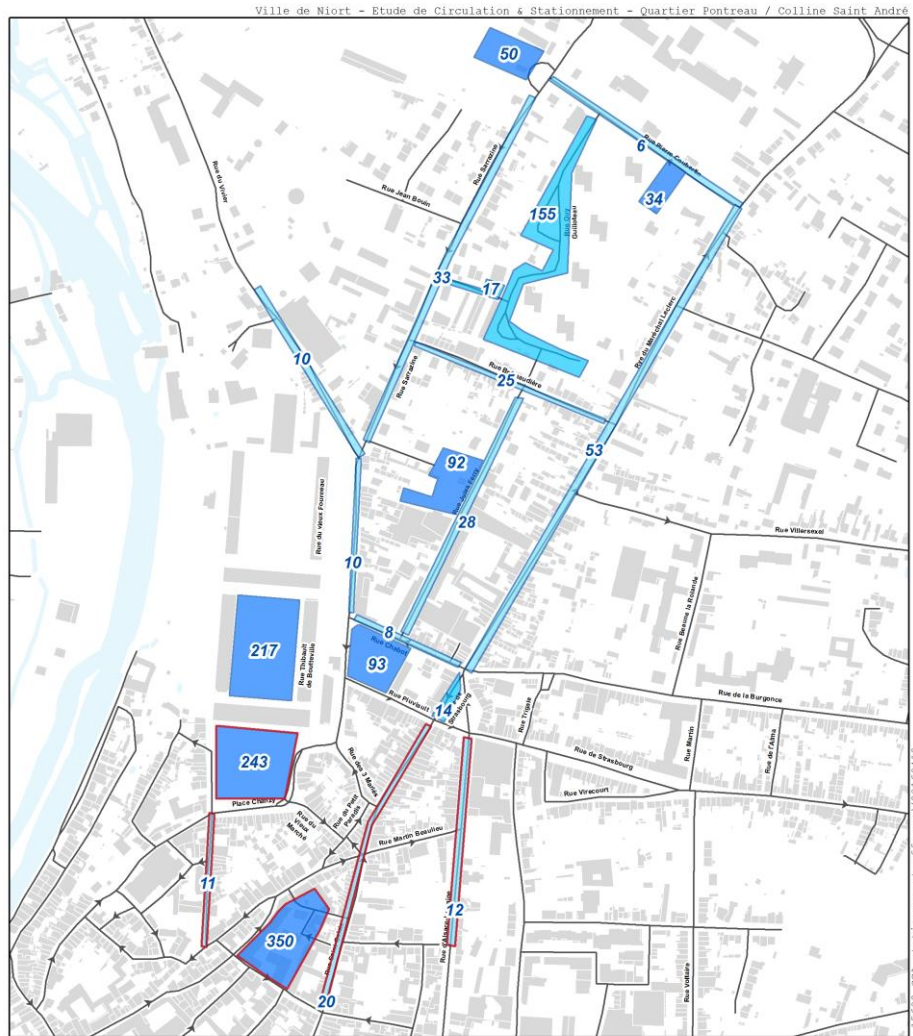


Le Parc Jardin

-  Bandes bétons avec insertion gazon
-  Mutch
-  pelouse
-  Massifs arbutif, essences de bord de Sevre
-  Stabilisé
-  Béton lisse
-  Mobiliers bois

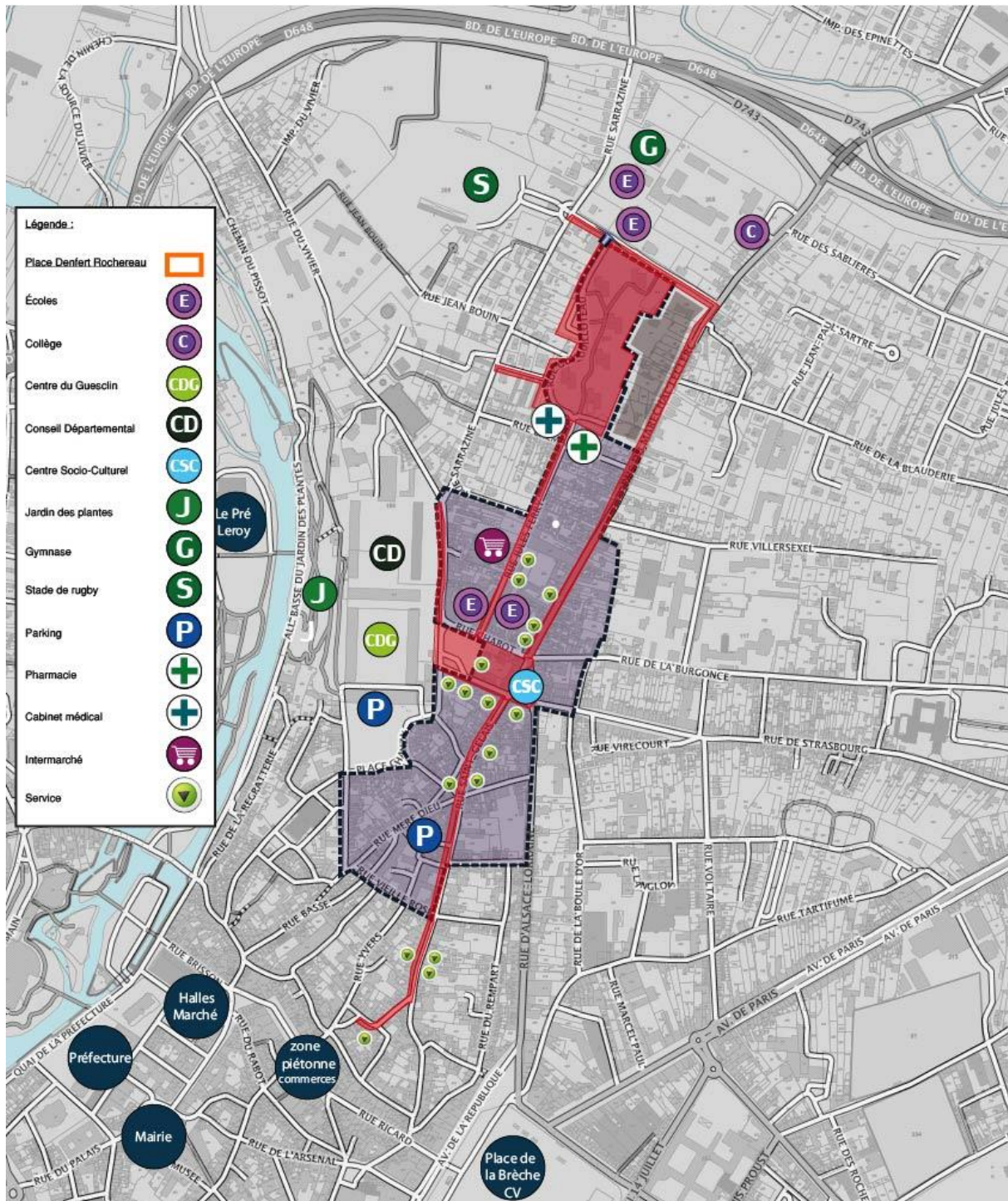


ANNEXE 5 – ETAT ACTUEL DE L'OFFRE DE STATIONNEMENT A L'ECHELLE DU QUARTIER

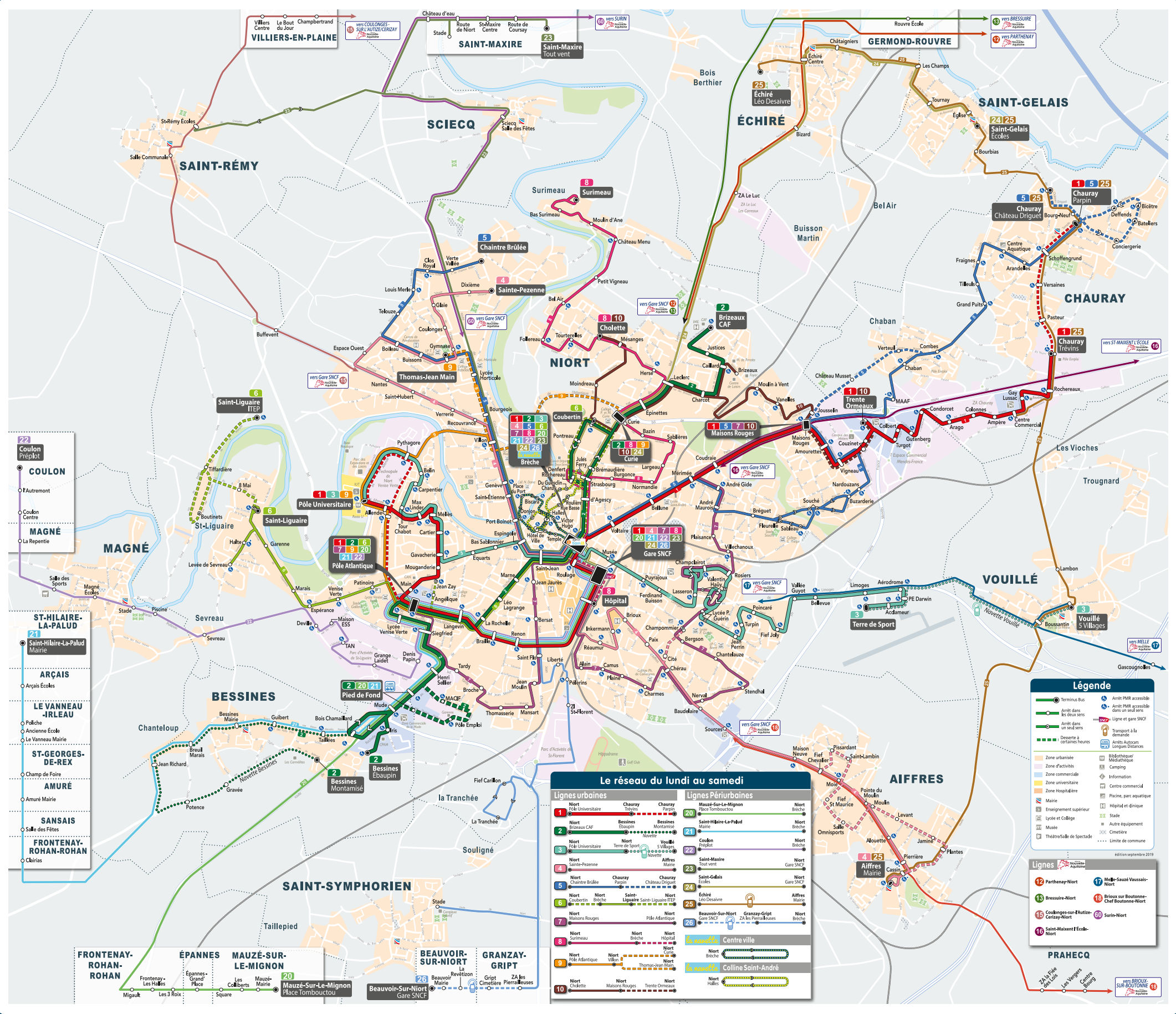


VILLE DE NIORT Offre de stationnement	Type de stationnement Parking En poche, epi ou bataille Longitudinal Stationnement réglementé	Légende Nombre de places disponibles	Sources, références : SCE, OSM, IGN, Ville de Niort

ANNEXE 6 – EQUIPEMENTS ET SITUATION DU QUARTIER DU PONTREAU



ANNEXE 7 – PLAN DU RESEAU DE TRANSPORT DE NIORT AGGLO



Le réseau du lundi au samedi

Lignes urbaines			Lignes Périurbaines		
1	Niort Pôle Universitaire	Chauray	20	Mauzé-sur-le-Mignon	Niort Breche
2	Niort Brizeaux CAF	Bessines Montamisé	21	Saint-Hilaire-La-Palud	Niort Breche
3	Niort Pôle Universitaire	Niort Terre de Sport	22	Coulon Préplot	Niort Breche
4	Niort Sainte-Pezenne	Niort	23	Saint-Maxire	Niort Gare SNCF
5	Niort Chaintre Brûlée	Chauray	24	Saint-Gelais	Niort Gare SNCF
6	Niort Coubertin	Saint-Liguaire	25	Échiré	Aiffres Mairie
7	Niort Maisons Rouges	Niort Pôle Atlantique	26	Beauvoir-sur-Niort	Niort Breche
8	Niort Surimeau	Niort Hôpital	Centre ville		
9	Niort Pôle Atlantique	Niort	Colline Saint-André		
10	Niort Châlette	Niort			

Légende

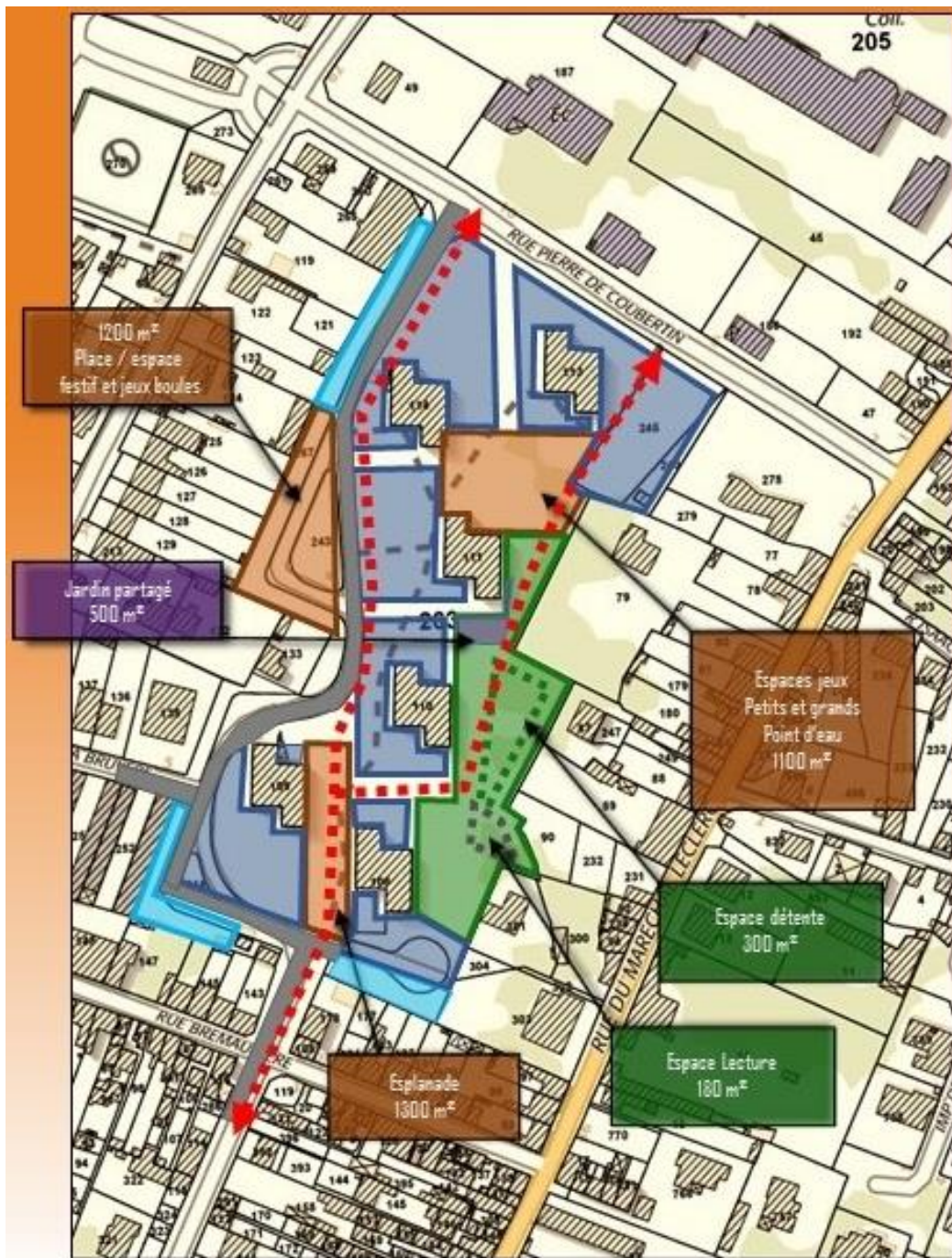
- Terminus Bus
- Arrêt dans les deux sens
- Arrêt dans un seul sens
- Descente à certaines heures
- Arrêt PMR accessible
- Arrêt PMR accessible dans un seul sens
- Ligne et gare SNCF
- Transport à la demande
- Arrêts Autocars Longues Distances
- Bibliothèque Médiathèque
- Camping
- Information
- Centre commercial
- Piscine, parc aquatique
- Hôpital et clinique
- Stade
- Autre équipement
- Cimetière
- Limite de commune

Lignes

- 12 Parthenay-Niort
- 13 Bressuire-Niort
- 15 Coulonges-sur-Autize-Cerizay
- 16 Saint-Maixent l'École-Niort
- 17 Mauzé-Sur-Mouton-Niort
- 18 Brioux-sur-Boissonne-Chef-Boutonne-Niort
- 19 Coulonges-sur-Autize-Cerizay
- 20 Surin-Niort

édition septembre 2019

ANNEXE 8 – SCHEMA DIRECTEUR ETABLI EN 2016



**ANNEXE 9 – EIS DU PROJET DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU
QUARTIER DU PONTREAU : RAPPORT D’EVALUATION**

L'Evaluation d'Impact sur la Santé du projet de requalification des espaces publics des pieds d'immeubles du quartier du Pontreau

RAPPORT D'ÉVALUATION



niort agglo
Agglomération du Niortais

NOVASCOPIA
Accompagne les territoires et leurs acteurs

Mars
2020

Réalisation de l'EIS

L'Evaluation d'Impact sur la Santé du projet de requalification des espaces publics des pieds d'immeubles du quartier du Pontreau a été réalisée par la coopérative-conseil NovaScopia.

Coordination : Yann Moisan, Andréa Pillon¹, Céline Airaud-Mougard²

Financement et pilotage

Cette étude est financée par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine.

Elle est cofinancée et pilotée par la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Contribution

L'équipe d'évaluation tient à remercier l'ensemble des personnes ayant contribué à cette évaluation, pour leur disponibilité et la richesse de leurs apports.

¹ NovaScopia

² Coordinatrice du Contrat Local de Santé pour la Communauté d'Agglomération du Niortais

Afin d'être accessible au plus grand nombre, la mise en forme de ce rapport a été réalisée en cohérence avec les recommandations du guide « Communiquer pour tous. Guide pour une information accessible » (Ruel J, Allaire C, Moreau AC, Kassi B, Brumagne A, Delample A, Grisard C, Pinto da Silva F, Saint-Maurice : Santé publique France, 2018 : 116 p.)

Table des matières

Synthèse	3
CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'EIS DU PONTREAU	6
L'EVALUATION D'IMPACT SUR LA SANTE (EIS) : Un outil au service de la lutte contre les inégalités	14
APPROCHE METHODOLOGIQUE	16
LES RESULTATS DE L'EIS	23
Les impacts sur les espaces publics et les pratiques sociales	23
Les impacts sur les espaces verts et la nature en ville	29
Les impacts sur la mobilité et les déplacements	34
Les impacts sur la gestion des déchets, la propreté et l'hygiène	39
LES RECOMMANDATIONS DE L'EIS	44
ANNEXES	69

Synthèse

Introduction

L'agglomération du Niortais dispose des compétences sur la politique de la ville (mise en œuvre du Contrat de Ville 2015-2020) et pilote le Contrat Local de Santé (2019-2023) dans lequel il est inscrit la « nécessité de développer les EIS pour tout projet urbain et/ou rural susceptible d'avoir un impact sur la santé des habitants ».

Les orientations relatives à la rénovation urbaine du quartier du Pontreau - Colline St André, ont été concordantes avec l'incitation de l'ARS à développer les EIS. Les calendriers de ces deux dispositifs s'étant montrés compatibles, l'Agglomération du Niortais a donc décidé de mener sa première EIS sur le quartier du Pontreau. Cette EIS porte sur le projet de requalification des espaces publics. De fait, l'Agglomération conduit ce projet en liens étroits avec la Ville de Niort.

Le thème de la santé constitue un axe fort de la politique de la ville à Niort. Précédemment, l'Atelier Santé Ville avait déjà mis en évidence le besoin de mieux articuler urbanisme et santé à l'échelle des quartiers. L'Evaluation d'Impact sur la Santé se trouve donc à la croisée entre les orientations du Contrat de Ville et du Contrat Local de Santé.

Ce projet de requalification des espaces publics représente une opportunité d'expérimenter la démarche d'Evaluation d'Impacts sur la Santé, pour pouvoir l'essaimer sur d'autres projets urbains ou ruraux sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais. En effet, cette démarche a été intégrée aux orientations du Schéma de Cohérence Territoriale de Niort Agglo, entrant en vigueur en 2020.

Au-delà du soutien de l'ARS, l'Agglomération a pu compter sur une forte mobilisation du conseil citoyen et qui fut partie prenante du comité technique.

Méthodologie

Au regard des premières orientations programmatiques, le choix a été fait de déterminer un périmètre d'étude en focalisant les travaux sur quatre déterminants de santé :

- espaces publics et pratiques sociales ;
- espaces verts et nature en ville ;
- mobilités et déplacements ;
- gestion des déchets, propreté et hygiène.

Les différentes phases de l'étude ont été réalisées à l'écoute de tous les points de vue ; à commencer par le recueil de données de terrain :

- enquête de terrain auprès des habitants du quartier en coopération avec le BTS SP3S du lycée de la Venise Verte,
- temps de travail interdisciplinaire en atelier,
- entretiens auprès des parties-prenantes du projet (techniques et politiques).

Une revue de la littérature scientifique a permis de documenter les liens entre les composantes du projet et leurs potentiels effets sur la santé.

L'analyse et la confrontation de ces différentes sources de données a permis de caractériser la nature et la portée des impacts du projet. Sur cette base et dans une démarche de co-construction, des recommandations ont été formulées, pour optimiser les orientations programmatiques de la requalification des pieds d'immeubles.

Cette étude permet aujourd'hui d'objectiver des liens de causalité entre des interventions prévues dans le cadre du réaménagement des pieds d'immeubles, et les impacts sur le bien-être des habitants actuels et futurs.

Impact sur les espaces publics et les pratiques sociales

Les impacts du projet sur les espaces publics et les pratiques sociales sont principalement positifs, grâce aux nombreux aménagements d'espaces de rencontre au sein du quartier. La création d'une esplanade marquant l'entrée du quartier, d'une place de quartier, d'une nouvelle aire de jeu et d'un espace de détente dans la partie boisée devraient avoir des impacts particulièrement positifs en termes de mixité sociale, générationnelle, de socialisation et d'entraide. La multiplication de petits espaces dédiés à certains usages devrait favoriser un usage apaisé de ces espaces et une appropriation accrue des habitants, d'autant plus si ceux-ci sont associés à la conception, voire à la construction de ces espaces.

Impact sur les espaces verts

Les espaces verts constituent un élément essentiel pour l'esthétique, le cadre et la qualité de vie d'un quartier. Ils constituent des lieux protégés des pollutions aérienne, sonore et olfactive et doivent être considérés comme les poumons de la ville. Ils sont des lieux de détente, de promenade, de repos, de jeux et de terrains de sport. La présence d'un espace vert dans un quartier est bénéfique pour le bien-être des habitants en atténuant le stress, en favorisant la détente et l'activité physique ainsi que l'interaction sociale et la cohésion de la communauté. Tous les groupes de population peuvent profiter des effets bénéfiques, mais elles sont encore plus importantes pour les groupes socialement défavorisés ou mal desservis, qui ont souvent un accès limité à des espaces verts de qualité.

Le projet prévoit aujourd'hui de conserver une forte proportion d'espaces verts, ce qui est un atout, tout en ouvrant des possibilités sur la future qualification et la répartition de ces espaces verts.

Impact sur les mobilités et déplacements

En termes de mobilités actives, le projet présente de nombreux atouts. La valorisation des cheminements, la création de voies cyclables et l'aménagement récent d'arrêts de bus à plusieurs points du quartier devraient permettre de favoriser la pratique de la marche.

De plus, la sécurisation des passages piétons et la réfection des chaussées devraient aussi rendre le quartier plus propice à ces mobilités actives. En revanche, le rapprochement des stationnements résidentiels au pied des immeubles pourrait avoir pour conséquence un recours accru à la voiture, même pour effectuer de petits déplacements.

Impact sur la gestion des déchets

Le projet n'est pas encore totalement arrêté sur les nouveaux modes de gestion des déchets. La décision de proposer des points d'apport volontaire enterrés n'a pas encore été actée à l'échelle de la Ville de Niort et de son agglomération. Si de tels équipements étaient mis en place, les impacts seraient globalement positifs avec la prise en compte de points de vigilance importants sur le nombre de points d'apports, leur dimensionnement et leur localisation. Aussi, la création de nouveaux espaces publics avec des usages dédiés, s'ils sont pensés avec les habitants, devraient permettre une meilleure appropriation du quartier et une meilleure image, ce qui devrait probablement limiter les dégradations et incivilités.

Evaluation globale des impacts

Le projet de réaménagement des pieds d'immeubles s'inscrit dans une volonté d'amélioration du cadre de vie et produit majoritairement des impacts positifs sur la santé. L'analyse de la littérature permet de relever des impacts contrastés en matière de santé. D'un côté, ils peuvent participer à la réduction du sentiment d'insécurité. D'un autre côté, des impacts négatifs sont aussi pressentis dans la mesure où les stationnements pourraient nuire à la qualité des espaces verts et seraient susceptible de réduire la place de la végétation en pied d'immeuble.

Recommandations

Les recommandations de l'EIS ont pour finalité de concevoir des espaces en pied d'immeubles favorables au bien-être de tous les habitants du Pontreau, mais aussi d'en faire un levier d'attractivité pour le quartier.

Elles ont été élaborées spécifiquement en lien avec les composantes du projet d'aménagement. Pour leur donner une lecture opérationnelle lors du comité de pilotage de fin d'étude, l'équipe de NovaScopia a produit des ressources cartographiques sur chaque axe. Une attention particulière sera par la suite consacrée à la réalisation d'un référentiel permettant de suivre la prise en compte des principales recommandations.

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'EIS DU PONTREAU

Un projet porté par la Communauté d'Agglomération du Niortais avec le soutien de l'ARS et en lien étroit avec la Ville de Niort

Améliorer les environnements physiques et sociaux, favoriser la modification des comportements et des habitudes de vie, ou encore développer la prévention et l'accès aux services de santé sont autant de domaines dans lesquels les collectivités locales peuvent agir pour promouvoir la santé et le bien-être des citoyens.

L'évaluation d'Impact en Santé (EIS) constitue une opportunité pratique de mise en regard des enjeux d'aménagement avec les problématiques de santé (au sens large) observées sur un territoire donné.

Le développement des EIS s'inscrit dans le 3ème Plan National Santé Environnement (2015-2019) et dans le Plan Régional « Santé Environnement 3 » signé le 11 juillet 2017 qui visent à créer une dynamique dans les territoires autour des questions de santé environnement. Il s'agit à la fois de mobiliser les acteurs des territoires (collectivités territoriales, services de l'Etat, associations, entreprises...) et de favoriser l'implication de la population.

Dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) sur le quartier Pontreau-Colline Saint André, la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'ARS, en liens étroits avec la Ville de Niort, ont souhaité engager une Evaluation d'Impact sur la Santé, sur le projet d'aménagement des espaces publics des pieds d'immeubles du Pontreau.

Le quartier du Pontreau

Le projet de renouvellement urbain porte sur l'ensemble du quartier Pontreau-Colline Saint-André. Le périmètre de l'EIS est limité aux espaces publics en pieds d'immeubles du Pontreau. Il s'agit d'un quartier entré récemment dans la géographie prioritaire, signe de sa fragilisation et de son déclin progressif au regard des critères sociaux et économiques.

En termes d'évolution socio-économique, on observe un revenu médian bien inférieur à celui de la ville de Niort (11 000€ contre 20 299€). La population est en revanche moins jeune que dans les autres quartiers prioritaires, on observe même un vieillissement de la population. Les ménages habitant le quartier sont principalement des familles ou des couples, la part des familles monoparentales est plus élevée par rapport au reste de la ville (20,2% contre 17,3%). Le quartier se distingue également par plus de difficultés concernant l'emploi : la part des emplois précaires est supérieure de 10 points à celle de la CAN et celle des personnes ayant un emploi de 54,8% contre 63,4% à Niort. Le taux d'emploi des femmes est également plus faible (51,1% contre 65,3%).

L'enjeu du projet de renouvellement urbain est d'opérer un rattrapage du quartier avec le reste du territoire.

D'un point de vue urbain, le quartier du Pontreau présente quelques spécificités. Le quartier dispose d'une localisation intéressante, proche du centre-ville et des communes périurbaines. Il souffre cependant d'une proximité avec la rocade et de flux importants dus à une des principales entrée/sortie de la ville (route de Parthenay).

En termes d'habitat, le quartier est caractérisé par du pavillonnaire et surtout par 6 tours d'habitat social érigées dans les années 1960 et représentant 242 logements. Ainsi, le Pontreau présente une forte concentration d'habitat social, appartenant au bailleur social Deux-Sèvres Habitat.

Le quartier est très marqué par la place de la voiture avec des zones de stationnement importantes. Une des grandes qualités du quartier repose sur la présence d'espaces verts aux pieds des immeubles. Ces espaces sont malheureusement peu exploités.



ATOUPS

- Présence de polarités éducatives, sportives et commerciales ;
- Trame herbacée importante aux pieds des tours du Pontreau et aux abords du groupe scolaire ;
- 3 lignes de bus autour du quartier ;
- Proximité des berges de la Sèvre et du jardin des plantes.



POINTS FAIBLES

- Circulation en double sens autour du quartier provoque de l'insécurité ;
- Parkings présents tout le long de la rue Guilloteau rendent l'espace public illisible ;
- Présence de la rocade à proximité peut générer des nuisances.

Le projet d'aménagement des espaces publics des pieds d'immeubles du Pontreau

A partir du diagnostic urbain et des études menées dans le cadre du protocole de préfiguration, plusieurs objectifs prioritaires ont été ciblés :

- Améliorer la qualité générale de l'habitat social
- Agir sur l'offre d'habitat privé dégradé
- Restructurer l'offre commerciale de proximité autour de quelques commerces moteurs
- Offrir une qualité d'usage par un espace public de qualité et adapté
- Recomposer la Place Denfert Rochereau en intégrant les équipements vecteurs de cohésion sociale

Dès novembre 2017, les membres du conseil citoyen ont adhéré à l'idée de faire émerger une évaluation d'impact en santé. En ce qui concerne le secteur du Pontreau, le projet de réhabilitation des logements et des pieds d'immeubles, en lien avec le projet urbain et l'EIS, a pour objectif de requestionner les usages de manière à constituer un cadre de vie fonctionnel, qualitatif et convivial.

A la croisée de trois établissements scolaires (Les deux écoles Jules Ferry et Coubertin ainsi que le collège Pierre et Marie Curie), la réhabilitation des pieds d'immeubles occupe donc une place centrale ; à la fois stratégique, dans le programme de renouvellement urbain ; spatiale, au sein du quartier ; et symbolique, en termes de valorisation d'image pour les habitants actuels et futurs.

Le projet consiste à améliorer la lisibilité de l'espace public et à valoriser les fonctions urbaines par :

- un marquage des limites et l'identification d'un espace semi-privatif
- une organisation et une structuration du site qui s'appuient sur le bâti et les perspectives à développer
- Le développement de cheminements doux
- l'organisation du stationnement des véhicules
- la prise en compte des espaces de détente
- la végétalisation du site pour structurer et rythmer l'espace

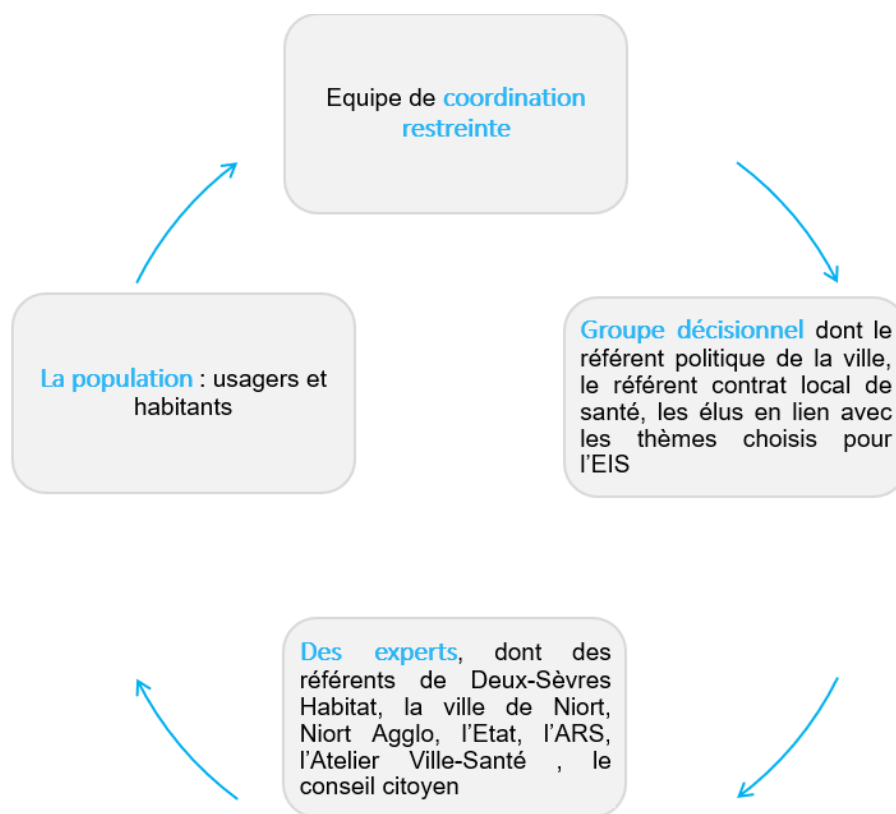
L'opération est incluse dans la convention NPNRU 2019-2025.

La démarche EIS a vocation à contribuer aux futurs aménagements de l'espace public, tant sur les recommandations qui en émergeront (prise en compte de la santé), que sur les dimensions de l'étude en tant que telle (culture commune, interdisciplinarité...). Il y a bien là un enjeu fort d'échanges, de partage de cultures et de savoir-faire.



Mode de gouvernance et d'animation

La Communauté d'Agglomération du Niortais est commanditaire de l'EIS dont le pilotage a été confié à Céline Airaud-Mougard, coordinatrice du Contrat Local de Santé. La démarche d'EIS se veut partenariale, impliquant la sphère politique et les services techniques des collectivités (voirie, espaces verts, citoyenneté, cohésion sociale, habitat, gestion des déchets), leurs partenaires (Etat, ARS, bailleur, association coordinatrice de l'Atelier Santé Ville) et les représentants des habitants du quartier.



L'un des enjeux de la démarche est de créer une dynamique de décloisonnement des secteurs afin que l'engagement effectif dans le projet soit collégial et faciliter ainsi les mobilisations au regard des décisions prises par le comité de pilotage. Cela nécessite la représentation de tous les services de la collectivité impliqués dans le champ du projet faisant l'objet de l'EIS.

La mise en place du comité technique (équipe évaluatrice) et du groupe décisionnel (comité de pilotage), donne un cadre à ce modèle collaboratif, pour la définition et l'atteinte d'objectifs communs.

Afin de faciliter cette coopération, la majorité des membres du comité technique a bénéficié d'une formation sur site de deux jours sur les Evaluations d'Impact sur la Santé.

Mode de restitution

Une attention particulière sera portée à la restitution des résultats de l'EIS pour permettre à la fois d'encourager la mobilisation des parties-prenantes de l'EIS sur la durée (temps long du projet), de favoriser la prise en compte effective des recommandations formulées, et enfin de consolider une culture commune entre urbanisme et santé dans une optique de reproductibilité à l'échelle de l'agglomération.

L’EVALUATION D’IMPACT SUR LA SANTE (EIS) : Un outil au service de la lutte contre les inégalités sociales et environnementales

Améliorer les environnements physiques et sociaux, encourager les comportements et les habitudes de vie favorables à la santé ou encore favoriser la prévention et l'accès aux services de santé sont autant de domaines dans lesquels les collectivités locales peuvent agir pour promouvoir la santé et le bien-être des citoyens.

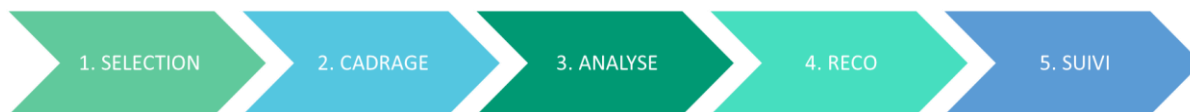
Qu’attendre de cette démarche ?

- 1. Pouvoir décider/ pouvoir arbitrer / prioriser en prenant en compte l’ensemble des déterminants de la santé**
 - Disposer d’un maximum d’éléments pour apprécier les projets, identifier les déterminants et en mesurer les conséquences.
 - Donner de la cohérence aux réalisations
 - Donner du sens aux décisions
- 2. Dépasser l’angle de l’offre de soins**
 - Appréhender les conditions de vie, travail, de déplacement, l’accès aux loisirs et à la culture, les relations sociales, etc.
- 3. Renforcer les effets positifs des projets**
 - Prendre en compte « l’expertise d’usage » de la population.
 - Développer de nouveaux réflexes partenariaux autour de la prise en compte des questions de santé.

« L’Evaluation des impacts sur la santé (EIS) est une combinaison de procédures, de méthodes et d’outils par lesquels **une politique, un programme ou une stratégie peuvent être évalués selon leurs effets potentiels sur la santé de la population** et selon la dissémination de ces effets dans la population. Il s’agit d’un processus multidisciplinaire structuré par lequel une politique ou un projet sont analysés afin de déterminer leurs effets potentiels sur la santé » Consensus de Göteborg, 1999

Le déroulement d'une EIS

La mise en œuvre effective d'une EIS répond à **cinq étapes incontournables** qui structurent une dynamique collective.



Dans la pratique, les étapes peuvent se chevaucher et se confondre. La stratification du processus peut être légèrement modifiée en fonction des différents temps de concertation issus de l'EIS et du calendrier fixé avec le commanditaire.

Le caractère souple et flexible de la démarche est essentiel pour pouvoir s'adapter aux exigences et aux enjeux locaux dans lesquels s'inscrit l'Évaluation d'Impact sur la Santé. Ainsi, les méthodes et outils employés ne sont légitimement pas identiques selon le périmètre géographique de la démarche (niveau national, régional, local) et les spécificités du projet.

APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'EIS du Pontreau est une démarche qui associe l'ensemble des acteurs concernés par le projet de réhabilitation des espaces publics en pieds d'immeuble. Elle met en œuvre un ensemble de méthodes d'analyse objectives dont les résultats sont confrontés au point de vue des citoyens, usagers, associations, professionnels de santé et décideurs.

Top départ de EIS : L'occasion d'appréhender collectivement les déterminants de santé

Le premier temps de l'étude avait pour objectif de définir l'ensemble des éléments relatifs au contenu et au processus de la mission. C'est la phase de préparation et de cadrage. Elle constitue un temps de concertation préliminaire qui a vocation à consolider les premiers arbitrages en précisant le périmètre thématique, géographique, et méthodologique de l'EIS.

Le groupe décisionnel du 22 mars 2019, le comité technique du 20 juin 2019, ainsi que la formation-action des 26 et 27 septembre ont eu pour finalité de développer ou renforcer les compétences des acteurs locaux concernés par le programme de renouvellement urbain, de façon à comprendre et participer opérationnellement à l'EIS.

Lors de la formation, la présentation et la visite du quartier ont été l'occasion à la fois de mettre en évidence les dysfonctionnements actuels, et d'éclaircir et préciser les composantes du projet autour de plusieurs dimensions :

- Les liens écoles – logements – commerces - quartier;
- Les fonctions des espaces publics en pieds d'immeubles : convivialité / lien social, gestion des déchets, espaces verts, etc. ;
- La dimension « stationnement et mobilités actives » ;
- Les enjeux de sécurité et de tranquillité publique.

Les divers questionnements explorés par les participants, ont permis dans un second temps d'identifier les principaux facteurs susceptibles d'influer sur la santé.



Participants de la formation-action – ©NovaScopia

Les entretiens de cadrage

Huit entretiens individuels d'une durée de 30 minutes à 1h ont été organisés pour affiner le diagnostic, échanger sur les enjeux de la démarche, recueillir des points de vue différenciés sur le quartier du Pontreau et son évolution.

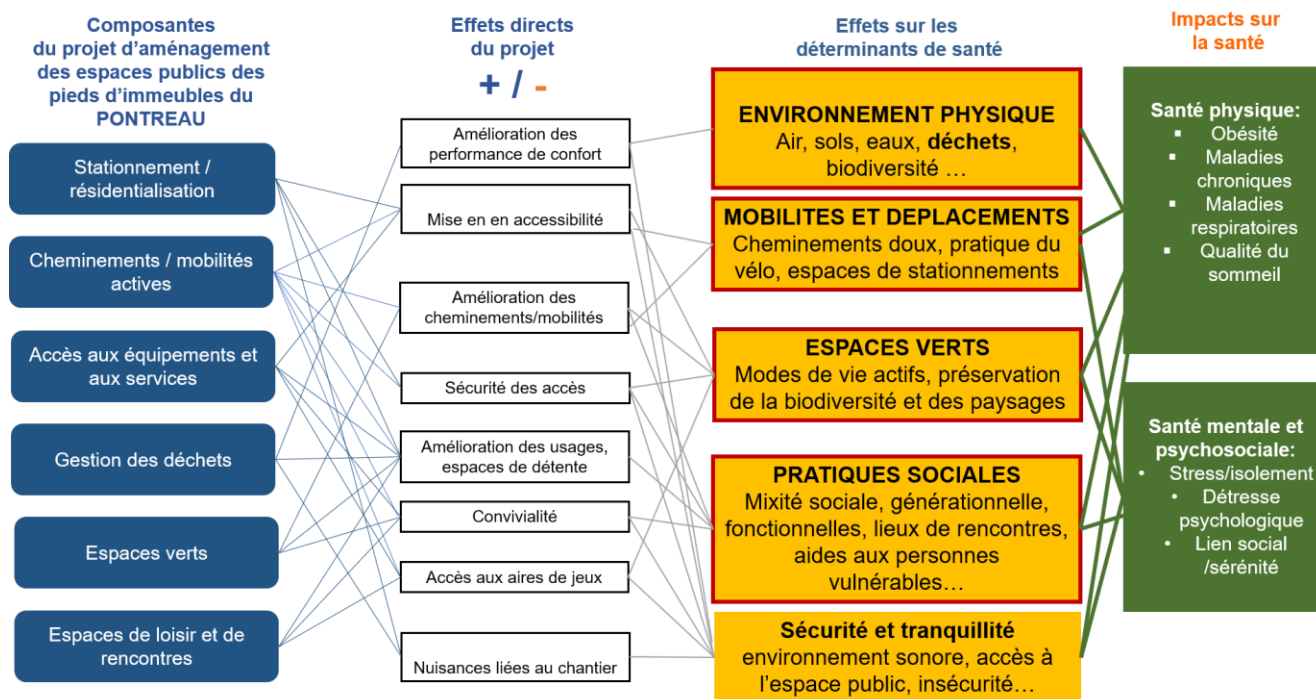
Les acteurs rencontrés lors du mois de septembre ont été les suivants :

- Dominique Six, adjoint au Maire Niort,
- Francis Guillemet, Directeur de projet politique de la ville, Ville de Niort
- Nadia Hérault, agent de police nationale,
- Marieke Bonnin, Responsable du Service Médiation Sociale
- Mme Roche, infirmière au cabinet médical du Pontreau
- Mme Coudert, Chef de bureau Action Sociale, Conseil Départemental
- Mme Ségot, Chef de bureau PMI, Conseil Départemental
- Mr et Mme Le Padellec , Pharmacie du Pontreau

La cartographie des impacts : Un outil crucial pour préciser le périmètre de l'étude

A l'issue de la formation-action, NovaScopia a établi une cartographie des impacts, c'est-à-dire, une première représentation graphique des liens supposés entre des composantes du projet et leurs effets sur la santé. Si le schéma illustre des liens complexes, il présente l'intérêt d'aider à la décision pour préciser le périmètre thématique de l'EIS.

NB : sans disposer d'éléments programmatiques arrêtés, la végétalisation du site constituera vraisemblablement l'une des composantes importantes du projet, à prendre en compte dans l'EIS. Avec pour effets attendus –entre autres – une amélioration des espaces publics, et plus largement un facteur d'apaisement et d'attractivité. Ces effets sont de nature à impacter des facteurs tels que le renforcement des liens familiaux et communautaires, la mixité sociale et générationnelle, etc. qui ont tendance à influencer sur l'état de santé physique, mental, et social de tous les publics concernés.



Le modèle causal : un outil pour préciser le périmètre de l'étude

Au vu des échanges préliminaires – notamment lors de la formation action– il est apparu essentiel de **retenir une entrée selon quatre déterminants de santé, ciblés à la fois au regard des enjeux de l'EIS et des attendus généraux du PRU :**

- ESPACES PUBLICS ET PRATIQUES SOCIALES
- ESPACES VERTS ET NATURE EN VILLE
- MOBILITES ET DEPLACEMENTS
- GESTION DES DECHETS, PROPRETE ET HYGIENE

Par la suite, les travaux menés par NovaScopia ont permis de répondre aux questionnements de type :

- *Dans quelle mesure la végétalisation des espaces extérieurs en pieds d'immeubles peut-elle contribuer à améliorer la cohésion sociale, par la création d'espaces et d'opportunités de rencontre ?*
- *Dans quelle mesure l'organisation des espaces de stationnement peut-elle contribuer au bien-être des habitants les plus fragiles (Personnes âgées, PMR, femmes seules avec enfants) ?*
- *En quoi l'aménagement de nouveaux espaces de jeux/détente peuvent-ils contribuer à la prévention et la promotion de la santé ?*

NB : Ces questionnements sont donnés à titre d'exemples et ne constituent pas une liste exhaustive. Les questionnements qui ont guidés l'EIS ont été déterminés à partir de de l'analyse des impacts. Ils ont permis de formuler des recommandations lors de la phase finale de l'évaluation.

L'étude a porté une attention prioritaire sur trois groupes de population :



Les résidents des tours, puisqu'il s'agit bien, à travers leur implication, de repenser leurs pieds d'immeubles.



Les enfants et les adolescents, considérant que le quartier se situe notamment au croisement de écoles (Jules Ferry et Coubertin) et du collège Curie.



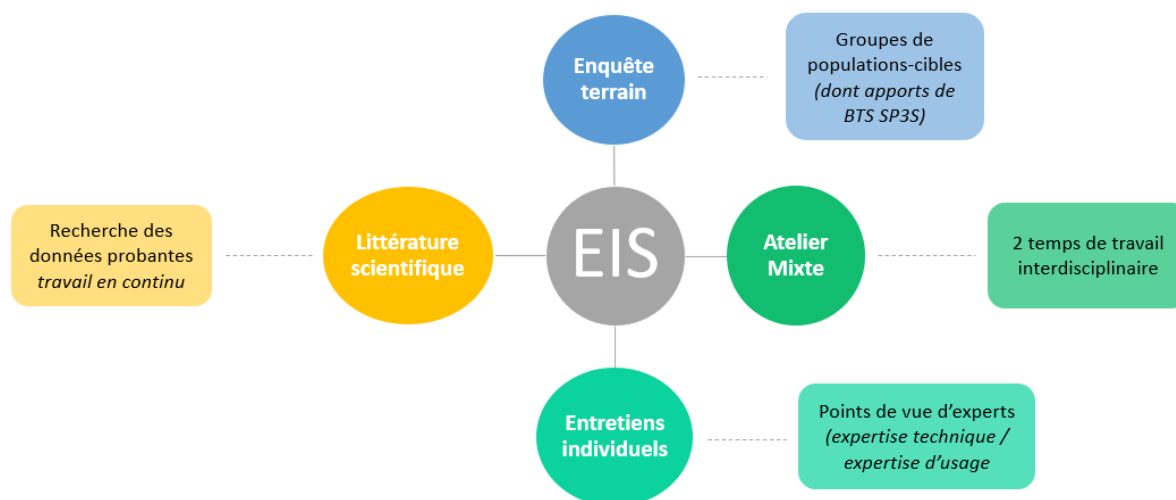
Les personnes âgées et personnes à mobilité réduite.

Le recueil de données : une volonté forte de s'appuyer sur la parole des usagers

NovaScopia a animé plusieurs temps d'échange et de réflexion dans le cadre d'entretiens et d'ateliers de travail.

Un « atelier mixte » EIS s'est réuni à deux reprises pour appréhender les étapes de l'EIS et contribuer directement à l'évaluation. Temps fort de la démarche, il est composé d'interlocuteurs ayant une bonne connaissance du terrain (expertise locale) et assurant une diversité de points de vue (compétences et positionnement) ; il associe des professionnels, techniciens, représentants d'associations et habitants.

En parallèle, un groupe d'étudiants de la Venise Verte à Niort a participé à un « complément d'enquête » expérimental. En coopération avec NovaScopia, ils ont réalisé sur plusieurs jours et sur plusieurs sites du quartier une enquête de terrain permettant d'encourager la participation de la population aux recueils d'information pour l'EIS.



Ensemble des sources d'informations mobilisées dans le cadre de l'EIS

L'estimation des impacts

Confrontées aux données issues de la littérature scientifique, les différents éléments recueillis se sont complétés et articulés utilement pour mener une analyse approfondie des impacts, dont les résultats sont présentés dans ce rapport.

Le premier temps de l'évaluation a consisté à recenser de manière exhaustive toutes les interventions envisagées et susceptibles d'affecter le bien-être et la santé des usagers, sur la base d'une analyse de la documentation de projet disponible.

Ce recensement avait pour objectif à la fois de formuler une liste d'interventions représentatives du projet dans son ensemble, servant de support à l'estimation des impacts.

Chacune de ces interventions est classée dans une matrice d'estimations des impacts qui la relie à une des quatre familles de déterminants de santé retenus :

- **ESPACES PUBLICS ET PRATIQUES SOCIALES**
- **ESPACES VERTS ET NATURE EN VILLE**
- **MOBILITES ET DEPLACEMENTS**
- **GESTION DES DECHETS, PROPRETE ET HYGIENE**

Ces impacts sont ensuite évalués et caractérisés – grâce au croisement de l'ensemble des données recueillies (données de la littérature et données de terrain) – en termes de sens, probabilité, et populations affectées.

L'élaboration des recommandations

A partir de l'estimation des impacts, et sur la base d'éléments recueillis sur le terrain ou dans la littérature scientifique, des premières pistes de recommandations ont été élaborées par l'équipe d'évaluation.

Les propositions de recommandations ont été présentées aux membres du Comité technique du 10 décembre 2019 et mises en débat dans une logique de co-construction. Un vote a permis de les hiérarchiser et de mettre en évidence certains axes jugés « prioritaires ».

En amont du Comité de Pilotage qui s'est tenu le 15 janvier 2020, un travail préparatoire avec l'équipe de coordination a été nécessaire pour expliciter certaines recommandations et prioriser les thèmes présentés aux élus.



Application de vote « Novamatch » by Novascopia © 2019

Le suivi et la restitution des résultats

Les facteurs de réussite de la démarche EIS sont étroitement liés aux arbitrages validés par le comité de pilotage, mais également à la mobilisation des parties-prenantes sur la durée du projet, pour assurer la « dynamique » de l'EIS une fois les recommandations formulées.

Les recommandations s'intégreront ici dans le futur cahier des charges de Maîtrise d'œuvre pour la requalification des espaces publics en pieds d'immeubles. Il est également proposé que certaines d'entre elles, applicables à d'autres projets dans une démarche d'urbanisme favorable à la santé, puissent intégrer le Cahier de Prescriptions Techniques et Environnementales de la Ville de Niort (CAPTEN). Ce document sera joint à toutes les consultations de maîtrise d'ouvrage et traduira en actes précis les ambitions de la Ville sur les enjeux énergie, climat, santé, eau, biodiversité, etc.

Dans une optique de suivi et de réussite dans la durée, la phase de restitution des résultats de la démarche est essentielle. Devant les différentes instances de l'EIS mais aussi devant les élus, les participants mobilisés durant l'étude, les habitants etc. de façon à consolider une culture commune autour de l'urbanisme et de la santé.

Les représentants du Conseil Citoyen ayant participé à la démarche d'EIS ont été conviées au Comité Technique du 10 décembre 2019 afin d'observer et de participer aux débats sur les recommandations à retenir.

Lors du Comité de Pilotage du 15 janvier 2020 ; les recommandations ont été présentées aux élus sous forme cartographique afin de permettre une meilleure compréhension et appropriation.

Une synthèse des échanges de ce comité de pilotage a été réalisée auprès du Conseil Citoyen, par la coordinatrice du Contrat Local de Santé, le 17 février 2020.

Un dernier Comité Technique aura lieu en avril 2020 afin de co-construire avec les acteurs un référentiel de suivi de l'EIS pour évaluer son impact sur le projet dans la durée.

LES RESULTATS DE L'EIS

Les impacts sur les espaces publics et les pratiques sociales

Etat des connaissances

L'importance et la qualité des relations sociales au sein d'un quartier sont des déterminants importants de la qualité de vie à l'échelle d'un quartier, pouvant affecter de façon positive ou négative la santé physique ou mentale des habitants. De nombreux travaux montrent l'influence du capital social sur l'atténuation du stress, des risques de dépression et du déclin cognitif. Il favorise également la pratique d'une activité physique et une meilleure santé « perçue ».

La configuration spatiale et les aménagements d'un quartier (présence et qualité des espaces verts et espaces publics, de lieux de rencontre et de convivialité, d'équipements, etc.) peuvent favoriser ou au contraire entraver les relations sociales entre les habitants et l'ambiance régnant dans le quartier.

Isolement social

Le sentiment d'appartenance à une communauté favorise un meilleur état de santé en participant à la réduction du sentiment de solitude, en particulier chez les populations défavorisées. Aussi, la cohésion sociale entre les membres d'une communauté est positivement associée à des comportements favorables à la santé (non-tabagisme, consommations d'alcool modérée, activité physique, etc.)

Réciproquement, l'isolement social impacte de façon négative la santé physique et mentale. En augmentant les risques cardiovasculaires, l'hypertension, les maladies coronariennes et d'insuffisance cardiaque, l'isolement social rendrait les personnes touchées par la solitude 2 à 5 fois plus exposées aux risques de décès prématurés. Plusieurs raisons peuvent expliquer ces résultats :

- Les relations sociales peuvent atténuer les effets de stress et autres impacts négatifs associés aux moments difficiles de la vie (maladie, deuil, divorce) ;
- Les personnes ayant un réseau social peu développé sont moins actifs physiquement et plus sujets aux comportements à risque (tabagisme, alcool, etc.) ;
- L'isolement social a un impact sur la santé mentale, favorisant le risque de dépression, de consommation de psychotropes et de suicide.

Tous les individus ne sont cependant pas égaux devant les impacts de l'isolement social. En effet, l'avancée en âge ou les situations de handicap entraînent une restriction voire un abandon des relations sociales qui peuvent avoir de graves conséquences (déclin cognitif, malnutrition, manque d'hygiène, manque d'estime de soi, risques de dépression, troubles du sommeil, etc.). Selon le niveau de difficultés sociales, certains enfants sont également exposés à des symptômes d'anxiété et de dépression ou des troubles du

comportement à l'adolescence. Enfin, la précarité socioéconomique a également un effet négatif sur l'isolement social des personnes.

Qualité résidentielle

Dans un quartier, une offre diversifiée et qualitative en équipements publics, en services et en commerces de proximité participe à la qualité résidentielle et plus largement, à la qualité de vie. Selon une étude de l'institut CSA de 2008 portant sur les attentes des habitants des ZUS, 90% d'entre eux déclarent que les commerces de proximité rendent un quartier vivant et 38% qu'il s'agit du premier facteur d'animation d'un quartier.

Dans des territoires souvent en situation de repli ou marginalisés, le commerce de proximité remplit une fonction importante : à la fois sociale, économique et environnementale. En effet le commerce accompagne le changement social ; l'échange humain, le lien social, l'accès à la consommation pour tous... La proximité permet, en premier lieu, de redonner vie à des quartiers excentrés, et le redéploiement même modeste d'une offre commerciale de proximité améliore la vie quotidienne de leurs habitants.

D'un point de vue spatial, l'implantation des équipements peut constituer un véritable « *cœur de quartier* » et être ainsi un point de rencontre entre les habitants ; ou, se situer à l'interstice de quartiers, permettant alors aux équipements d'agir comme un chaînon reliant les quartiers entre eux, invitant les habitants et usagers à se rencontrer et à échanger.

L'esthétisme, la qualité et la fonctionnalité du lieu, etc. agissent par ailleurs sur l'attractivité de l'équipement mais aussi sur l'image du quartier.

Le rôle des équipements

Améliorer la qualité de vie passe en premier lieu, par le renforcement de l'ensemble des « pôles de proximité » d'un quartier. Il s'agit d'assurer l'accès à la santé, à l'éducation, à la formation, aux loisirs, à la culture, à l'alimentation, afin de lever le sentiment « d'assignation à résidence » qui peut être exprimé.

En favorisant les liens sociaux, la rencontre, le brassage, l'accès aux équipements et services participent de fait à la mixité sociale et fonctionnelle. Au quartier prioritaire sont rattachés les équipements formant le « *quartier vécu* », qui correspond davantage aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, associations...). C'est bien dans ces points de rencontre que se nourrissent les relations humaines d'un quartier.

L'équipement peut, au-delà de la fonction première, agir comme une « fabrique » :

- de lien social, en se positionnant comme un véritable lieu de vie et de rencontres entre des habitants et des utilisateurs aux profils variés ;
- d'initiatives citoyennes, en étant ouvert à tous, habitants et usagers, qui peuvent participer à son animation et/ou sa gestion ;
- d'identité commune, en améliorant la qualité de service, l'image et l'attractivité du quartier ;
- de dynamique collective, en permettant d'impulser des initiatives et des activités nouvelles entre des acteurs d'horizons différents.

En d'autres termes la « maximisation » des impacts sociaux, urbains, économiques d'un projet passe par la bonne intégration des équipements dans le quotidien des habitants.

Certains équipements ou aménagements favorisent particulièrement le lien social entre les habitants :

- L'aménagement de lieux de vie et de convivialité (aires de pique-nique, bouledromes, aire de jeux...) favorisent les relations de voisinage et la création d'une communauté au sein du quartier ;
- Le mobilier urbain (bancs, tables, poubelles, végétation) le long des axes de mobilité douce contribue à renforcer leur fréquentation et augmentent alors les contacts sociaux formels ou informels, augmentent le sentiment de sécurité et les déplacements actifs ;
- Les équipements de jeux ou modules d'exercice maximisent le potentiel de socialisation offert par les parcs et créent des lieux propices à l'activité physique ;
- La proximité d'un réseau de transport en commun est également particulièrement bénéfique pour les personnes les plus vulnérables car elle contribue à lutter contre l'isolement social et améliore l'accès à l'emploi, à l'éducation et aux équipements.

Enfin, les parcs et les espaces verts, propices aux rencontres et aux échanges contribuent à améliorer le capital social des individus et la cohésion sociale au sein d'un quartier. Plusieurs études ont démontré que les personnes résidant à proximité d'espaces verts étaient moins touchées par la solitude et l'isolement social que les autres, quel que soit le niveau social de la population et l'urbanisation du territoire.

Insécurité et sentiment d'insécurité

L'insécurité ne peut pas être perçue comme découlant d'un facteur unique. Elle dépend à la fois :

- Des politiques de peuplement, de la distribution des ménages dans l'espace du quartier, des difficultés socio-économiques, scolaires, d'insertion sociale et professionnelle, qui vont créer des conditions pouvant favoriser le développement des incivilités et de la délinquance, mais aussi de l'existence de réseaux maffieux ou de trafic dans l'agglomération ;
- De la configuration urbaine et architecturale : l'isolement, l'enclavement des quartiers, l'organisation labyrinthique des espaces urbains résultant de la formation de grands îlots et de l'imbrication des immeubles, créent une confusion des espaces publics et privés, entraînent une multiplication des passages traversant sombres, des voies en impasse, des recoins, des espaces délaissés, et donc des espaces insécures. A cela peut s'ajouter l'implantation de logements au rez-de-chaussée qui ne sont pas protégés des circulations et qui sont de ce fait fréquemment cambriolés ;
- De la gestion urbaine : les espaces qui sont mal entretenus, voire parfois laissés à l'abandon, signifient une perte de la « maîtrise publique » de l'espace et donnent le sentiment qu'il n'existe plus aucune règle d'usage. Quand un espace commence à se dégrader en raison d'un certain déficit de gestion, une spirale de dégradation peut s'enclencher, car les habitants ne le respectent plus, les incivilités se développent, les agents de gestion se découragent ;
- De l'action publique menée par les institutions : l'efficacité de la gestion urbaine dépend également pour une grande part des modes d'organisation mis en place par ces différents partenaires, de l'implantation territoriale de ces services, de la qualification de leurs

agents et de leurs modes d'encadrement. La centralisation de certains services, la tendance à la spécialisation de leurs activités rendent souvent difficile leur coopération et le développement des capacités d'autonomie de leurs agents.

Bibliographie

SEMC, « Penser, créer et gérer des équipements sportifs en quartiers prioritaires de la politique de la ville » - Décembre 2016

Commission « Cœur de ville » du CNCC, « Quel avenir pour le commerce de proximité dans les quartiers ? » - Juin 2013

Divers exemples de contrats de ville

EIS, Proposition de préconisations pour les projets d'aménagement et de renouvellement urbain, Des bases scientifiques au service des actions, ORS PACA, Ville de Marseille, 2019, 64p.

Social capital, health and life satisfaction in 50 countries. Health Place. 1 sept 2011

Social capital, health behaviours and health: a population-based associational study. BMC Public Health. 27 juin 2013

Urban and transport planning, environmental exposures and health-new concepts, methods and tools to improve health in cities. Environ Health. 2016

Effets de la rénovation urbaine sur la gestion urbaine de proximité et la tranquillité publique, CGET, 2016, 166p.

« L'émergence du sentiment d'insécurité en quartiers défavorisés, dépassement du seuil de tolérance... aux étrangers ou à la misère ? », Pan Ké Shon JL., 2009

La prévention situationnelle. Génère et développement d'une science pratique, Benbouzid B., 2015

IAU - Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile de France. Quel traitement des enjeux de sécurité dans la rénovation urbaine ?, 2015

Constats

L'enjeu de requalification des espaces publics est au cœur du projet d'aménagement du quartier du Pontreau.

Si les espaces verts, très présents en pieds d'immeubles, sont appréciés par les habitants, les espaces publics et les aménagements proposés restent néanmoins vieillissants, peu amènes et donc peu utilisés. Ces espaces publics, même s'ils sont appréciés sont peu valorisés malgré leur potentiel.

L'aire de jeux pour enfant, présente au cœur du quartier est particulièrement décriée : vieillissante, enclavée, peu accueillante et n'offrant aucune visibilité. Cette aire offre des jeux pour les très jeunes enfants mais est protégée par un muret en béton et de la végétation qui n'offre pas de visibilité depuis l'extérieur. Les parents doivent donc entrer dans l'aire de jeux afin de surveiller leurs enfants. Certains habitants mettent également en avant les mauvais

usages de cette aire : des nuisances sonores sont provoquées par des adolescents occupant l'aire le matin et le soir, avant et après le collège.

Toutefois, la verdure présente autour de l'aire de jeu est particulièrement appréciée, elle permet de donner un côté « intimiste » à cet espace. Mais certains soulignent le manque d'entretien de la végétation.

Les acteurs interrogés et les habitants s'accordent à dire qu'il manque d'espaces de rencontre et de lieux de sociabilité. Pour les acteurs travaillant avec les habitants du quartier, cela peut poser des problèmes : le CCAS par exemple travaille essentiellement en porte à porte car il est difficile de rencontrer des habitants sur l'espace public.

Un point de vigilance est à prendre en compte sur le fait que le manque de cohésion sociale peut être aussi en partie expliqué par l'échelle du quartier : le Pontreau est un micro-quartier de 250 logements, les réflexes et attentes à avoir sont donc différents des autres PRU.

Les habitants pointent en particulier le manque de mobilier urbain adapté permettant de créer des lieux de rencontre différenciés pour les différents publics (les enfants, les jeunes, les adultes et personnes âgées).

Le manque d'animations en lien avec les espaces publics est également souligné par les habitants et les acteurs.

En termes de tranquillité et de sécurité publique, le quartier génère pour beaucoup un sentiment d'insécurité. Ce sentiment est principalement dû à la présence répétée de trafic de stupéfiants, au manque d'entretien de certains espaces verts et au faible éclairage public. Les espaces verts (buissons, arbres...) offrent peu de visibilité. Les personnes extérieures au quartier ont des difficultés à s'orienter, à cause du manque de visibilité et de signalétique.

Le sentiment d'insécurité est renforcé la nuit, notamment pour les femmes en raison d'un faible éclairage. Des habitantes du quartier indiquent par exemple « *ne pas se sentir à l'aise* » aux alentours de l'aire de jeu la nuit.

Le projet vise à travailler sur les vecteurs de liens sociaux et de réaffirmer les fonctions urbaines en pieds d'immeubles. Le rapprochement des stationnements en pieds d'immeubles devrait permettre de matérialiser une distinction entre l'espace public et l'espace privatif afin de tranquilliser les habitants, tout en libérant l'espace occupé actuellement par des parkings pour réaliser des espaces de convivialité à l'écart des immeubles (limitation des nuisances).

Les acteurs du quartier interrogés font part de leurs interrogations concernant cette orientation: ils estiment que malgré sa praticité notamment pour les personnes âgées et les parents avec enfants, le déplacement des stationnements en pieds d'immeubles pourrait « *couper le quartier de la nature* » et dissuader les personnes extérieures de profiter des espaces publics en cœur d'îlot.

Ils sont également inquiets des futurs usages du jeu de boules qui peut provoquer des nuisances sonores, notamment la nuit. Ils anticipent également une possible dégradation des nouveaux espaces par certains habitants et soulignent ainsi l'importance de prévoir des animations et des opérations avec les habitants afin d'en favoriser l'appropriation.

En résumé, la cohésion sociale du quartier du Pontreau est en perte de vitesse, notamment en raison d'une dégradation progressive des espaces et des équipements, qui participe à une image négative du quartier.

Impacts du projet

Les impacts du projet sur les espaces publics et les pratiques sociales sont **principalement positifs**, grâce aux nombreux aménagements d'espaces de rencontre au sein du quartier.

La création d'une esplanade marquant l'entrée du quartier, d'une place de quartier, d'une nouvelle aire de jeu et d'un espace de détente dans la partie boisée devraient avoir des impacts particulièrement positifs en termes de **mixité sociale, générationnelle et de genre, de rencontre, de socialisation et d'entraide**.

La multiplication de petits espaces dédiés à certains usages devrait favoriser un usage apaisé de ces espaces et une appropriation accrue des habitants, d'autant plus si ceux-ci sont associés à la conception voir à la construction de ces espaces.

Par ailleurs, l'apport de mobilier urbain adapté, d'un point d'eau, d'une aire de jeu de boule et d'une aire de jeux pour enfant favorisent la pratique d'activité physique et de détente.

En termes d'accès aux équipements et services, la valorisation des cheminements de l'ensemble du quartier devrait permettre une meilleure liaison vers les équipements de proximité (écoles, collège, supermarché...) tout en favorisant les modes de vie actifs pour s'y rendre.

En revanche, une attention particulière devra être apportée en termes de visibilité et d'éclairage nocturne, notamment dans la partie boisée afin de réduire ou ne pas accentuer le sentiment d'insécurité. Aussi, une vigilance devra être apportée à l'utilisation du jeu de boules afin d'éviter de possibles nuisances sonores nocturnes pour les habitants des tours à proximité de la place de quartier.

Les impacts sur les espaces verts et la nature en ville

Etat des connaissances

Les espaces verts offrent des avantages multiples d'un point de vue environnemental, dont les effets ne sont plus à prouver sur la qualité du cadre de vie, la biodiversité, la lutte contre les îlots de chaleur et la pollution de l'air, mais aussi sur la valorisation du foncier et de l'immobilier, etc. Ils jouent, de fait, un rôle central dans la planification urbaine et territoriale.

Le développement de la présence du végétal en ville participe directement à l'amélioration du cadre de vie. Aujourd'hui les espaces verts répondent à de nouveaux enjeux, écologiques, mais aussi sociaux et économiques. Pensés en amont des projets urbains, les aménagements et modes de gestion des espaces verts permettent de faire profiter aux populations de l'ensemble des bienfaits qui leur sont associés.

La question des espaces verts présente en effet un double enjeu en matière de santé publique et d'urbanisme. Selon la littérature scientifique, elle s'analyse à la fois à travers des approches individuelles, sous l'angle de la santé – physique et psychique – des habitants ; et collectives, de façon à prendre en compte les questions écologiques, économiques et sociale.

Santé mentale et physique

Diverses études démontrent leur rôle en matière de santé physique et mentale. La présence d'espaces verts est alors associée à un meilleur niveau d'activité physique, une réduction du taux de mortalité, de l'anxiété, du stress, de la dépression et du sentiment d'isolement.

La présence de parcs, terrains de jeux et aires de loisirs favorisent l'activité physique en particulier chez les enfants. Propices à la marche et au lien social, les espaces verts produisent également un effet sur la longévité des personnes âgées en milieu urbain. La plupart des effets liés aux espaces verts seraient ainsi plus importants chez les personnes vulnérables.

Le lien entre espaces verts et santé physique est également particulièrement important chez les personnes défavorisées. Des études transversales montrent en effet que l'impact des espaces verts sur l'état de santé autodéclaré est plus important dans les régions urbaines dont la population présente de faibles revenus ; cet impact tient autant à la surface d'espace verts, qu'à leur qualité esthétique et récréative.

Les espaces verts peuvent en outre constituer des lieux d'expériences sensibles, de découverte de la nature et de prise de contact avec le monde vivant, et offrir en ce sens certains bienfaits psychologiques.

Ainsi, selon l'approche sous l'angle de la santé, la question des espaces verts conduit à une lecture en deux axes :

- L'accessibilité aux espaces naturels permet de lutter directement contre certaines maladies (obésité, maladies cardiovasculaires, ...) en favorisant la pratique d'activités physiques (marche, course à pied, ...).

- Les espaces verts sont aussi une source de bien-être sur le plan psychique. Ils permettent de renforcer le sentiment d'apaisement, recommandé contre les états d'anxiété et de dépression, et de contact avec la nature.

Par ailleurs, si le lien de causalité entre espaces verts et état de santé général n'est toutefois pas systématiquement établi (les causes peuvent être à la fois médicale, sociale, culturelle...), il apparaît clairement qu'ils participent directement à une meilleure perception de la santé des individus, à la qualité de vie et au sentiment de bien-être. Les espaces verts sont avant tout des espaces de respiration et de rencontre, corrélée positivement à la cohésion sociale. En effet si les espaces verts permettent d'augmenter l'activité physique et de réduire le stress, c'est avant tout parce qu'ils donnent accès à des contacts sociaux, avec la nature, qu'ils favorisent le sentiment d'appartenance à une communauté et d'attachement à un quartier.

Environnement, espace urbain et paysage

Sous l'angle collectif, les espaces verts procurent à la fois des bénéfices environnementaux (atténuation des effets d'îlots de chaleur urbains, absorption de nombreux polluants atmosphériques), des bénéfices urbains et paysagers, en participant à l'articulation et à la lisibilité de l'espace urbain, le rendant ainsi plus accueillant et bienveillant. La présence d'espaces verts est enfin un facteur fort d'intégration et de cohésion sociale par la rencontre de personnes d'âges et d'origines sociales différents. Lieux récréatifs, de convivialité et de détente, les espaces verts sont également vecteurs de liens sociaux et de mixité sociale.

Plusieurs recommandations d'aménagement se dégagent des différentes études menées et permettent d'optimiser les apports positifs des espaces verts en ville. Les principales conditions pour qu'ils participent à la santé globale sont la proximité, l'accessibilité et le mode des gestion ; il en découle les critères suivants :

- La distance : les habitants fréquentent les espaces verts dans un rayon de 0 à 1km de leur domicile. La distance est donc une des conditions principales de leur fréquentation. On définit deux distances selon le type d'utilisation de ces espaces : les espaces du quotidien doivent se situer à moins de 300m alors que les espaces du week-end peuvent être plus éloignés (forêt, grand parc, etc.).
- La taille de l'espace vert définit également son usage : les parcs de petite taille présentent plutôt un usage social et de rencontre alors que les grands parcs (10 à 50ha) servent principalement au contact avec la nature.
- La forme impacte aussi la fréquentation des espaces verts. Les surfaces allongées étant perçues comme des lieux de passage, les espaces de forme arrondie sont souvent plus fréquentés.
- Les équipements doivent être adaptés aux différents usages pour générer un sentiment de sécurité et de tranquillité, et aux différents publics (la fréquentation varie selon l'âge et le niveau de revenu).

Sécurité

Les espaces verts, s'ils peuvent participer au sentiment d'insécurité (espaces mal entretenus, offrant peu de visibilité, etc) peuvent à l'inverse permettre de lutter contre l'insécurité réelle et perçue. En effet, la présence d'espaces verts dans les zones résidentielles encourage les habitants à fréquenter les espaces extérieurs et espaces publics, ce qui, par un phénomène de surveillance passive, constitue un frein aux actes de délinquance et d'incivilité.

De même, l'importance apportée par la communauté aux espaces verts se traduirait par une vigilance accrue et une propension plus grande à intervenir en cas de problème de sécurité constaté. Il a ainsi été montré un impact positif des projets de renouvellement urbain sur les incivilités, et surtout sur le sentiment d'insécurité.

Bibliographie

Sandrine Manusset, « Impacts psycho-sociaux des espaces verts dans les espaces urbains », *Développement durable et territoires [En ligne]*, Vol. 3, n° 3, 2012

Stephen Vida, « Les espaces verts urbains et la santé », *Institut National de Santé publique du Québec*, 2011

Nicolas Bouzou et Christophe Marques (Asteres), « Les espaces verts urbains, lieux de santé publique, vecteur d'activité économique », pour le compte de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage, mai 2016

Plante & Cité et Sandrine Manusset, « Les espaces verts des collectivités, une analyse scientifique des bienfaits de la nature en ville », pour le compte de l'association des Eco Maires, 2013

Laurence Nicolle-Mir, « Réduire les inégalités de santé : le rôle des espaces verts urbains », Mars-Avril 2016

Réseau français des Villes-Santé de l'OMS, « Espaces verts urbains, un plaidoyer pour agir », 2017

Sandrine Gueymard et Corinne Legenne (IAU Ile-de-France), « Espaces verts, vecteurs essentiels de bien-être », 2014

Constats

Comme évoqué précédemment, les espaces verts du Pontreau sont des lieux reconnus et appréciés par ses habitants. Lors de l'enquête de terrain réalisée par les étudiants du lycée de la Venise Verte³, les habitants ont en grande majorité indiqué que la végétalisation du quartier était satisfaisante voire très satisfaisante.

Ces espaces semblent par ailleurs peu entretenus selon les habitants et peuvent provoquer des nuisances. Plusieurs acteurs évoquent le manque de visibilité et d'éclairage nocturne qui peuvent produire un sentiment d'insécurité notamment pour les femmes ou les personnes âgées.

Des acteurs soulignent également que les buissons servent parfois de « cachettes » pour le trafic de stupéfiants.

Selon les habitants interrogés lors de l'enquête de terrain, les espaces verts sont principalement des lieux pouvant servir aux rencontres, à la détente et à la pratique d'une activité sportive.

³ Etudiants du BTS Prestations et Services des Secteurs Sanitaires et Sociales (SP3S).

Le projet a pour vocation de conserver une grande partie des espaces verts du quartier, en les délimitant en petits espaces aux usages différenciés (aire de jeu, espace de lecture...).

Le quartier dispose cependant d'espaces peu connus et peu utilisés par les habitants comme le jardin fruitier. Certains habitants ne connaissent parfois même pas l'existence de ces espaces.

Enfin, les liaisons avec les autres espaces verts à proximité du quartier ne sont pas évidentes et pas encore valorisées : le lien avec le jardin des plantes est quasiment inexistant par exemple.

Ainsi, les espaces verts du Pontreau présentent un fort potentiel pour le cadre de vie et l'attractivité du quartier. De grandes attentes ont été exprimées de la part des habitants sur la création d'espaces dédiés aux enfants et aux jeunes, comme des parcours sportifs. Les espaces actuels génèrent en revanche un fort sentiment d'insécurité, accentué la nuit et pour certains publics.

Impacts du projet

Selon la littérature, la présence actuelle des espaces verts en pieds d'immeubles et le maintien d'une grande partie d'entre eux dans le futur projet devrait apporter des impacts principalement positifs.

En effet, ces espaces fournissent un cadre pour les activités physiques bénéfiques à la santé et incitent aux modes de déplacements actifs.

Il a été établi que la promenade régulière active d'au moins 30 minutes depuis son domicile vers des destinations de détente et notamment les espaces verts favorisent la bonne santé physique. Le périmètre réduit du quartier ne permet pas ce type de parcours, mais le projet d'aménagement pourrait s'inscrire dans un périmètre élargi permettant de proposer des cheminements vers des espaces verts de plus grande envergure (jardin des plantes, futur espace vert de la place Denfert Rochereau).

Les espaces verts extérieurs jouent ainsi un rôle essentiel dans la promotion de la santé de la population. Comme pour les autres espaces publics extérieurs, leur appropriation et donc leurs bénéfices sont d'autant plus forts s'ils sont pensés dans une stratégie cohérente associant les habitants.

Aussi, comme décrit précédemment, les espaces verts sont reconnus pour leur rôle bénéfique sur la santé mentale.

Enfin, ils seront fréquentés à la condition que l'on s'y sente en sécurité, et le fait qu'ils soient fréquentés favorise la surveillance passive et donc le sentiment de sécurité. Le projet, en ayant vocation à accroître la fréquentation de ces espaces en proposant des usages adaptés, devrait permettre de réduire progressivement ce sentiment d'insécurité dont parlent les habitants du quartier. Ce phénomène devrait être d'autant plus visible si les porteurs de projet restent vigilants à la visibilité qu'offrent les espaces verts et s'ils intègrent un système d'éclairage adapté.

D'un point de vue négatif, il est important de prendre en compte le fait que certaines espèces végétales possèdent un fort potentiel allergisant. Les plantes des milieux urbains, plus

stressées, pollinisent davantage ce qui engendre la fixation de certaines substances polluantes aux particules de pollen et augmente le potentiel allergisant. La présence de pollens peut provoquer des réactions allergiques (rhinites, conjonctivites, crises d'asthme...) chez les personnes prédisposées tout comme chez celles qui ne le sont pas. La réaction allergique dépend alors du type de pollen présent dans l'air (graminée, cyprès, peuplier, etc.) tout comme de sa quantité. L'allergie est une maladie chronique qui affecte la qualité de vie des personnes : les principales conséquences sur la vie quotidienne sont une restriction des activités courantes, des troubles du sommeil, une altération de la vigilance.

Ainsi, le projet de requalification des espaces en pieds d'immeubles apporterait vraisemblablement des impacts positifs grâce à la diversité de fonctions qu'ils sont destinés à proposer : la création d'espaces de détente, de jeu, de jardinage devrait permettre une meilleure fréquentation de ces espaces par les habitants du quartier.

Il est néanmoins nécessaire de maintenir un point de vigilance sur le rapport m² d'espace vert / habitants et le ressenti habitants. En effet, le rapprochement des stationnements en pieds d'immeubles devrait faire perdre environ 300 m² de végétation autour de chacun des immeubles.

Aussi, la diversité d'usages proposés aboutit à la multiplication de petits espaces (moins de 500 m² d'un seul tenant) qui sont insuffisants pour jouer un rôle d'espace apaisé, de calme/détente et/ou d'activités de rencontres et de jeux.

Les impacts sur la mobilité et les déplacements

Etat des connaissances

La mobilité en QPV

La population des quartiers de la politique de la ville se caractérise par une faible mobilité. Globalement celle-ci est pour moitié liée à une plus forte représentation des populations moins mobiles (problèmes de santé – petit ou gros handicap, déprime, fatigue, alcoolisme, dépression, etc. – qui ne leur permettent pas de marcher ou rester debout longtemps, de conduire...) et, pour moitié à une plus faible mobilité des personnes dans ces quartiers-là (moindre accès à la voiture des ménages modestes).

On constate également des inégalités de genres ; en QPV, la faible mobilité est d'autant plus marquée chez les femmes inactives, pour qui l'accès au volant est encore plus difficile, et qui souffrent de clichés genrés forts dans les motifs de déplacement. Ainsi les femmes ont tendance à réaliser plus de déplacements courts et non motorisés (accompagnement des enfants à l'école, etc.) au sein du quartier.

Sans accès à la voiture, la marche est le premier mode alternatif, suivie par les transports en commun (le vélo est moins utilisé par les résidents des QPV, alors que son usage pourrait être pertinent en termes économiques).

S'agissant des transports en commun, les quartiers prioritaires ne sont pas systématiquement bien desservis alors même que leurs habitants sont plus fréquemment dépendants des transports publics. Et lorsque que ces quartiers sont desservis, les transports ne sont pas toujours adaptés, en termes de niveau et de qualité de service (destination limitée, délai d'attente, important, amplitude horaire limitée, fréquence insuffisante le soir et le week-end...), ou, peuvent ne pas répondre aux besoins spécifiques de déplacement des habitants, particulièrement pour accéder aux emplois à horaires décalés ou localisés en périphérie des agglomérations (théorie du spatial mismatch).

La politique de rénovation urbaine est axée sur le désenclavement physique des quartiers. Les dossiers ANRU privilégient une approche en termes d'aménagement urbain, proposant des actions ciblées sur les infrastructures et les espaces urbains, au détriment d'une approche par l'analyse des besoins des habitants, par l'offre de service, par l'accès à la mobilité des captifs. Il s'agit essentiellement de travaux sur la trame viaire (création de circulations, percements de voies en impasse, ponts, passerelles, donc de l'infrastructure plus ou moins lourde), ainsi que de travaux de requalification des entrées de quartiers. En revanche il faut noter que ces projets d'aménagement intègrent bien, en général, l'organisation des déplacements de proximité, et portent un regard précis sur les cheminements piétons et vélos.

Déplacements actifs

Les modes de déplacements dits actifs et la marche en particulier ont des effets positifs avérés sur la santé. La marche, mode de déplacement du plus grand nombre, concentre de multiples enjeux : santé, accessibilité ou encore qualité de vie. L'intensité de ces

pratiques peut être grandement soutenue par l'aménagement urbain à l'échelle du quartier (densité, perméabilité de la trame urbaine et bonne connectivité), et à l'échelle de la rue (mesures de modération de la circulation, présence de trottoirs, répartition des bancs-relais, etc.). Quelle que soit la nature des aménagements ou des voies, les itinéraires doivent être continus, bien jalonnés et reliés entre eux par un maillage.

Ces éléments de design urbain sont associés à la pratique d'activité physique des citoyens, et ce, principalement durant leurs transports. Ainsi en matière de mode de vie physiquement actif, les programmes de sensibilisation misent non seulement sur les loisirs, mais aussi de plus en plus sur l'intégration au quotidien des activités physiques utilitaires. L'organisation d'événements festifs ponctuels et symboliques, comme l'inauguration d'un nouvel aménagement favorisant les déplacements actifs, peut être un levier efficace pour la promotion de l'usage du vélo ou des bénéfices de la marche.

Les obstacles à la mobilité

Les obstacles à la mobilité sont nombreux. Il existe des obstacles à la fois d'ordre économique (coût des abonnements aux transports collectifs, coût du permis de conduire...), d'ordre cognitif (connaissance des réseaux, repérage dans l'espace, apprentissage de la mobilité...), d'ordre socio-culturel (manque de « culture mobilité », habitudes de vie, repli sur soi...), mais aussi d'ordre physique et psychique (problèmes psychomoteurs notamment).

Répondre aux besoins spécifiques de déplacement des habitants, nécessite non seulement d'identifier et de qualifier leur mode d'utilisation des moyens de transport, mais surtout d'effectuer une analyse fine du fonctionnement social de quartiers qui, pour connaître de nombreuses difficultés, n'en sont pas moins des lieux de vie présentant une organisation et des relations sociales particulières.

Il s'agit de raisonner davantage en termes d'accessibilité aux lieux ressources, que de réduire la question de la mobilité au transport (a fortiori au transport collectif). Les réponses apportées passent par des solutions innovantes et partenariales pour développer des actions locales de soutien à la mobilité, telles que les plateformes de mobilité, l'apprentissage de la mobilité, le transport micro-collectif solidaire, le prêt de véhicule, les garages associatifs et solidaires, les auto-écoles sociales, etc. souvent créées à l'initiative de structures associatives. Ce principe d'action construit sur le mode de l'accessibilité amène à penser de plus en plus la liaison de ces quartiers avec leur environnement, et notamment l'accès à l'emploi.

A l'échelle de proximité, il est intéressant de donner un avantage aux piétons et aux cyclistes en termes de temps de parcours et de qualité d'itinéraires : un accès rapide et lisible aura un impact positif sur la sécurité des déplacements, l'accessibilité aux activités quotidiennes (écoles, commerces, etc.) et plus globalement sur l'amélioration du cadre de vie des habitants. La tendance à la sédentarité de la population engendre des enjeux de santé publique alarmants (obésité et prévalence des maladies chroniques notamment) ; la création de milieux de vie favorables à la pratique des transports actifs, représente une formidable opportunité pour créer des milieux de vie de qualité où il fait bon vivre.

Stationnements et îlots de chaleur

Le phénomène d'îlot de chaleur urbain découle de différents facteurs liés à la densification de l'urbanisation, aux activités humaines (transports, industries, chauffage domestique, éclairage...), mais aussi aux pratiques d'aménagement des villes (végétalisation, conception des voiries...).

La végétation a une influence majeure sur le renouvellement des ambiances thermiques :

- Un arbre mature peut perdre jusqu'à 450 L d'eau par jour et engendrer un rafraîchissement équivalent à 5 climatiseurs individuels fonctionnant pendant 20 heures ;
- Il y aurait environ 7°C d'écart entre la température relevée dans un grand parc arboré et ses alentours ; l'absence ou la faible présence d'espaces verts favorise les îlots de chaleur urbain, en limitant la dissipation de la chaleur.

En milieu urbain, les surfaces artificielles sont en grande partie composées de matières minérales, tels l'asphalte, le goudron, le béton, qui sont des revêtements inertes qui accumulent l'énergie solaire la journée et déstockent la chaleur emmagasinée la nuit. Ces matériaux imperméables et sombres, sont de véritables puits de chaleur qui alimentent l'îlot de chaleur urbain.

La faible humidité des sols en zone urbaine limite le phénomène d'évapotranspiration et favorise la création d'îlots de chaleur urbain

Les îlots de chaleur urbain peuvent occasionner un stress thermique pour la population, des inconforts, des faiblesses, des troubles de la conscience, des crampes, des syncopes, ou encore des coups de chaleur. Ils peuvent également exacerber certaines maladies chroniques préexistantes comme le diabète, l'insuffisance respiratoire, les maladies cardiovasculaires, cérébrovasculaires, neurologiques et rénales.

Lors de périodes de vagues de chaleur, on observe une hausse de la mortalité et du nombre d'admissions hospitalières (hyperthermie, déshydratation et hyponatrémie, c'est-à-dire déficit de sodium dans le sang pouvant être dû à un apport insuffisant, à certains médicaments, à un dysfonctionnement rénal ou à une ingestion d'eau excessive).

Les personnes âgées sont particulièrement sensibles au phénomène d'îlot de chaleur urbain. En plus de la fragilité liée aux maladies chroniques, à la perte d'autonomie et aux médicaments, la personne âgée présente une capacité réduite d'adaptation à la chaleur, caractérisée par une réduction de la perception de la chaleur, des capacités de transpiration, de la sensation de soif, de la capacité de vasodilatation du système capillaire périphérique limitant la possibilité d'augmentation du débit sudoral en réponse à la chaleur.

Bibliographie

La place des enseignements artistiques dans la réussite des élèves. Rapport de l'IGEN, 1999.

Nicolas JUSTE (Cerema Nord Picardie), « La mobilité des résidents des quartiers prioritaires ». Séminaire de l'observation urbaine - 21 novembre 2017

Instruction CGET/DGITM du 6 mars 2015 relative à la mobilisation et à l'adaptation des politiques de transport et de mobilité en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

CETE / IREV Nord Pas-de-Calais, « Mobilités et déplacements dans les projets de renouvellement urbain en Nord Pas-de-Calais » - Juin 2005

Claudia BENNICELLI (VIVRE EN VILLE), « Des transports actifs pour une ville active : Aménager des environnements urbains plus favorables à l'activité physique » - Décembre 2012

Damien BERTRAND (FORS – Recherche sociale), « Comment renforcer les mobilités des habitants des quartiers »

EPURES, Les déplacements des habitants des quartiers du Contrat de Ville – Les données du territoire, n°53. Février 2017

Benmarhnia T, Beaudeau P. Les villes et la canicule : se préparer au futur et prévenir les effets sanitaires des îlots de chaleur urbains. Bull Épidémiologique Hebd - Santé Publique Fr. 2018;

Giguère, M. Mesures de lutte aux îlots de chaleur urbain. [Internet]. Québec: INSPQ; 2009.

ADEME. Adaptation au changement climatique : 12 Fiches pour

Agir dans les collectivités locales [Internet]. 2018.

Grand Lyon (CU). Lutte contre les îlots de chaleur urbains : Référentiel conception et gestion des espaces publics

.....

Constats

Le quartier du Pontreau dispose d'équipements structurants à proximité (écoles, collège, services de santé) auxquels les habitants peuvent se rendre à pied. Certains habitants pratiquent la marche pour se rendre dans des localités un peu plus éloignées : le centre Du Guesclin, le centre-ville par exemple. En revanche, la liaison vers le stade Espinassou ou encore le jardin des plantes restent encore peu facilitées.

Dans la partie boisée du quartier, un sentier est dessiné mais ne relie pas les deux extrémités du quartier. Il est peu emprunté par les habitants en temps de pluie.

Ainsi, bien que la marche soit pratiquée régulièrement par les habitants du Pontreau, la qualité des espaces publics n'incite pas particulièrement à sa pratique : les trottoirs sont peu praticables, notamment pour les personnes à mobilité réduite, la circulation est dense et rapide rue Guilloteau, certains stationnements gênants bloquent les parcours, etc...

Le vélo est peu utilisé en raison de la qualité de la chaussée et des risques de vol.

Mode de transport le plus utilisé par les habitants après le bus, la voiture prend une place très importante dans le quartier. On trouve des parkings à la chaussée dégradée tout autour du périmètre. Les acteurs s'accordent à dire que la place de la voiture et des stationnements est très importante. La proximité avec le stade Espinassou engendre les journées de match un encombrement des parkings par les spectateurs.

Le projet prévoit de rapprocher des places de stationnement des pieds d'immeubles, pour créer des parkings semi-privatifs aux pieds de chaque tour. Il prévoit de revaloriser l'ensemble des cheminements du quartier, notamment en redessinant le sentier de la partie boisée du quartier, et de créer des pistes cyclables pour favoriser les mobilités douces.

Impacts du projet

En termes de mobilité et notamment de mobilités actives, le projet présente des impacts positifs et négatifs. La valorisation des cheminements, la création de voies cyclables et l'aménagement récent d'arrêts de bus à plusieurs points du quartier devraient permettre de favoriser la pratique de la marche.

De plus, la sécurisation des passages piétons et la réfection des chaussées devraient aussi rendre le quartier plus propice à ces mobilités actives.

En revanche, le rapprochement des stationnements résidentiels aux pieds des immeubles pourrait avoir pour conséquence un recours accru à la voiture, même pour effectuer de petits déplacements.

La création de ces espaces/parking semi-privatifs en pieds d'immeubles présente également un certain nombre d'impacts positifs et négatifs pour la santé des habitants.

D'un point de vue positif, la création d'espaces en pieds d'immeubles semble jouer un rôle important dans la diminution du sentiment d'insécurité. Elle favorise le contrôle de l'invasion par des voitures extérieures ou par des familles disposant d'un nombre excessif de véhicules (au-delà d'une place affectée, les voitures sont garées sur l'espace public). Ce type d'aménagement diminue le stationnement sauvage et améliore la sécurité des circulations piétonnes. Il peut également contribuer à une meilleure accessibilité des moyens de transport aux personnes à mobilité réduite.

La mise en place d'un parc de stationnement constitue un service et un confort apprécié par les habitants, qui augmente l'attractivité du logement.

L'espace de stationnement planté et aménagé est une solution intéressante pour occuper les espaces résidentiels souvent trop grands et difficiles à gérer. Il s'accorde aux documents d'urbanisme dans le contexte d'une éventuelle revente.

D'un point de vue négatif, la création d'un parc de stationnement en pieds d'immeubles peut augmenter la surface d'espaces minéralisés en pied d'immeubles (risque d'ilots de chaleurs).

Aussi, si la création de ces stationnements diminue la surface des espaces verts présents à l'échelle du quartier, on observe un risque de baisse des facteurs permettant la pratique d'activités physiques et sportives.

Le rapprochement des stationnements et des unités résidentielles dégrade le potentiel de recours à des modes de déplacement plus doux (marche, vélo) dans les déplacements quotidiens.

Aussi, la proximité des stationnements des unités d'habitations augmente les nuisances sonores, olfactives et de pollution.

A l'échelle d'un quartier, les questions de sécurité sont importantes mais le système ne vaut que s'il existe un faisceau d'interventions pour agir de manière pérenne. Il ne faut pas tomber dans le travers de réagir au phénomène de délinquance à travers le recours à la création d'espaces semi-privatifs sans insister sur ce qui la génère.

Ainsi, le projet tel qu'il est prévu aujourd'hui présente une majorité d'impacts négatifs, en particulier sur le rapprochement des stationnements des unités d'habitations. En revanche, les impacts attendus devraient être positifs en matière de sécurité et de sentiment de sécurité.

Les impacts sur la gestion des déchets, la propreté et l'hygiène

Etat des connaissances

La propreté d'un site peut engendrer des représentations de l'espace agréables, « positives », ce qui va contribuer à renforcer ou à améliorer le sentiment de bien-être.

C'est en effet principalement l'aspect visuel qui donne la première impression d'un lieu. Ainsi, un lieu sale, mal entretenu voire dégradé ne va pas engendrer une bonne impression et peut alors être un frein au bien-être.

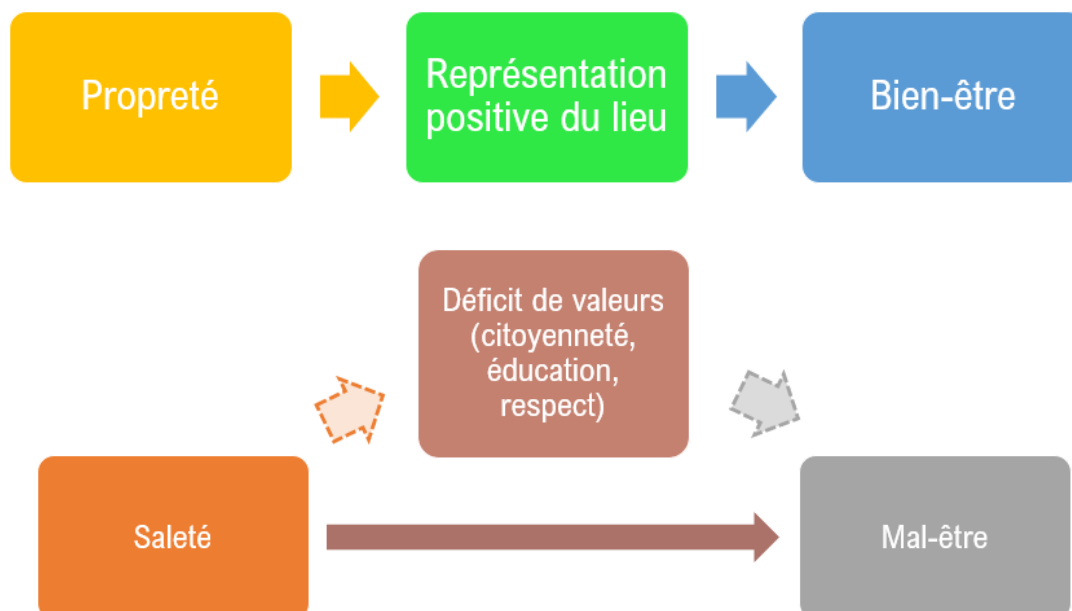
Par ailleurs, un lieu propre est considéré comme davantage accueillant qu'un lieu mal entretenu et/ou présentant des déchets et saletés.

Ainsi, au-delà du nettoyage et de la collecte des déchets, la propreté a un impact réel sur la qualité de vie de l'espace et sur le sentiment de bien-être des personnes le fréquentant.

Propreté et bien-être

Diverses études montrent que le « propre est abordé par le sale ». La relation entre « saleté » et « mal-être » serait plus directe que la relation entre « propreté » et « bien-être ».

En effet, la saleté renvoie directement à des sentiments négatifs alors que la propreté va agir plus inconsciemment sur l'image d'un espace et donc sur le bien-être. Il arrive toutefois que la saleté d'un lieu soit mise en relation avec un déficit de valeur, ce qui rend plus indirect le lien avec le mal-être.



Source : (Propreté globale de l'espace publique et sentiment de bien-être, Charrrier, Gorre, 2012).
Adaptation NovaScopia

L'attention des pouvoirs publics

La « non propreté » d'un espace renvoie à deux sources n'ayant pas les mêmes conséquences sur la perception de cet espace et le bien-être des habitants : les détritiques ou les dégradations sont associées aux incivilités, qui sont mise en lien avec un manque de respect ou d'éducation, des pertes de valeurs. En revanche, un mauvais entretien des espaces publics, une mauvaise gestion des déchets créant des nuisances sont directement liées aux actions des pouvoirs publics, et peuvent alors provoquer un sentiment d'abandon si un mauvais entretien est constaté.

En matière de déterminants de santé, des études nord-américaines ont montré que le manque d'investissement dans le logement et les bâtiments, intensifient le sentiment d'insécurité et favorisent l'isolement de certaines personnes. (selon une étude réalisée auprès de la communauté afro-américaine d'Atlanta). Aussi, sans qu'un lien de cause à effet ne soit réellement défini, une autre étude nord-américaine montre que la présence de bâtiments et d'un environnement peu entretenu (vitres brisées, graffitis) est associée à des troubles du sommeil (étude réalisée sur un panel d'Américains de plus de 50 ans) (Brouillard, 2017).

La gestion, l'entretien des espaces, la collecte des déchets et l'enlèvement des épaves doivent être réalisés par les pouvoirs publics. Les collectivités contribuent à ce que l'espace soit « tenu », au même titre que les habitants « tiennent » leur espace domestique. Les pouvoirs publics exercent donc un contrôle sur l'espace et le soin et apporté à ces espaces peut alors être mis en parallèle avec la perception qu'ont les habitants de l'attention que leur portent les pouvoirs publics. Ainsi, des sols jonchés de détritiques, des voiries mal entretenues etc. participent au sentiment d'abandon voire de mépris que ressentent les habitants des quartiers prioritaires vis-à-vis des pouvoirs publics.

La gestion d'un quartier est alors souvent critiquée par les habitants des quartiers prioritaires, qui la comparent avec la gestion remarquable des centres-villes ou des quartiers pavillonnaires. En effet, la propreté et l'entretien d'un espace sont les premiers éléments visuels des habitants ou des usagers sur un quartier, ils ont donc un impact important sur son image. Ainsi, le différentiel de qualité de gestion entre différents quartiers d'une ville est perçu comme un différentiel de statut entre les habitants des quartiers concernés.

Le cas des projets de renouvellement urbain

Il est important de souligner que contrairement à certains discours sur cette question, les comportements des habitants ne sont pas les principaux facteurs qui génèrent la dégradation des quartiers et une mauvaise gestion des déchets. La qualité de l'environnement et l'efficacité de la gestion ont des effets très importants sur les comportements des habitants. Ceux-ci respectent d'avantage les lieux requalifiés et faisant l'objet d'une gestion soignée (étude GUP CGET).

Ainsi, les projets de renouvellement urbain ont eu des impacts particulièrement positifs sur le sujet de la propreté et de la gestion des déchets. Le rapport du CGET sur la GUP confirme ce constat : « *Nous avons pu constater une amélioration significative de l'entretien et de la propreté des espaces publics et des immeubles et une réduction des sources d'insécurité ce qui confirme les résultats des évaluations de la qualité socio-urbaine des sites générés par les PRU* ».

Cette amélioration de la propreté participe alors à l'amélioration globale de l'ambiance des quartiers et à une appropriation plus positive des espaces publics. En effet, une meilleure collecte des déchets et un meilleur entretien des espaces publics et des espaces verts ont un impact positif en matière de sécurisation passive des quartiers.

Selon les acteurs locaux, ces améliorations en matière de tri des déchets et de propreté ont permis une diminution significative des actes de vandalisme, et participent donc à un meilleur sentiment de sécurité des habitants. Par exemple, les incendies de poubelle ont significativement diminué suite à l'implantation de locaux de stockage ou de bacs enterrés à l'extérieur des immeubles, souvent en bordure de rue. En plus d'améliorer le sentiment de sécurité et d'améliorer le cadre de vie perçu par les habitants, ces solutions de stockage dans des abris ou de containers enterrés améliorent l'hygiène et diminuent les risques d'exposition à des vapeurs toxiques résultant des incendies de poubelles en pieds d'immeubles ou dans les sous-sols.

Les retours d'expérience du PRU en matière de gestion des déchets permettent néanmoins de soulever quelques points de vigilance. Certaines erreurs de conception ont en effet créé de nouvelles situations pouvant nuire à la propreté et donc à l'image d'un quartier. Dans le cas des containers enterrés, on peut noter :

- La taille des trappes doit être adaptée pour des sacs de 50L et les fréquences de ramassages étudiées finement pour éviter des dépôts au pieds des containers ;
- L'implantation des containers doit également être étudiée afin d'éviter aux habitants de faire un détour pour déposer leurs ordures ménagères ;
- Il vaut mieux éviter les plantations à proximité des containers car elles sont trop souvent piétinées et cela participe à une impression de mauvais entretien du quartier.

Par ailleurs, si l'impact réel en termes de santé et de bien-être est difficilement quantifiable, traiter de l'enjeu des déchets et de la propreté constitue néanmoins une action concrète, rapide et visible pour les habitants. Ainsi, dans les PRU, la propreté des quartiers est l'avancée la plus directement détectable sur les sites étudiés par l'étude du CGET. Elle a ainsi un impact direct sur l'image qu'ont les habitants et les usagers du quartier.

Sentiment de propreté, sentiment multisensoriel

La propreté d'un site ne doit concerner que l'activité humaine (détritus, ordures ménagères, tri) pour ne pas basculer dans une propreté excessive qui ne laisserait pas la nature s'exprimer. Ainsi, la propreté d'un espace de doit pas aboutir à un aspect aseptisé des lieux.

Mais au-delà des critères objectifs définissant la propreté, le sentiment de propreté est quant à lui multisensoriel : il relève de la propreté olfactive, sonore, mais aussi de la qualité des revêtements, des lumières, de la fréquentation des espaces, des usages, etc... Il s'agit alors de penser les espaces dans leur globalité. Par exemple, le flux automobile doit être pensé comme perturbant fortement la propreté olfactive et auditive. Ainsi, en plus de critères « tangibles » comme les actes d'incivilités, les déjections canines, les tags (même si les avis divergent sur ce sujet), les encombrants, les détritus, etc., beaucoup d'autres éléments relevant plus du ressenti et de l'ambiance d'un lieu influent sur le sentiment de propreté : la morphologie de l'espace, la vétusté des bâtiments et des espaces publics, l'architecture etc. D'autres critères comme la pollution peuvent également avoir un impact sur la propreté ressentie d'un espace.

Par ailleurs, tous ces éléments ne doivent pas être analysés indépendamment de leur contexte et « *de qui s'exprime sur quoi* ». Le jugement porté par certains habitants en termes de propreté dépend en effet aussi de leur « seuil de tolérance » et de l'appréciation qu'ils ont du site étudié : plus un espace est apprécié moins la propreté est perçue comme une problématique importante.

Bibliographie

Propreté globale de l'espace public et sentiment de bien-être, Dossier n°2 : résultats des expérimentations méthodologiques conduites sur La Part Dieu et les Rives de Saône, Agence d'Urbanisme pour le Développement de l'Agglomération Lyonnaise, Charrier L. et Gorre L., 2012, 174p.

Exploration de l'effet de la salubrité du logement et de l'environnement bâti sur la santé mentale et le bien-être, Brouillard F., 2017, 108p.

Effets de la rénovation urbaine sur la gestion urbaine de proximité et la tranquillité publique, CGET, 2016, 166p.

Constats

La problématique de la propreté et de la gestion des déchets n'avait initialement pas été envisagée pour faire partie des sujets traités par l'EIS. Au terme de la formation-action de septembre 2019, elle s'est révélée être un sujet important.

Pour les habitants, régulièrement confrontés aux incivilités et à une image dégradée du quartier, ce sujet était primordial.

On observe peu de nuisances olfactives au sein du quartier mais beaucoup de détritrus et de déjections canines. Les travaux de rénovation de façade des immeubles menés pendant la réalisation de l'étude accentuent « l'effet de saleté ».

La gestion des déchets et des encombrants souffre également d'un déficit de gestion : les locaux poubelles en sous-sols des immeubles sont dégradés et certains habitants s'y sentent peu en sécurité, les bacs de tri sélectifs sont éloignés des habitations (les habitants doivent traverser une rue avec beaucoup de circulation et des passages piétons peu marqués et peu respectés pour s'y rendre), ce qui ne favorise pas le tri.

Certaines actions comme le projet de bacs à compost en pieds d'immeubles et un travail avec les enfants des écoles situées à proximité pour ramasser les déchets permettent néanmoins une sensibilisation en la matière et de meilleures pratiques.

Impacts du projet

Le projet n'est pas encore arrêté sur les nouveaux modes de gestion des déchets : la décision de proposer des points d'apports volontaire enterrés n'a pas encore été actée à l'échelle de la Ville de Niort et de son agglomération.

Si de tels équipements étaient mis en place, les impacts seraient globalement positifs avec la prise en compte de points de vigilance importants sur le nombre de points d'apports, leur dimensionnement et leurs localisations.

Aussi, la création de nouveaux espaces publics avec des usages dédiés, s'ils sont pensés avec les habitants, devraient permettre une meilleure appropriation du quartier et une meilleure image, ce qui devraient probablement limiter les dégradations et incivilités.

Le projet de compost en pieds d'immeubles porté par l'association Vent d'Ouest devrait également permettre d'améliorer l'image du quartier, s'il se place comme site de référence pour l'agglomération qui souhaite se lancer dans cette démarche. Son utilisation, en lien avec les jardins partagés et des plantations individuelles des habitants pourra également favoriser l'agriculture urbaine et donc des comportements de vie sains en matière d'alimentation.

LES RECOMMANDATIONS DE L'EIS

Pour concevoir des pieds d'immeubles favorable au bien-être des habitants et des acteurs du quartier

L'analyse de situation du quartier du Pontreau et des différentes composantes du projet d'aménagement des pieds d'immeubles a permis de mettre en exergue les impacts potentiels sur la santé physique et mentale des futurs usagers. A terme, l'aménagement des pieds d'immeubles est une opportunité pour concentrer en un lieu ouvert des réponses à une multiplicité de problématiques de santé : promotion de l'activité physique, développement d'espaces de rencontre et de détente, proximité à la nature, esthétique du paysage, attractivité des pratiques culturelles et sportives, renforcement des cheminements actifs.

Les principaux enjeux ont concerné principalement le fait de garder/préserver/valoriser la place du végétal au sein du quartier. Elle aura aussi mis en avant la nécessité de travailler en concertation avec les attentes des habitants et des parties prenantes du quartier (pharmacien, bailleur social, services de santé, personnels éducatifs et scolaires, commerçants, représentants associatifs – sportifs et culturels). Cette concertation doit prendre des formes innovantes pour aller à la recherche des populations « invisibles ». Celles et ceux qui ne « s'expriment pas lors des réunions publiques », ou encore « moins à l'aise avec la langue française ». Enfin, une étroite collaboration entre les différents services de la collectivité en charge du projet doit s'instaurer pour que chacun puisse « objectiver » les projets par le prisme de la santé. Cela représente de nouveaux modes de concertation et peut mettre en exergue des confrontations de priorités (économiques, sociales, environnementales).

Les recommandations ont été co- construites avec les membres du comité technique et l'équipe évaluatrice. Ceci a conduit à formuler 24 recommandations à intégrer dans les futures orientations programmatiques.

Ensuite, les différents enjeux de l'EIS ont été présentés au groupe décisionnel. A l'issue de cette présentation, il a été demandé aux membres du groupe décisionnel de voter sur la mise en application des recommandations (cf. Annexes).

Les recommandations opérationnelles s'articulent autour de 4 idées fortes, pour chacun des déterminants de santé :

ESPACES PUBLICS ET PRATIQUES SOCIALES → favoriser la co-conception des espaces publics et concentrer les efforts sur des aménagements ludiques et sportifs.

ESPACES VERTS ET NATURE EN VILLE → Inscire la place du végétal comme facteur d'identité du quartier et la relier aux autres espaces « ressources » de la ville

MOBILITES ET DEPLACEMENTS → Ajuster la place accordée aux stationnements en pied d'immeubles aux personnes les plus en besoin.

DECHETS, PROPRETE ET HYGIENE → Inscire la gestion des déchets dans une logique de «réduction-récupération » à tous les niveaux.

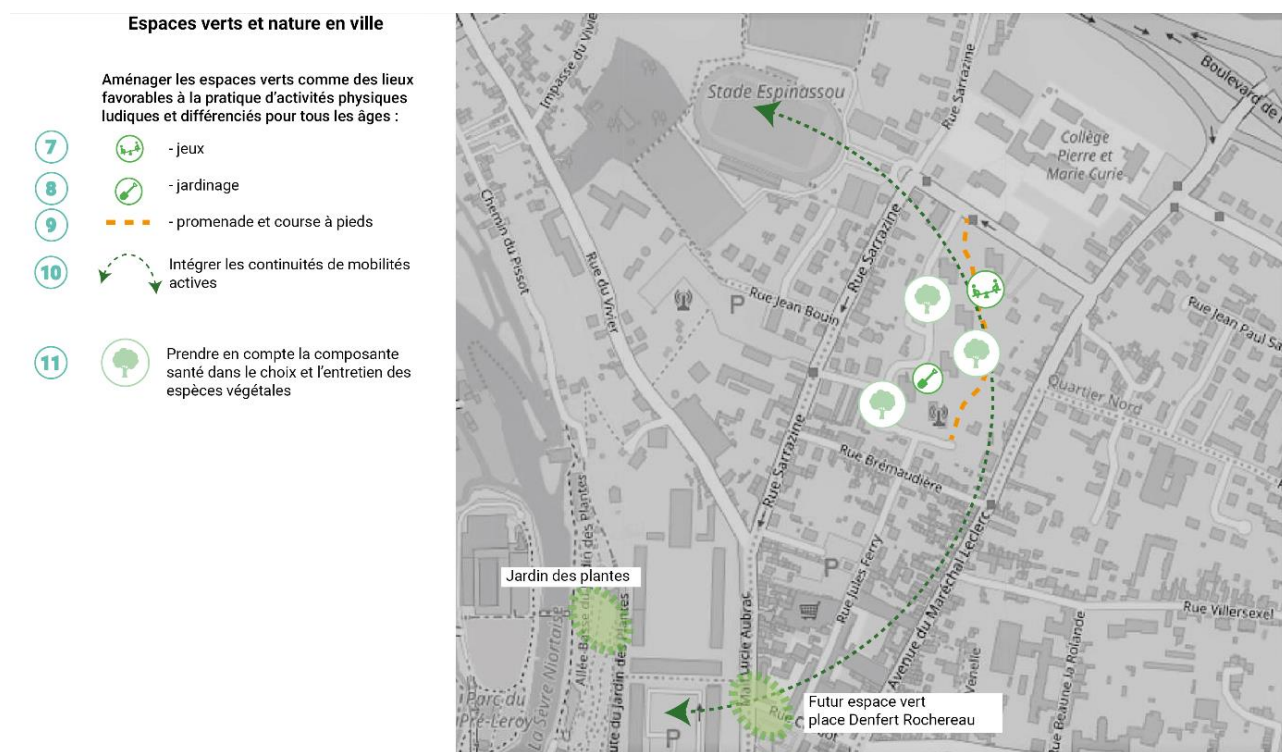
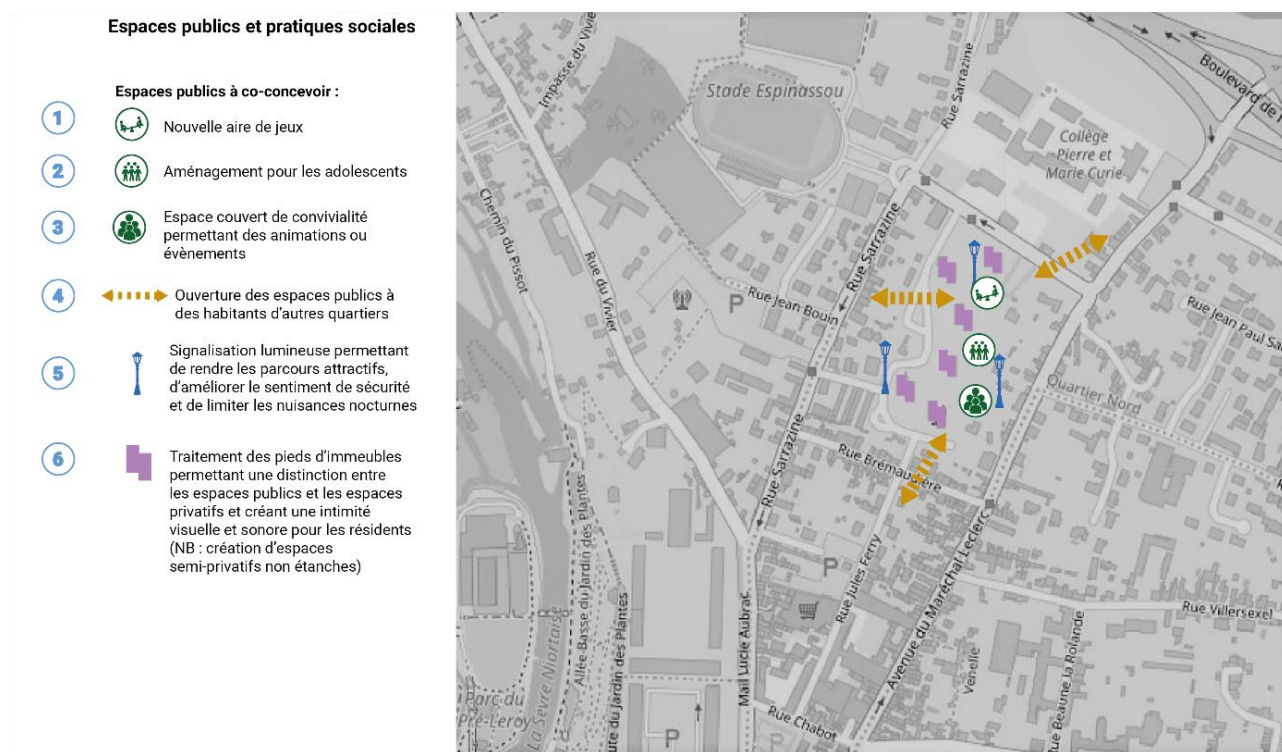
De manière transversale, elles sont complétées de recommandations d'ordre général utiles pour assurer une gestion de chantier « propre », et d'ordre stratégique pour la prise en compte effective des habitants dans la co-conception des espaces.

Présentation synthétique des 24 recommandations :

Espaces publics et pratiques sociale	Idée directrice : favoriser la co-conception des espaces publics et concentrer les efforts sur des aménagements ludiques et sportifs
R.1	▶ Proposer une nouvelle aire de jeux pour enfants adaptée à leurs attentes et attractive. Idée de parcours ludique intégré aux espaces verts.
R.2	▶ Mobiliser un groupe d'adolescents sur la conception des aménagements et des animations du quartier. Constituer ce groupe en s'appuyant sur les acteurs locaux déjà en contact avec eux (CSC, association M'Békélé, associations sportives, Mission Locale).
R.3	▶ Envisager des espaces de convivialité couverts afin d'offrir des possibilités de pratiques plus accessibles sur les périodes de pluies et les périodes estivales pour des pratiques ombragées.
R.4	▶ Penser des espaces publics qualitatifs, attractifs et ouverts aux habitants des autres quartiers de la ville.
R.5	▶ Développer une signalisation lumineuse permettant de rendre les parcours attractifs, d'améliorer le sentiment de sécurité et de limiter les nuisances nocturnes.
R.6	▶ Traiter les pieds d'immeubles permettant une distinction des espaces publics et des espaces privés et créant une intimité visuelle et sonore pour les résidents.
Espaces verts et nature en ville	Idée directrice : Inscrire la place du végétal comme facteur d'identité du quartier et la relier aux autres espaces « ressources » de la ville
R.7	▶ Prévoir des aménagements favorables à la pratiques d'activités physiques.
R.8	▶ Aménager les espaces verts du Pontreau comme des lieux favorables à la pratique de jardinage.
R.9	▶ Intégrer les continuités de mobilité active (à pied / vélo..., en s'intégrant dans une trame verte plus large que le projet).
R.10	▶ Soutenir des initiatives qui favorisent l'accès à la pratique du vélo (atelier d'apprentissage + sécurisation).
R.11	▶ Prendre en compte la composante santé dans le choix et l'entretien des espèces végétales.
Mobilités et déplacements	Idée directrice : Ajuster la place accordée aux stationnements en pied d'immeubles aux personnes les plus en besoin
R.12	▶ Intégrer des places de stationnement « dépose-minute » réservées aux personnes à mobilité réduite et aux personnes accompagnées de jeunes enfants.
R.13	▶ Créer un emplacement spécifique réservé aux activités de bricolage et de mécanique automobile.
R.14	▶ Créer des espaces de stationnements « verts » pour mieux lutter contre les îlots de chaleur urbains.
R.15	▶ Mailler le quartier par des points de signalisation et jalonnement d'itinéraires favorisant les mobilités douces (vers les transports en commun, lieux d'activité physiques, etc.).
R.16	▶ Prévoir des modalités de ralentissement de vitesse (points noirs)

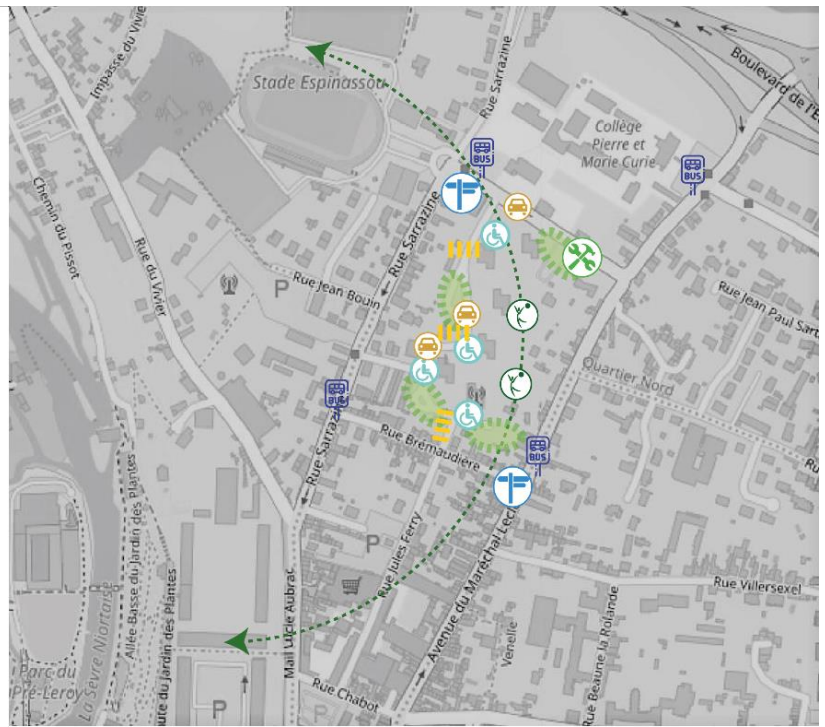
	identifiés entre les tours et l'accès au pôle médical et à proximité de l'école Coubertin).
R.17	► Repenser et redessiner les marquages des passages piétons en partenariat avec les habitants et/ou un collectif d'artistes.
R.18	► Intégrer des aménagements urbains favorables à la pratique sportive en reliant les principaux points ressources du quartier (stade, jardin des Plantes, les groupes scolaires ...)
Déchets, propreté et hygiène	Idée directrice : Inscrire la gestion des déchets dans une logique de «réduction-récupération » à tous les niveaux.
R.19	► Soutenir le projet de compost en pieds d'immeubles et en faire un site de référence pour l'agglomération.
R.20	► Penser le positionnement des points d'apports volontaires (ordures ménagères et tri sélectif) pour rendre leur accès simple et sécurisé ; Prévoir au moins deux points d'apports enterrés
R.21	► Envisager la création d'une recyclerie en concertation avec les habitants et acteurs associatifs du quartier. Mettre en place un système d'aide « entre voisins » pour permettre aux personnes âgées et en situation de handicap de pouvoir être soutenu dans la prise en charge des encombrants.
Recommandations transversales	
R.22	► Poursuivre et développer la co-conception des espaces et projets avec les habitants pour en faciliter l'appropriation.
R.23	► Proposer des interventions limitant les nuisances provoquées par de mauvais usages des espaces publics (GUP, cohésion sociale).
R.24	► Assurer une gestion de chantier « propre » et favoriser l'appropriation des espaces publics pour limiter les dégradations et incivilités (GUP, cohésion sociale).

Présentation cartographique des recommandations :



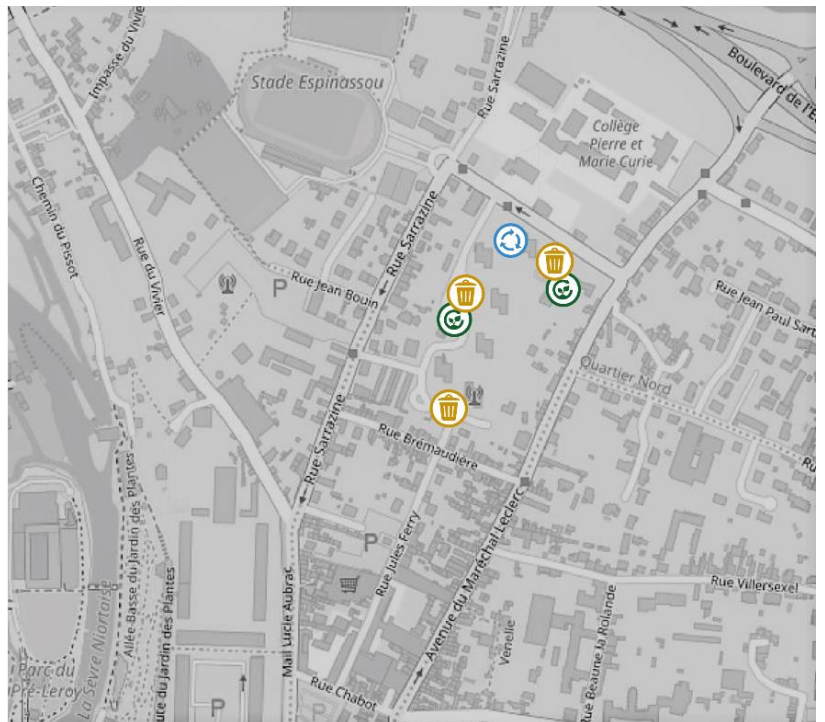
Mobilités et déplacements

- 12  Places de stationnement dépose-minutes pour PMR et personnes accompagnées de jeunes enfants
- 13  Emplacement réservé aux activités de bricolage et de mécanique automobile
- 14  Créer des espaces de stationnement «verts»
- 15  Signalisation et jalonnement d'itinéraires favorisant les mobilités douces (vers les transports, les lieux d'activité physique, etc.)
- 16  Modalités de ralentissement de la vitesse
- 17  Repenser et redessiner les marquages des passages piétons en partenariat avec les habitants et/ou un collectif d'artistes
- 18  Aménagements urbains favorables à la pratique sportive reliant les principaux points ressources du quartier (jardin des plantes, stade, groupes scolaires etc.)



Déchets propreté et hygiène

- 19  Projet de compost en pieds d'immeubles
- 20  Points d'apports volontaires
- 21  Envisager la création d'une recyclerie



R1. Proposer une nouvelle aire de jeux pour enfants adaptée à leurs attentes et attractive. Idée de parcours ludique et sportif intégré aux espaces verts.

La santé et l'inclusion sociale sont des éléments clés dans la conception de cette future aire de jeux. Son positionnement et sa déclinaison devront prendre en compte les attentes des deux groupes scolaires environnants. Construire un parcours ludique et sportif implique de le penser à la fois sur le court terme, au regard des besoins existants, mais également sur le long terme, compte tenu de sa durée de vie. Cet espace devra être en mesure d'évoluer et de s'adapter aux évolutions de la demande sportive et sociale.

Cette recommandation doit s'envisager comme une réflexion sur les parcours et les petites installations sportives qui pourraient voir le jour sur le quartier afin que l'accès aux activités physiques soit facilité pour tous. Un parcours intégrant les stade Espinassou peut être une hypothèse de travail.

Déclinaison opérationnelle	Modalités d'intervention possibles/ Conditions de réussites
<p>Créer des agrès fitness/équilibre autour des jeux d'enfants situé dans les espaces arborés et pouvant donner accès vers l'école.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner des matériaux de construction, de revêtement et du mobilier peu émissifs en polluants connus et non nocifs ; • Inclure la prise en compte de critères d'éco-conditionnalité (environnementaux et sanitaires) dans les marchés publics ; • Réduction de l'usage des plastiques (limitation de l'exposition aux perturbateurs endocriniens) ; • Se questionner sur les pratiques des publics les plus éloignés des activités physiques et sportives ; • Envisager la modularité des activités et la cohabitation des publics.
<p>Illustrations inspirantes /acteurs ressources</p> <p>Ateliers APPROCHE.S ! (atelier d'urbanisme)</p>	 <p>The collage consists of three photographs. The top-left photo shows a playground area with a wooden structure and many people, with the text 'LES MONTAGNES 2016' in the top left corner. The top-right photo shows several people, including a man in a yellow cap, working on a wooden structure. The bottom photo shows a group of people, including a man in an orange shirt, holding blue balloons in a park setting.</p>

**Décision du groupe
décisionnel**

4 votes sur 6 pour cette recommandation, 1
abstention.

M. Six propose de préférer une mutualisation
avec l'école Pierre de Coubertin.

R2. Mobiliser un groupe d'enfants/adolescents sur la conception des aménagements et des animations du quartier.

L'objectif est ici d'intégrer des enjeux de cohésion sociale tout en étant attentif à des dimensions sécuritaires. La création de conditions favorables à la participation citoyenne ne signifie en aucun cas d'imposer aux jeunes une quelconque implication dans les projets. Toutefois, les initiatives innovantes en matière de participation montrent les bénéfices pour la vie d'une communauté locale.

En associant des enfants/adolescents du quartier, l'idée est de poser les bases d'une fréquentation active des espaces, en intégrant des animations et des mobiliers propices à des activités conviviales (événements via des associations sportives ou culturelles ou les services de la ville).

Déclinaison opérationnelle	Modalités d'intervention possibles
<p>Associer les jeunes (enfants et adolescents) en amont du projet et à chaque étape de transformation du quartier, pour favoriser leur appropriation des lieux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un diagnostic des usages et des attentes (<i>« Pour penser à des choses qu'on n'avait pas vraiment anticipées, mais qui auront un impact sur l'utilisation et la fréquentation des lieux »</i>) ; • Constituer ce groupe en s'appuyant sur les acteurs locaux déjà en contact avec eux (Centre socio-culturel, association M'Békélé, associations sportives, Mission Locale) ; • Susciter un espace de rencontre grâce aux enfants sur des temporalités courtes (vacances scolaires, événements sportifs, culturels...) • Assurer des conditions de pratiques mixtes / intergénérationnelles : par exemple, l'implantation d'un espace de jeux pour enfants peut être couplé à des propositions d'activités pour les parents / grands parents qui les accompagnent ; • Sensibiliser au partage de l'espace public ; • Promouvoir des modes de déplacements actifs (marche, vélo, roller, trottinette, etc.) ; • Accueillir le jeu, les parcours sportifs, une école du vélo....
<p>Exemples d'illustrations / acteurs et lieux ressources</p> <p>Ateliers APPROCHE.S ! (atelier d'urbanisme)</p>	

**Décision du groupe
décisionnel**

4 votes sur 6 pour cette recommandation, 2
abstentions.

R3. Envisager des espaces de convivialité couverts afin d'offrir des possibilités de pratiques plus accessibles sur les périodes de pluies et les périodes estivales pour des pratiques ombragées.

S'adapter à des températures plus élevées est devenu une priorité, particulièrement dans les villes ou quartiers qui présentent des conditions d'exposition aggravée par les îlots de chaleur urbain. Au-delà des aspects de réchauffement climatique, l'objectif est ici de prévoir un ou plusieurs espaces qui permettent la fréquentation des lieux en période estivale mais aussi en périodes de pluie.


Déclinaison opérationnelle	Modalités d'intervention possibles
<p>En lien avec la nature, créer un espace ouvert qui puisse permettre la halte, donner le temps à la rencontre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Choisir des matériaux en bois de préférence ; • Implanter ce kiosque dans la continuité d'un cheminement piéton (vers le chemin de l'école, vers le chemin des points d'apports volontaires, vers les points de compostage...).
<p>Exemples d'illustrations / acteurs et lieux ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> - Source : Jardin des Lakas- Pornic - Approche.s - Les défis du bois 3.0 (Fordaq.com) 	 <p>The images show various examples of wooden structures. The top left photo is labeled 'LE CHALET 2017' and shows a modern, open-sided wooden pavilion with a slanted roof. The top right photo shows a traditional wooden gazebo with a band performing on a stage. The bottom left photo shows a wooden structure with a complex, multi-tiered roof. The bottom right photo shows a wooden structure with a slatted wall and a simple roof.</p>
<p>Décision du groupe décisionnel</p>	<p>3 votes sur 6 pour cette recommandation, 1 absence. Mme Lefèbvre et M. Six se questionnent sur cette recommandation, du fait des risques de nuisances tardives.</p>

R4. Penser des espaces publics qualitatifs, attractifs et ouverts aux habitants des autres quartiers de la ville.

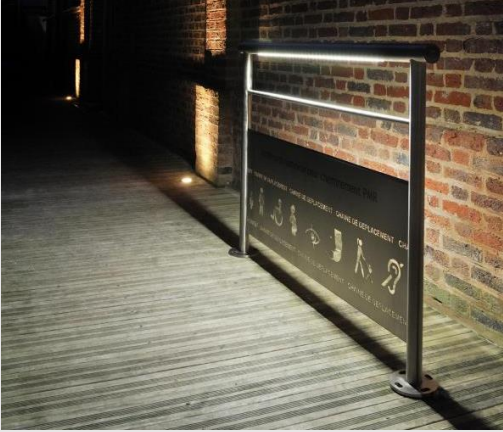
Le réaménagement des espaces verts du Pontreau va influencer son utilisation et son appropriation. Un mauvais choix d'implantation risque de n'attirer qu'une faible part d'habitants et d'engendrer une faible présence en cœur de quartier. La nature des cheminements proposés et des aménagements prévus sera un facteur d'attractivité déterminant. La stratégie d'investissement des lieux doit pouvoir articuler deux dimensions :

- La diversité des personnes et des usages associés : élèves des deux écoles, parents, habitants, commerçants, clients de l'Intermarché...
- L'intensité de pratique : de la simple traversée à une fréquentation plus régulière.

En parallèle, il convient de veiller à la temporalité de la fréquentation, de manière à bien articuler les activités avec le besoin de calme et de repos nécessaire pour le voisinage. Dans cette optique, nous proposons une stratégie de « pollinisation de l'espace ». Il s'agit de rassembler plusieurs typologies d'espaces qui s'inscrivent en complémentarité.

Déclinaison opérationnelle	Modalités d'intervention possibles
<p>Mise en place d'une politique de communication spécifique destinée à valoriser les atouts du quartier à travers des actions sportives, culturelles, festives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conception d'une stratégie de communication à engager avec les habitants, les services de la ville mais aussi les acteurs sportifs (Espinassou) et commerciaux (Intermarché) ; • Impulser une nouvelle attractivité en direction des habitants « hors quartier » en s'appuyant sur les atouts du Pontreau : sa jeunesse, sa diversité (inter-culturalité), sa proximité avec la nature ; • Promouvoir l'activité physique dans l'ensemble du quartier.
<p>Exemples d'illustrations / acteurs et lieux ressources :</p> <p>JARDIN DES LAKAS Rue Joseph Rousse 44770 LA PLAINE SUR MER Jardin des Lakas - © Claudia CASSANO</p>	
<p>Décision du groupe décisionnel</p>	<p>4 votes sur 6 pour cette recommandation, 2 abstentions.</p>

R5. Développer une signalisation lumineuse permettant de rendre les parcours attractifs, d'améliorer le sentiment de sécurité et de limiter les nuisances nocturnes.

Déclinaison opérationnelle	Modalités d'intervention possibles
<p>Développer un mobilier urbain intégrant un système d'éclairage permettant aux personnes âgées et personnes en situation de handicap de circuler aux abords des pieds d'immeubles</p>	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte les dispositions relatives à <u>l'Arrêté du 24 décembre 2015 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction</u>
<p>Exemples d'illustrations / acteurs et lieux ressources</p> <p>(Crédit image : société Sotralinox – Design Espaces)</p>	
<p>Décision du groupe décisionnel</p>	<p>5 votes sur 6 pour cette recommandation. M. Six demande à être vigilant sur les horaires d'éclairage.</p>

R6. Traiter les pieds d'immeubles permettant une distinction des espaces publics et des espaces privatifs et créant une intimité visuelle et sonore pour les résidents.

Les attentes des ménages en matière d'habitat se structurent selon un compromis « recherche d'intimité / recherche du vivre ensemble et de la proximité des services ». Au sein de cet arbitrage, pour se sentir bien dans leur logement, sphère la plus intime de l'habitat, l'expression des habitants portent de plus en plus sur la recherche de l'intimité, que ce soit au sein du logement (conception interne favorisant l'isolement des pièces de jour et de nuit, des espaces parents / enfants) ou dans son rapport à l'extérieur (prime aux logements sans vis-à-vis, isolés des nuisances extérieures : bruit, passage dans la rue...). Dans cette logique, les logements donnant en rez-de-chaussée sur un espace commun fréquenté sont globalement moins recherchés (à logement équivalent, dévalorisation immobilière de 10% à 20% pour un logement situé au rez-de-chaussée par rapport à un étage intermédiaire). Dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, cette problématique de dévalorisation des logements en rez-de-chaussée a constitué un des facteurs du développement des stratégies de résidentialisation d'immeubles observables depuis 10 à 15 ans.

Déclinaison opérationnelle	Modalités d'intervention possibles
<p>En concertation avec les habitants concernés, expérimenter un programme favorisant la recherche d'intimité pour les logements en Rdc</p>	<p>Proposer une stratégie favorisant l'attente d'intimité des locataires en rez-de-chaussée qui s'articulerait autour de réponses aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intimité visuelle : limiter les vis-à-vis de l'extérieur vers les logements en rez-de-chaussée (films miroirs sans tain, survitres opacifiants, jardinières, vitrage des balcons...) ; • Intimité sonore : création d'un espace extérieur privatisé, servant de « sas » et permettant d'éloigner le passage extérieur ; effet de masque sonore (fontaine, mur végétal, cloison anti-bruit...) ; • Sécurité : sécurisation des vitrages sur rue et espaces verts, interphone... ; • Les solutions à développer seront à travailler avec les habitant.es concerné.es, avec une adaptation aux spécificités techniques et d'environnement de chaque immeuble ;
<p>Décision du groupe décisionnel</p>	<p>4 votes sur 6 pour cette recommandation, 2 abstentions.</p>

R7. Prévoir des aménagements favorables à la pratique d'activités physiques

L'objectif est de prévoir des usages de proximité dans le cœur du quartier avec l'installation de jeux pour enfants et des vues paysagère de qualité. Par sa position géographique au croisement de trois établissements scolaires, c'est un espace idéal pour les familles avec enfants. Il est susceptible de favoriser des pratiques autonomes dès le plus jeune âge et de diminuer l'anxiété de contrôle et le stress de la surveillance que peuvent ressentir les adultes. Bordé d'équipements sportifs, éducatifs et de santé, l'appropriation des espaces est susceptible d'être encadrée et guidée par ces services, qui sont des outils efficaces de prévention de conflits sur l'espace public.

Déclinaison opérationnelle	Modalités d'intervention possibles
	<ul style="list-style-type: none"> • Penser à du mobilier accessible pour les plus jeunes ; • Prévoir des dispositifs de sport/santé ; • Anticiper l'appropriation par les femmes, soit en développant des mobiliers préférentiels et adaptés pour les femmes, soit en les associant aux choix de localisation. • Penser à des horaires d'utilisation larges et à des dispositifs d'éclairage qui permettent une fréquentation aussi bien par les actifs que par les jeunes et les retraités ; • Transformer en « points santé » les activités physiques de la vie quotidienne (panneaux interactifs, parcours santé...); • Elaborer et transmettre un questionnaire aux parents sur les espaces de jeux. • Associer les acteurs locaux pour Imaginer des activités qui favorisent le lien social ;
<p>Exemples d'illustrations / acteurs et lieux ressources</p> <p>Ville de Genève – programme Proxisport</p>	
<p>Décision du groupe décisionnel</p>	<p>4 votes sur 6 pour cette recommandation, 2 abstentions.</p>

R8. Aménager les espaces verts du Pontreau comme des lieux favorables à la pratiques de jardinage


L'activité de jardinage favorise les contacts et les échanges et améliore la qualité de vie. En tant qu'espace d'expérimentation avec la nature, cet espace pourra accueillir des activités pédagogiques et récréatives qui viendront compléter des enseignements scolaires (écologie, botanique, santé, alimentation, cuisine, biologie...) et accroître l'esprit d'initiative, le travail en équipe et la patience.

Déclinaison opérationnelle	Modalités d'intervention possibles
<p>Intégrer des espaces de jardinage dédiés aux enfants des groupes scolaires (De Coubertin et Ferry) et aux habitants du quartier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En cohérence avec le projet pédagogique des deux groupes scolaires, les objectifs de ce lieu seront de créer aux abords du groupe scolaire un environnement agréable ; de responsabiliser et rendre autonome les élèves dans les différentes tâches dédiés à cet espace (entretien, mise en terre, arrosage, récolte) ; découvrir et redécouvrir le contact avec la terre avec les habitants du quartier (mémoire, souvenir, dextérité,) ; • Travailler sur l'ouverture du quartier aux usagers extérieurs (nouveaux résidents, patients du cabinet médical, clients des commerces, élèves et parents d'élèves d'autres écoles...).
<p>Exemples d'illustrations / acteurs et lieux ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ville de Montreuil - Copenhague - Couronnes 	
<p>Décision du groupe décisionnel</p>	<p>4 votes sur 6 pour cette recommandation, 2 abstentions.</p>

R9. Intégrer les continuités de mobilité active (à pied / vélo..., en s'intégrant dans une trame verte plus large que le projet).

Penser inclusion à travers le déplacement renvoie aux problématiques d'accessibilité des publics à mobilité réduite. Si du relief est introduit dans l'aménagement de l'espace, les espaces verts du Pontreau doivent pouvoir être traversés de façon plate et linéaire. Un dispositif de signalétique universelle peut être imaginé : il favoriserait la fréquentation par les personnes aveugles ou souffrant de handicap cognitif ou psychique. La sécurisation des cheminements pour les enfants est aussi un aspect à prendre en compte pour favoriser leur mobilité : tracé bien défini et mobiliers de « plots » et « barrières » pour orienter les enfants, cheminements ouverts permettant un contrôle visuel de l'espace par les parents qui traversent le Pontreau, stratégie d'éclairage pour les déplacements nocturnes, etc...

L'objectif est enfin de définir une signalétique incitative à la pratique des mobilités actives (marche, vélo, roller, trottinette...) pour accéder aux principaux services et ressources au sein du quartier. Il a été établi que sur les trajets de la vie quotidienne, le critère de la connaissance des « temps de parcours » détermine clairement le choix modal ; informer sur les temps de parcours incite à marcher, utiliser le vélo, en montrant que des lieux d'intérêt sont « moins loin qu'on ne le pense ».

Déclinaison opérationnelle	Modalités d'intervention possibles
<p>Mise en place d'une signalétique à la fois verticale et horizontale « mobilités actives » sur le quartier et ses abords</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mailler le quartier par des points de signalisation indiquant l'orientation et les temps de déplacement à pied / vélo vers les principaux points d'intérêts du quartier (équipements publics) et au-delà (notamment pour la signalisation des itinéraires vers des espaces verts et lieux d'activité physique voisins comme le stade Espinassou) ; • Procéder en plusieurs étapes : prévoir une phase de test des indications d'itinéraires proposés, avant finalisation (par retour des usagers) ; intégrer le principe d'une évolution en fonction des futurs aménagements dans le quartier ; • Inscire la recommandation dans une démarche plus large de communication sur l'intérêt « santé » des mobilités actives ;
<p>Exemples d'illustrations / acteurs et lieux ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ville de Grenoble ; Guide méthodologique « Mise en place d'une signalétique piétonne » 	<p>Ville de Grenoble :</p> 

**Décision du groupe
décisionnel**

5 votes sur 6 pour cette recommandation, 1 abstention.
Mr SIX demande à être vigilant sur les vols dans les caves.

R10. Soutenir des initiatives qui favorisent l'accès à la pratique du vélo (atelier d'apprentissage + sécurisation)

L'observation des pratiques et les rencontres avec les habitants du quartier convergent vers la même analyse : la pratique du vélo est rare sur le quartier, en particulier pour les jeunes.

Une pratique qui est confrontée à plusieurs difficultés : absence de voies cyclables de proximité, problématiques de pouvoir circuler en toute sécurité, disposer de lieux de rangement sécurisés et accessibles ; et parfois tout simplement savoir-faire du vélo.

Déclinaison opérationnelle	Modalités d'intervention possibles
Développer les ateliers d'apprentissage à l'usage du vélo dans le quartier	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer une action d'apprentissage, complémentaire des aménagements en faveur de la place des circulations actives et d'une attention à la création de locaux pour les 2 roues ; • Construire des cabanes à vélo pour garer les vélos en sécurité en pied d'immeuble ; • Finalité de l'action : apprendre aux habitants à maîtriser la pratique du vélo, et au-delà d'apprendre à se repérer, s'appuyer sur la signalétique mise en place... ; • Cibler l'action notamment auprès du public jeune, notamment pour dans l'optique de pouvoir se rendre en vélo au collège, au Centre Du Guesclin ou vers d'autres lieux ressources du quartier ; • S'appuyer, pour réaliser ces ateliers d'apprentissage, sur le « terrain de jeu » que constitueront progressivement à l'avenir les aménagements favorisant la mobilité active au sein du quartier ;
Exemples d'illustrations / acteurs et lieux ressources Ville de Villeurbanne	Villeurbanne, ateliers vélo proposés par une association « Pignon sur Rue »: programme de 10 séances pour enseigner les bases et le perfectionnement de la conduite en vélo en milieu urbain, à destination des centres sociaux (action reprise dans le dossier « PIA » porté par l'ANRU pour les quartiers Buers et Saint-Jean).
Décision du groupe décisionnel	5 votes sur 6 pour cette recommandation, 1 abstention.

R11. Prendre en compte la composante santé dans le choix et l'entretien des espèces végétales (Source Réseau National de Surveillance Aérobiologique - RNSA)

Certaines espèces végétales possèdent un fort potentiel allergisant. Les plantes des milieux urbains, plus stressées, pollinisent davantage ce qui engendre la fixation de certaines substances polluantes aux particules de pollen et augmente le potentiel allergisant. La présence de pollens peut provoquer des réactions allergiques (rhinites, conjonctivites, crises d'asthme...) chez les personnes prédisposées tout comme chez celles qui ne le sont pas. La réaction allergique dépend alors du type de pollen présent dans l'air (graminée, cyprès, peuplier, etc.) tout comme de sa quantité. L'allergie est une maladie chronique qui affecte la qualité de vie des personnes : les principales conséquences sur la vie quotidienne sont une restriction des activités courantes, des troubles du sommeil, une altération de la vigilance.

Deux facteurs sont particulièrement à prendre en compte : Le potentiel allergisant des espèces choisies et l'abondance de pollens produits. Ces éléments déterminent une partie du risque allergique d'exposition qui dépend également de la situation géographique et de la météorologie.

Déclinaison opérationnelle	Modalités d'intervention possibles
<p>Intégrer la problématique santé dans l'aménagement des espaces verts</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier des plantes peu allergisantes (cf. Guide d'information « Végétation en ville » -RNSA) • Favoriser la mixité végétale bénéfique à la biodiversité (ex: la lavande est un excellent répulsif des fourmis et pucerons); • Limiter les risques d'incendie (exemple: chêne vert versus sapin). • Choisir des plantes peu exigeantes en eau comme les conifères ou les pins • Contrôler les espèces envahissantes en adoptant des stratégies appropriées de gestion, d'entretien et de jardinage (ex : vigilance à la présence d'ambrosie)
<p>Exemples d'illustrations / acteurs et lieux ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> • Strasbourg, ça pousse : Capitale de la biodiversité • Lyon : Aménagement de la rue Garibaldi • Réseau National de Surveillance Aérobiologique : https://www.vegetation-en-ville.org/que-faire/le-potentiel-allergisant/ 	

- www.plante.etcite.fr



**Décision du groupe
décisionnel**

5 votes sur 6 pour cette recommandation, 1 abstention.

R12. Intégrer des places de stationnement « dépose-minute » réservées aux personnes à mobilité réduite et aux personnes accompagnées de jeunes enfants.

L'aménagement de stationnements résidentiels aux pieds des immeubles représente un gain de confort pour les habitants mais peut néanmoins amener des problématiques ayant des impacts sur la santé et le bien être : formation d'îlots de chaleur, nuisances sonores, pollution...

Toutefois, le profil du des résidents du quartier (familles, personnes âgées) indique la nécessité de disposer d'espaces de stationnement permettant de faciliter le quotidien des personnes à mobilité réduite mais aussi des personnes accompagnées de jeunes enfants : déposer les enfants au sein d'un espace sécurisé, déposer ses courses sans avoir à traverser la rue, etc...

Déclinaison opérationnelle	Modalités d'intervention possibles
<p>Intégrer des espaces de stationnements adaptés aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées et aux parents accompagnés de jeunes enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver et valoriser les espaces verts en pied d'immeubles et conserver les stationnements en périphérie • Intégrer environ 3 places « dépose-minute » au pied de chaque immeuble pour permettre de déposer ses enfants, ou ses courses plus facilement • Rédiger un règlement en concertation avec les habitants pour favoriser une bonne utilisation de ces places et le partage de ces places
<p>Décision du groupe décisionnel</p>	<p>4 votes sur 6 pour cette recommandation, 1 abstention, 1 vote contre.</p>

R13. Créer un emplacement spécifique réservé aux activités de bricolage et de mécanique automobile

Des petits travaux de bricolage/mécanique ont régulièrement lieu sur les espaces de stationnement libres, ce qui peut provoquer des nuisances sonores, de propreté et de pollution, ainsi que des problématiques de sécurité (outils, pièces laissées au sol...).

Déclinaison opérationnelle	Modalités d'intervention possibles
Prévoir un emplacement réservé aux activités de bricolage et de mécanique automobile	<ul style="list-style-type: none">• Prévoir un emplacement sécurisé pour ces activités• S'appuyer sur des associations/groupes d'habitants pour animer cet emplacement (bonnes pratiques sur l'entretien et l'utilisation du lieu, échange de conseils, etc...)• Rédiger un règlement en concertation avec les utilisateurs pour favoriser une bonne utilisation de cet espace (horaires, entretien...)
Décision du groupe décisionnel	<ul style="list-style-type: none">• 1 vote sur 6 pour cette recommandation, 5 abstentions.• Plusieurs élus mentionnent les risques importants de nuisances et de pollutions, ainsi que la nécessité d'un accompagnement humain.

R14. Créer des espaces de stationnements « verts » pour mieux lutter contre les îlots de chaleur urbains

A l'échelle du quartier, le besoin d'espaces de stationnement reste important. Un enjeu à prendre en compte : la capacité des espaces de stationnement lors des matchs de Rugby à Espinassou. A l'échelle du Pontreau, le stationnement représente une surface non négligeable, le plus souvent imperméabilisé. Lors du diagnostic partagé avec les habitants, la qualité et les conditions d'accessibilité de ces espaces reste limitée. Tout en conservant l'usage principal de stationnement, le traitement paysager des aires de stationnement peut permettre de répondre à plusieurs ambitions. En voici quelques approches :

- Les concevoir comme des lieux d'interface et d'intermodalité;
- Résorber les coupures spatiales dans le tissu urbain ;
- Considérer que ce sont des espaces du quotidien participant à la qualité du cadre de vie ;
- Conserver une certaine perméabilité des sols et lutter contre les îlots de chaleur.

Déclinaison opérationnelle	Modalités d'intervention possibles
<p>Adapter l'aménagement des aires de stationnements aux enjeux du réchauffement climatique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Expérimenter l'utilisation de dalles engazonnées ; • Etudier la mise en œuvre du coefficient de surface éco-aménageables (Une valeur écologique peut être fixée pour chaque type de surface, selon leur efficacité à préserver la biodiversité.) ; • Nouvel outil introduit par la loi ALUR (2014) : « Le règlement peut imposer une part minimale de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables, éventuellement pondérées en fonction de leur nature, afin de contribuer au maintien de la biodiversité et de la nature en ville. ».
<p>Exemples d'illustrations / acteurs et lieux ressources</p> <p>Crédit photo : Bimobject - Fondation fertile O2D pour stationnement VL.</p>	
<p>Décision du groupe décisionnel</p>	<p>5 votes sur 6 pour cette recommandation, 1 abstention.</p>

R15. Mailler le quartier par des points de signalisation et jalonnement d'itinéraires favorisant les mobilités douces (vers les transports en commun, lieux d'activité physiques, etc.)

Les éléments précisant la typologie des recommandations opérationnelles sont situées dans la recommandation R9.

Décision du groupe décisionnel	4 votes sur 6 pour cette recommandation, 2 abstentions.
---------------------------------------	---

R16. Prévoir des modalités de ralentissement de vitesse (points noirs identifiés entre les tours et l'accès au pôle médical et à proximité de l'école Coubertin)

Quelques points noirs en termes de sécurité des piétons ont été identifiés au sein du quartier (notamment à proximité de l'école Coubertin et autour de l'accès au pôle médical) : de nombreux passages de voiture avec des vitesses supérieures aux limitations sont signalées par les habitants.

Déclinaison opérationnelle	Modalités d'intervention possibles
Identifier les points noirs et installer des modalités de ralentissement de vitesse	<ul style="list-style-type: none">• Identifier avec les habitants et les représentants des groupes scolaires les points noirs en matière de sécurité des piétons• Proposer et installer des modalités adaptées (zone apaisée, dos d'ânes...)
Décision du groupe décisionnel	5 votes sur 6 pour cette recommandation, 1 abstention.

R17. Repenser et redessiner les marquages des passages piétons en partenariat avec les habitants et/ou un collectif d'artistes.

En plus de la sécurisation des déplacements, la création de marquages de passages piétons innovants et créés avec les habitants/collectifs d'artistes permettent de rendre plus ludiques et attractifs les déplacements au sein et autour du quartier.

Déclinaison opérationnelle	Modalités d'intervention possibles
Revisiter les passages piétons	<ul style="list-style-type: none">• Rendre les passages piétons ludiques grâce à des marquages au sols créatifs• Organiser des partenariats avec des habitants pour repenser et redessiner les marquages des passages piétons• Utiliser ces nouveaux marqueurs visuels pour promouvoir l'identité d'un parcours
Exemples d'illustrations / acteurs et lieux ressources <ul style="list-style-type: none">• Ville de Paris, 2019• Snoopy et les Peanuts à Osaka, au Japon• Miami Beach Crosswalks of Additive Color	  

Décision du groupe décisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • 4 votes sur 6 pour cette recommandation, 2 abstentions. • M. Six s'oppose à ce que ce soit fait par un collectif d'artistes.
---------------------------------------	---

R18. Intégrer des aménagements urbains favorable à la pratique sportive en reliant les principaux points ressources du quartier (stade, jardin des Plantes, les groupes scolaires ...)

Les éléments précisant la typologie des recommandations opérationnelles sont situées dans la recommandation R7.

Décision du groupe décisionnel	5 votes sur 6 pour cette recommandation, 1 abstention.
---------------------------------------	--

R19. Soutenir de projet de compost en pieds d'immeubles et en faire un site de référence pour l'agglomération

La Communauté d'Agglomération du Niortais prévoit de développer les systèmes de composts à l'échelle de l'agglomération. Le projet de composts en pieds d'immeubles porté par l'association Vent d'Ouest pourrait servir d'expérimentation et devenir un site de référence pour le déploiement du système. Ce projet offre à la fois des solutions pratiques en termes de gestions des déchets pour les habitants et des possibilités de communication positive sur le quartier (à travers des publications institutionnelles ou le traitement médiatique).

Déclinaison opérationnelle	Modalités d'intervention possibles
Soutenir et accompagner le projet de compost en pieds d'immeubles	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller au bon positionnement des bacs à compost : pas trop éloignés des points d'apports volontaire mais pas directement à proximité pour éviter les confusions, prévoir un cheminement adapté (tracé, revêtement) pour faciliter l'accès • Soutenir les projets faisant le lien entre agriculture urbaine, alimentation saine et le projet de compost • Communiquer autour de la mise en place et de la vie du projet (initiatives, etc.)

**Décision du groupe
décisionnel**

- 5 votes sur 6 pour cette recommandation, 1 abstention.
- Mme Brémaud attire notre attention sur les risques d'odeurs par temps chauds.

R20. Penser le positionnement des points d'apports volontaires (ordures ménagères et tri sélectif) pour rendre leur accès simple et sécurisé ; Prévoir au moins deux points d'apports enterrés.

Actuellement, les ordures ménagères sont déposées en bas des immeubles dans des locaux poubelle peu sécurisant pour les habitants et un point d'apport volontaire pour le tri sélectif est situé en extrémité du quartier, de l'autre côté de la route.

Pour favoriser l'usage des points d'apports volontaires et les bonnes pratiques en matière de tri, ceux-ci doivent être enterrés, accessibles aux résidents et bien dimensionnés.

Déclinaison opérationnelle	Modalités d'intervention possibles
Adapter le positionnement et le dimensionnement des points d'apports volontaires aux usages des habitants	<ul style="list-style-type: none">• Prévoir des cheminements sécurisés et propres vers les points d'apports volontaires : revêtements, éviter l'herbe et les plantations directement autour des bennes (risque de dégradation et d'aspect « non entretenu »)• Prévoir au moins deux points d'apports volontaires enterrés, de part et d'autres du quartier pour que tous les habitants, quelque soit leur immeuble puissent y avoir accès facilement et rapidement• Bien étudier et adapter les besoins en termes de dimensionnement et de fréquence de ramassage pour favoriser l'utilisation de ces points d'apports et limiter les nuisances (dépôts d'ordures au pied des bennes)
Décision du groupe décisionnel	5 votes sur 6 pour cette recommandation, 1 abstention.

R21. Mettre en place des dispositifs d'entraide et d'accueil entre voisins

L'implication du conseil citoyen et de parents d'élèves démontrent déjà une mobilisation citoyenne forte dans la vie du quartier. Pour soutenir cette dynamique, d'autres leviers peuvent être imaginés, dans le sens d'expérimentations socialement innovantes.



Déclinaison opérationnelle	Modalités d'intervention possibles
	<ul style="list-style-type: none"> • Envisager la création d'une recyclerie en concertation avec les habitants et acteurs associatifs du quartier. • Mettre en place un système d'aide « entre voisins » pour permettre aux personnes âgées et en situation de handicap de pouvoir être soutenu dans la prise en charge des encombrants
<p>Exemples d'illustrations / acteurs et lieux ressources</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La recyclerie de Villars de Lans (https://initiatives-vercors.fr/Suivi-d-initiative-Actus-de-la-recyclerie-de-Villard-de-Lans)  <ul style="list-style-type: none"> • La maison du zéro déchet, Paris 75018 : 
<p>Décision du groupe décisionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 5 votes sur 6 pour cette recommandation, 1 abstention. • Mme Brémaud et M. Baudin attirent notre attention sur les moyens humains nécessaires pour gérer un tel projet.

Tableau des recommandations transversales :

▶ R22. Poursuivre et développer la co-conception des espaces et projets avec les habitants pour en faciliter l'appropriation
▶ R23. Proposer des interventions limitant les nuisances provoquées par de mauvais usages des espaces publics (GUP, cohésion sociale)
▶ R24. Assurer une gestion de chantier « propre » et favoriser l'appropriation des espaces publics pour limiter les dégradations et incivilités (GUP, cohésion sociale)

Recommandations transversales		
R22	Décision du groupe décisionnel	5 votes sur 6 pour cette recommandation, 1 abstention.
23	Décision du groupe décisionnel	5 votes sur 6 pour cette recommandation, 1 abstention.
24	Décision du groupe décisionnel	5 votes sur 6 pour cette recommandation, 1 abstention.

ANNEXES

1. Composition du Groupe décisionnel

M. Jérôme BALOGÉ siège en tant que Maire de Niort et Président de Niort Agglo

Elus Niort Agglo :

M. Alain BAUDIN : Vice-président délégué à la Cohésion sociale et à la Politique de la Ville
M. Jacques BILLY : Vice-président Aménagement du territoire, logement et gens du voyage
M. Christian BREMAUD : Membre du bureau délégué à l'Habitat, Gens du voyage
M. Philippe MAUFFREY : Vice-président Environnement et déchets
M. Alain LECOINTE : Membre du bureau délégué aux Transports
Mme Dany BREMAUD : Vice-présidente Développement durable et Contrat Local de Santé

Elus Ville de Niort :

M. Marc THEBAULT : Adjoint au Maire - Urbanisme, renouvellement urbain, affaires foncières, habitat, temps dans la Ville, patrimoine historique, Politique de la Ville, affaires générales, état civil, élections
Mme Jacqueline LEFEBVRE : Adjointe au Maire – Affaires sociales et familiales, aide alimentaire, logement d'urgence, personnes âgées et handicapées, égalité des droits entre les femmes et les hommes
M. Dominique SIX : Adjoint au Maire - Voirie, propreté, réglementation, commission de sécurité des ERP, stationnement, mobilité urbaine, animal dans la ville
Mme Anne-Lydie HOLTZ : Adjointe au Maire - Quartiers, vie participative et outils numériques, médiation sociale
M. Michel PAILLEY : Adjoint au Maire - Environnement, espaces verts, Agenda 21, risques majeurs, bâtiments et patrimoine immobilier, aérodrome, biodiversité, valorisation de la Sèvre Niortaise et du Lambon
M. Guillaume JUIN : Conseiller municipal délégué Politique de la Ville, économie sociale et solidaire, formation et insertion professionnelle
Mme Marie-Paule MILLASSEAU : Conseiller Municipal Délégué Sécurité et tranquillité publique

Directions générales des collectivités :

M. Joël DAURES : Directeur général des services de Niort Agglo
M. Eric VEYRIE : Directeur du Pôle Ingénierie et Gestion Technique de Niort Agglo
M. Bruno PAULMIER : Directeur général des services de la Ville de Niort
Mme Gwénaëlle DUBÉE : Directrice générale des services techniques de la Ville de Niort

Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine :

Lionel RIMBAUD, responsable du Pôle santé publique et environnementale

Préfecture des Deux-Sèvres :

Didier DORE, Secrétaire Général

2. Composition du Comité technique

Pour l'Etat : sous couvert de M. Doré, Secrétaire général de la Préfecture

- Déléguée du Préfet à la politique de la ville : Sophie BODIN
- Direction Départementale des Territoires : Gilles DUMARTIN, Corinne ROSSARD
- Police Nationale (DDSP) : Katia FEUILLARD

Pour la Ville de Niort : sous couvert de M. Paulmier, DGS

- Sécurité et tranquillité publique :
 - Police Municipale : Franck BINOIS
 - Médiation Sociale : Marieke BONNIN
- Service propreté urbaine : Jean-Marc CAILLEAUD
- Service Jardins, espaces naturels : Manuel GASNIER
- Service Voirie, signalisation, éclairage : Morgane AUBINEAU
- Service Proximité et Relations citoyens : Pierre FOURNIER, Bénédicte GABRIEL
- Mission études et travaux neufs de la Direction Espace Public : Vincent OMER
- Direction projet Politique de la ville : Francis GUILLEMET
- Service Communal d'Hygiène et de Santé : Goulven LELUHERNE
- Mission Accessibilité / inclusion : Isabelle MOREAU

Pour Deux-Sèvres Habitat : sous couvert de Fabrice Ouvrard

- Jean-Michel BOUROT

Pour Niort Agglo : sous couvert de M. Veyrié, DGA

- Service Aménagement durable du territoire / Habitat : Claire CHARRUAUD, Mathieu JONCHERAY
- Service des déchets ménagers : Philippe HOFMANN, Olivier VOLET, Fabrice AUVINET
- Service cohésion sociale et insertion : Sabrina RENAUD, Julie JOLY
- Contrat Local de Santé : Céline AIRAUD-MOUGARD

Pour l'Agence régionale de santé :

- Pôle santé publique et environnementale : Lionel RIMBAUD

Pour l'Atelier Santé Ville :

- Julien TRAMAUX.

Pour le Conseil Citoyen du Pontreau - Colline St André :

Fatima REIS, Catherine LUCAS, Lucette COTTEN

3. Composition des ateliers

- Catherine Lucas – Conseil citoyen
- Béatrice Goismier – Conseil citoyen, PCSA
- Lucette Cotten – Conseil citoyen
- Marie-Noëlle Dehay – CSF
- Jean-Baptiste Michardière – Association Vent d’Ouest
- Patrice Bruneteau – médiateur social CCAS
- Julien Dujean – responsable propreté urbaine secteur est
- Paule Marchand – APE Graines de Jules
- Céline Duranceau – APE Graines de Jules et habitante
- Annie Lequilbec – Conseil citoyen
- Magalie Proust – CSC Grand Nord
- Philippe Iszraelewicz – Conseil citoyen
- Divers représentants du CSC Grand Nord
- Bernard Delaye – President Niort Rugby Club
- Jean-Michel Frejoux – CAN tri sélectif
- Thierry Ayme – Association vent d’ouest



4. Grille d'estimation des impacts

Composantes	Intervention	DTS impacté	Sens de l'impact	Description DTS	Probabilité	Population affectée	Arguments
Stationnements/ aménagement en pieds d'immeubles	Création de parkings semi-privatifs aux pied de chaque tour	A5	Orange	Mobilité et modes de vie act	Possible		AM
		C1	Vert	Sécurité des déplacements			AM, ENT, LS
		C3	Orange	Niveau de nuisances sonore			AM, LS
	Matérialisation de la distinction entre les espaces privatifs et les espaces publics par un marquage physique (clôtures, haies, matériaux...)	A5	Orange	Mobilité et modes de vie act	Possible		AM
		B2	Orange	Rencontre, socialisation et e			ENQ
		C2	Vert	Sécurité dans les espaces p			AM, LS
	Espaces de stationnement public au Nord et au Sud du quartier	A5	Jaune	Mobilité et modes de vie act	Certain		AM, LS
		B1	Vert	Mixité sociale, générationnelle			ENQ, ENT
		B2	Jaune	Rencontre, socialisation et e			AM
		C1	Jaune	Sécurité des déplacements			AM, LS
Espaces verts	Plantation d'arbres en pied d'immeubles pour délimiter les espaces semi-privatifs au pied des tours	C2	Vert	Sécurité dans les espaces p	Probable		AM
		C3	Vert	Niveau de nuisances sonore			AM
	Plantation d'arbres le long de la rue Jules Ferry	C2	Vert	Niveau de nuisances sonore	Certain		AM, ENQ
	Requalification des espaces verts en bordure du parc privé d'habitat	A1	Vert	Activités physiques et de dé	Certain	 	LS
		B2	Vert	Rencontre, socialisation et e			LS
	Valorisation des espaces verts à proximité des places de stationnements	C2	Vert	Sécurité dans les espaces p	Certain	 	LS
		D1	Vert	Accessibilité des publics aux			AM, ENQ
		D3	Jaune	Accessibilité des publics aux			ENQ, ENT

Composantes	Intervention	DTs Impactés	Sens de l'impact	Description DTs	Probabilité	Population affectée	Arguments	
Gestion des déchets	Mise en place de bacs enterrés pour les ordures ménagères	E2		Système de collecte	Certain		LS	
	Localisation des points d'apports volontaires existants pour le tri-sélectif	E2		Système de collecte	Probable		LS	
		C1		Sécurité des déplacements			AM, ENQ	
	Projet de compost porté par l'association Vent d'Ouest		A4		Alimentation et hydratation	Certain		AM, LS
			B1		Mixité sociale, générationnelle			AM
			B2		Rencontre, socialisation et			AM, LS
			D2		Culture, arts et loisirs			AM
			E1		Sources de production des			AM
		E2		Système de collecte	AM			
	Implantation de corbeilles de propreté	E2		Système de collecte	Certain		ENQ	
Accès aux équipement et services	Création de pistes cyclables	B2		Rencontre, socialisation et entraide	Certain		AM, LS	
		D1		Accessibilité des publics aux services de soins			LS	
		D2		Accessibilité des publics aux services sport, culturels, loisirs			AM, LS	
		D3		Accessibilité des publics aux commerces			AM, LS	
		A5		Mobilité et modes de vie actifs				LS
		C1		Mixité sociale, générationnelle / des			AM, LS	
	Valorisation des cheminements sur l'ensemble du quartier du Pontreau	A5		Mixité sociale, générationnelle	Certain		AM, LS	
		C1		Mixité sociale, générationnelle			AM, ENQ	
		C2		Mixité sociale, générationnelle			AM, LS	
		D1 D2		Mixité sociale, générationnelle			AM, LS	
	Réhabilitation et phase d'agrandissement de l'espace commercial "Intermarché"	C1		Mixité sociale, générationnelle / des	Certain		AM, LS	
		D3		Mixité sociale, générationnelle / des			ENQ	
		B1		Mixité sociale, générationnelle / des			AM, LS	
		B3		Mixité sociale, générationnelle / des				

Composantes	Intervention	DTS impacté	Sens de l'impact	Description DTS	Probabilité	Population affectée	Arguments
Cohésion sociale / Espaces de rencontres	Création d'une esplanade marquant l'entrée des espaces publics du quartier	B1		Mixité sociale, générationnelle /	Certain		LS
		B2		Rencontre, socialisation et entraide			LS
		C2		Sécurité dans les espaces publics			AM, LS
	Création d'une place de quartier : espace de rencontre avec une aire de jeu de boules, du mobilier urbain (tables et bancs) et un point d'eau	A1		Activités physiques et de détente	Certain		AM, LS
		B1		Mixité sociale, générationnelle /			AM, LS
		B2		Rencontre, socialisation et entraide			AM, LS
		C2		Sécurité dans les espaces publics			AM, LS, ENQ
		C3		Niveau de nuisances sonores			AM
		D2		Culture, arts et loisirs			AM, LS
	Espace boisé : conservation de l'allée sinueuse Nord-Sud dessiné	A1		Activités physiques et de détente	Probable		AM, LS
		A5		Mobilité et modes de vie actifs			AM, LS
		C1		Sécurité des déplacements			AM, ENQ
	Espace boisé : création d'un espace de détente	A1		Activités physiques et de détente	Probable		LS
		A5		Mobilité et modes de vie actifs			LS
		B1		Mixité sociale, générationnelle / des genres			AM, LS
		B2		Rencontre, socialisation et entraide			AM, LS
		C2		Sécurité dans les espaces publics			LS
		C3		Niveau de nuisances sonores			AM
	Espace boisé : création d'un espace de lecture avec du mobilier urbain spécifique	A1		Activités physiques et de détente	Probable		AM, LS
		B1		Mixité sociale, générationnelle / des genres			AM, LS
		B2		Rencontre, socialisation et entraide			AM, LS
		C2		Sécurité dans les espaces publics			AM, ENQ
		C3		Niveau de nuisances sonores			AM
		D2		Culture, arts et loisirs			LS
	Création d'une aire de jeu ouverte et sécurisée pour les enfants de 3 à 12 ans	A1		Activités physiques et de détente	Probable		AM, ENQ, LS
		A5		Mobilité et modes de vie actifs			AM, ENQ, LS
		B1		Mixité sociale, générationnelle / des genres			LS
B2			Rencontre, socialisation et entraide	LS			
C2			Sécurité dans les espaces publics	AM, ENQ			
C3			Niveau de nuisances sonores	AM			

5. Vote des élus sur les recommandations suite au Groupe Décisionnel du 15 janvier 2020

Evaluation d'Impacts en Santé du projet de requalification des espaces publics du quartier du Pontreau // NOVASCOPIA

Groupe décisionnel du 15 janvier 2020 – Présentation des principales recommandations		
Espaces publics et pratiques sociale	Idee directrice : favoriser la co-conception des espaces publics et concentrer les efforts sur des aménagements ludiques et sportifs	Décision du groupe décisionnel
1	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Proposer une nouvelle aire de jeux pour enfants adaptée à leurs attentes et attractive. Idée de parcours ludique intégré aux espaces verts. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 4 votes sur 6 pour cette recommandation, 1 abstention. ▶ M. Six propose de préférer une mutualisation avec l'école Pierre de Coubertin.
2	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mobiliser un groupe d'adolescents sur la conception des aménagements et des animations du quartier. Constituer ce groupe en s'appuyant sur les acteurs locaux déjà en contact avec eux (CSC, association M'Békélé, associations sportives, Mission Locale). 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 4 votes sur 6 pour cette recommandation, 2 abstentions.
3	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Envisager des espaces de convivialité couverts afin d'offrir des possibilités de pratiques plus accessibles sur les périodes de pluies et les périodes estivales pour des pratiques ombragées. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 3 votes sur 6 pour cette recommandation, 1 abstention. ▶ Mme Lefèbre et M. Six se questionnent sur cette recommandation, du fait des risques de nuisances tardives.
4	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Penser des espaces publics qualitatifs, attractifs et ouverts aux habitants des autres quartiers de la ville. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 4 votes sur 6 pour cette recommandation, 2 abstentions.
5	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer une signalisation lumineuse permettant de rendre les parcours attractifs, d'améliorer le sentiment de sécurité et de limiter les nuisances nocturnes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 5 votes sur 6 pour cette recommandation. ▶ M. Six demande à être vigilant sur les horaires d'éclairage.
6	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Traiter les pieds d'immeubles permettant une distinction des espaces publics et des espaces privatifs et créant une intimité visuelle est sonore pour les résidents 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 4 votes sur 6 pour cette recommandation, 2 abstentions.

Espaces verts et nature en ville	Idée directrice : Inscrire la place du végétal comme facteur d'identité du quartier et la relier aux autres espaces « ressources » de la ville	
7	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Aménager les espaces verts du Pontreau comme des lieux favorables à la pratiques d'activités physique = Présence de jeux 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 4 votes sur 6 pour cette recommandation, 2 abstentions.
8	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Aménager les espaces verts du Pontreau comme des lieux favorables à la pratiques d'activités physique = Présence d'espaces de jardinage 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 4 votes sur 6 pour cette recommandation, 2 abstentions.
9	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Intégrer les continuités de mobilité active (à pied / vélo..., en s'intégrant dans une trame verte plus large que le projet). 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 5 votes sur 6 pour cette recommandation, 1 abstention. ▶ M. Six demande à être vigilant sur les vols dans les caves.
10	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Soutien des initiatives qui favorisent l'accès à la pratique du vélo (atelier d'apprentissage + sécurisation) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 5 votes sur 6 pour cette recommandation, 1 abstention.
11	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Prendre en compte la composante santé dans le choix et l'entretien des espèces végétales. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 5 votes sur 6 pour cette recommandation, 1 abstention.
Mobilités et déplacements	Idée directrice : Ajuster la place accordée aux stationnements en pied d'immeubles aux personnes les plus en besoin	
12	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Intégrer des places de stationnement « dépose-minute » réservées aux personnes à mobilité réduite et aux personnes accompagnées de jeunes enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 4 votes sur 6 pour cette recommandation, 1 abstention, 1 vote contre.
13	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Créer un emplacement spécifique réservé aux activités de bricolage et de mécanique automobile 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 votes sur 6 pour cette recommandation, 5 abstentions. ▶ Plusieurs élus mentionnent les risques importants de nuisances et de pollutions, ainsi

		que la nécessité d'un accompagnement humain.
14	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Créer des espaces de stationnements « verts » pour mieux lutter contre les îlots de chaleur urbains 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 5 votes sur 6 pour cette recommandation, 1 abstention.
15	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mailler le quartier par des points de signalisation et jalonnement d'itinéraires favorisant les mobilités douces (vers les transports en commun, lieux d'activité physiques, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 4 votes sur 6 pour cette recommandation, 2 abstention.
16	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Prévoir des modalités de ralentissement de vitesse (points noirs identifié entre les tours et l'accès au pôle médical et à proximité de l'école Coubertin) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 5 votes sur 6 pour cette recommandation, 1 abstention.
17	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Repenser et redessiner les marquages des passages piétons en partenariat avec les habitants et/ou un collectif d'artistes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 4 votes sur 6 pour cette recommandation, 2 abstention. ▶ M. Six s'oppose à ce que ce soit fait par un collectif d'artistes.
18	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Intégrer des aménagements urbains favorable à la pratique sportive en reliant les principaux points ressources du quartier (stade, jardin des Plantes, les groupes scolaires ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 5 votes sur 6 pour cette recommandation, 1 abstention.
Déchets, propreté et hygiène	Idée directrice : Inscrire la gestion des déchets dans une logique de «réduction-récupération» à tous les niveaux.	
19	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Soutenir de projet de compost en pieds d'immeubles et en faire un site de référence pour l'agglomération 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 5 votes sur 6 pour cette recommandation, 1 abstention. ▶ Mme Brémaud attire notre attention sur les risques d'odeurs par temps chauds.
20	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Penser le positionnement des points d'apports volontaires (ordures ménagères et tri sélectif) pour rendre leur 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 5 votes sur 6 pour cette recommandation, 1 abstention.

	accès simple et sécurisé ; Prévoir au moins deux points d'apports.	
21	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Envisager la création d'une recyclerie en concertation avec les habitants et acteurs associatifs du quartier. Mettre en place un système d'aide « entre voisins » pour permettre aux personnes âgées et en situation de handicap de pouvoir être soutenu dans la prise en charge des encombrants. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 5 votes sur 6 pour cette recommandation, 1 abstention. ▶ Mme Brémaud et M. Baudin attirent notre attention sur les moyens humains nécessaires pour gérer un tel projet.
Recommandations transversales		
22	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Poursuivre et développer la co-conception des espaces et projets avec les habitants pour en faciliter l'appropriation 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 5 votes sur 6 pour cette recommandation, 1 abstention.
23	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Proposer des interventions limitant les nuisances provoquées par de mauvais usages des espaces publics (GUP, cohésion sociale) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 5 votes sur 6 pour cette recommandation, 1 abstention.
24	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Assurer une gestion de chantier « propre » et favoriser l'appropriation des espaces publics pour limiter les dégradations et incivilités (GUP, cohésion sociale) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 5 votes sur 6 pour cette recommandation, 1 abstention.

6. Enquête de terrain réalisée par les étudiants du BTS SP3S

Enquête « Qualité de vie au Pontreau »

Participation à l'étude d'évaluation d'impacts sur la santé du projet de renouvellement urbain

Contexte

Les politiques de renouvellement urbain de la Ville de Niort souhaite développer l'attractivité du quartier Pontreau qui est un quartier prioritaire. De ce fait, une étude à été menée par les consultants du cabinet conseil Novascopia, afin d'identifier les éléments qui influencent au quotidien le bien-être des habitants et améliorer leur cadre de vie.

Objectifs de l'enquête

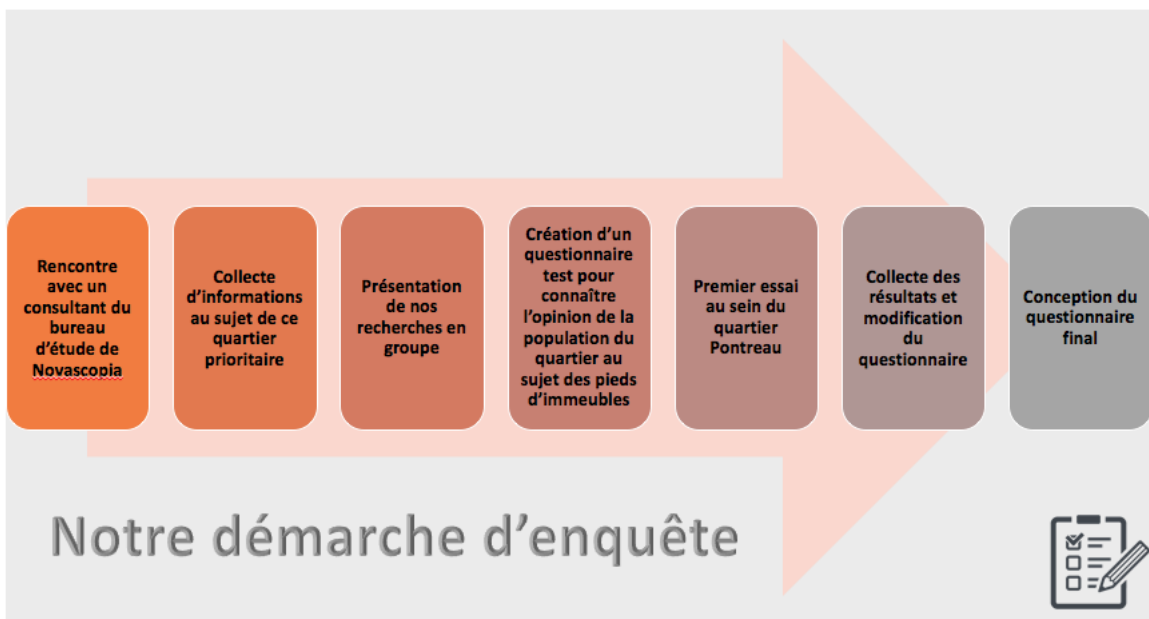
- Identifier les facteurs qui participent ou qui nuisent à la qualité de vie et au bien être au sein et aux abords du quartier Pontreau
- Appréhender les pratiques et usages selon les publics rencontrés
- Cerner les attentes vis à vis du réaménagement des pieds d'immeubles
- Recueillir la parole des publics vulnérables
- Hiérarchiser les problématiques, suggérer des pistes d'amélioration



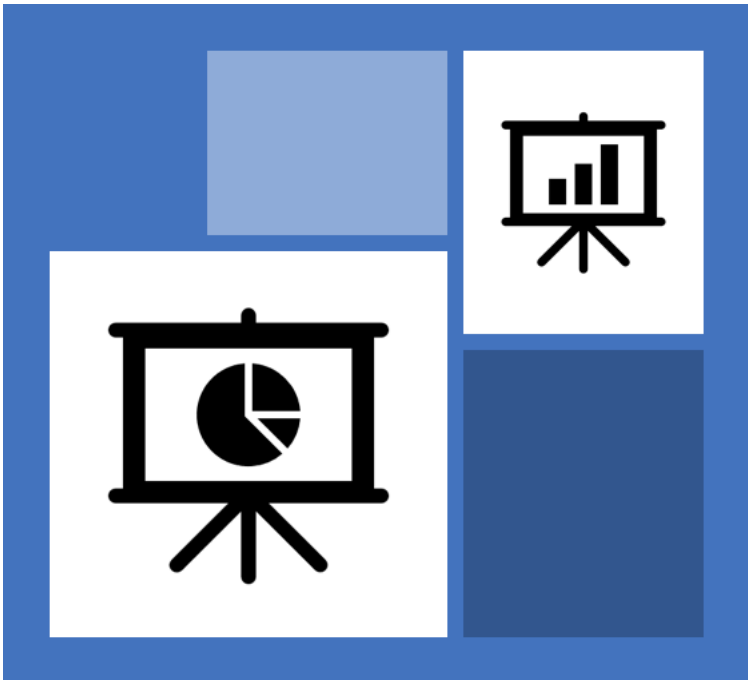
Population visée

- Les habitants du quartier Pontreau
- Les commerçants et autres professionnels exerçant sur le quartier
- Les usagers fréquentant le quartier





- Notre démarche d'enquête**
- Rencontre avec un consultant du bureau d'étude de Novascopia
 - Collecte d'informations au sujet de ce quartier prioritaire
 - Création de notre questionnaire test
 - Premier essai au sein du quartier Pontreau
 - Collecte des résultats et modification de notre questionnaire
 - Conception du questionnaire final

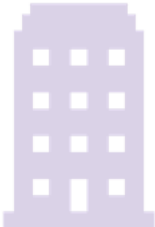
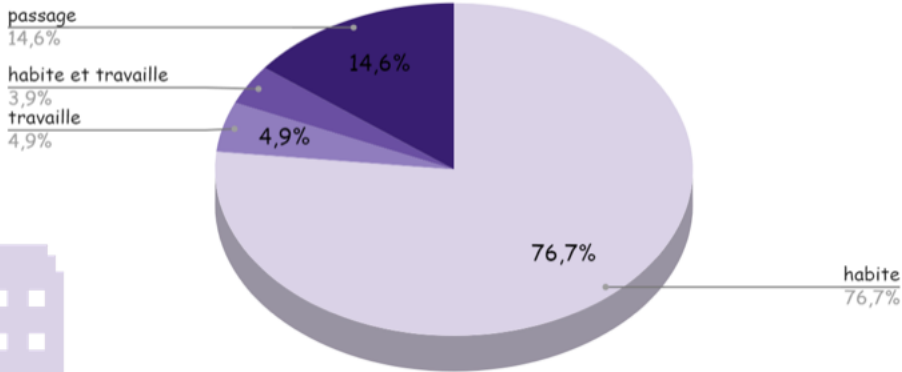


Présentation des résultats



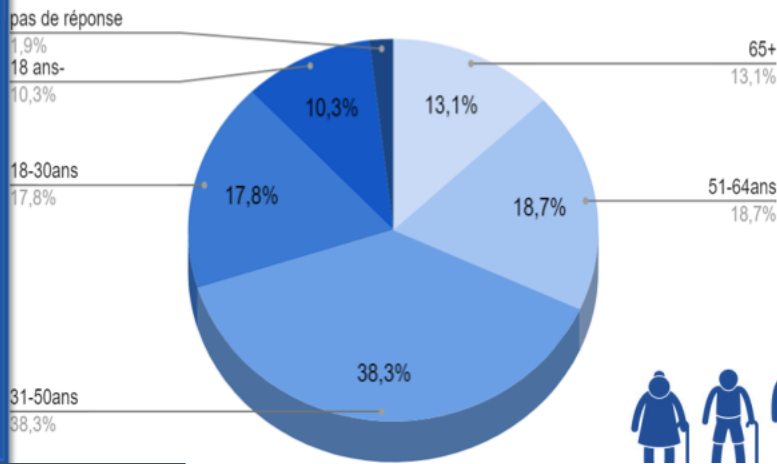
Question 1

Présence dans le quartier

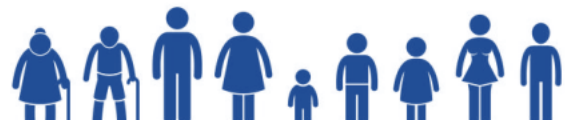


Les personnes interrogées sont principalement des habitants du quartier Pontreau : ils représentent 76,6 %

Tranche d'âge des personnes qui ont répondu à notre questionnaire



Nous pouvons distinguer six catégories notamment les moins de 18 ans qui représentent 10.3% des personnes. Les 31-50 ans sont majoritairement présents avec un pourcentage de 38.3%. Les plus de 65 ans sont également 13.1%.

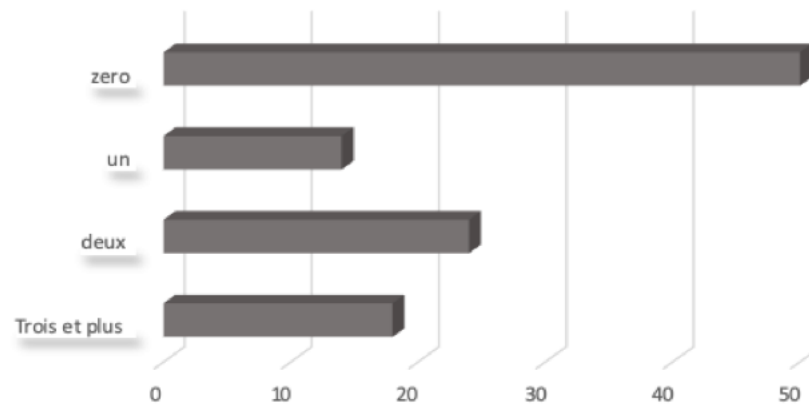


Présence d'enfant(s) à charge

La majorité des personnes ont un ou plusieurs enfants.



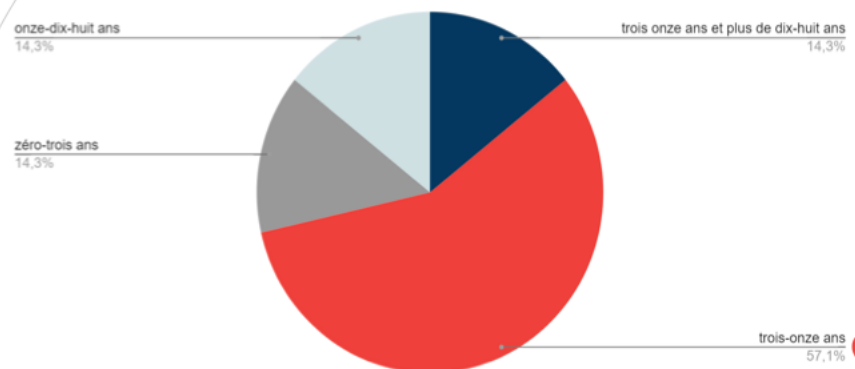
Nombre d'enfant(s) à charge



La majorité des habitants du quartier, soit 46,7% des personnes n'ont pas d'enfants. Une autre catégorie apparait : les couples avec deux enfants à charge qui représentent 22,4 %.



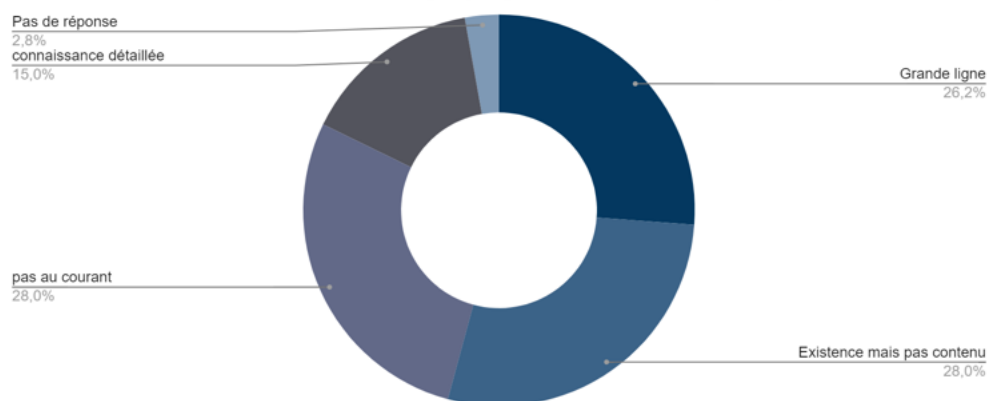
Tranche d'âge des enfants



La majorité des enfants à charge sont âgés de trois à onze ans.



Connaissance du projet par les habitants (en %)



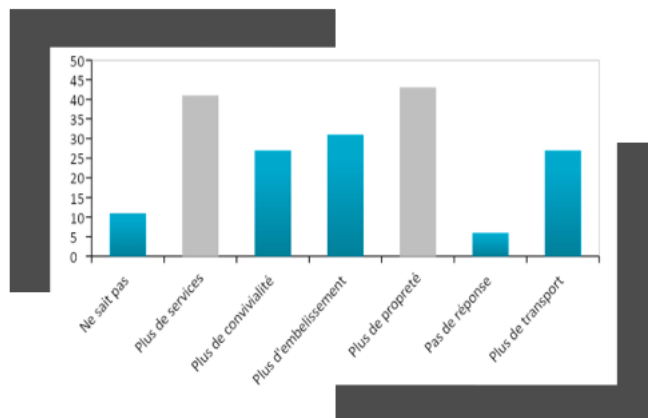
Nous remarquons que 28% des habitants ne sont pas au courant du projet. 26.2% des habitants connaissent les grandes lignes de ce projet, mais seulement une minorité connaissent le projet en détails.

Le quartier a-t-il été modifié durant les 5 dernières années selon les habitants ?

Oui	Non	Pas de réponse ou ne sait pas
65,4 %	16,8 %	17,8 %

Plus de la moitié des habitants interrogés trouve que le quartier a changé de manière négative.

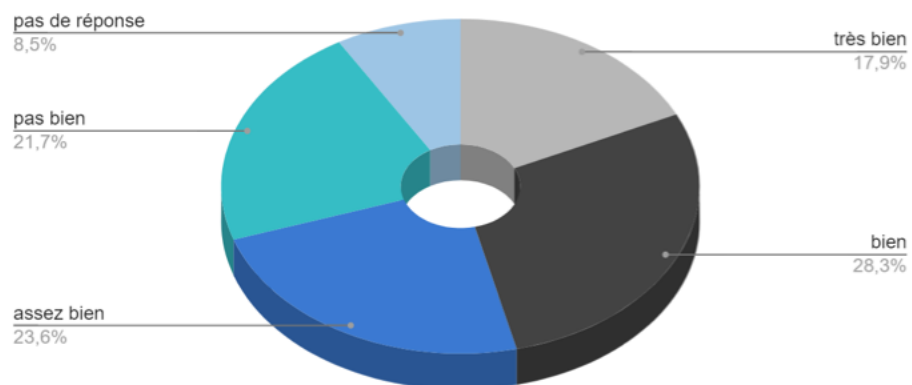
Amélioration au sein du quartier Pontreau



Les habitants du Pontreau demandent plus de propreté (43%), de services (41%), d'embellissement (31%), ainsi que de la convivialité et des transports (27%)

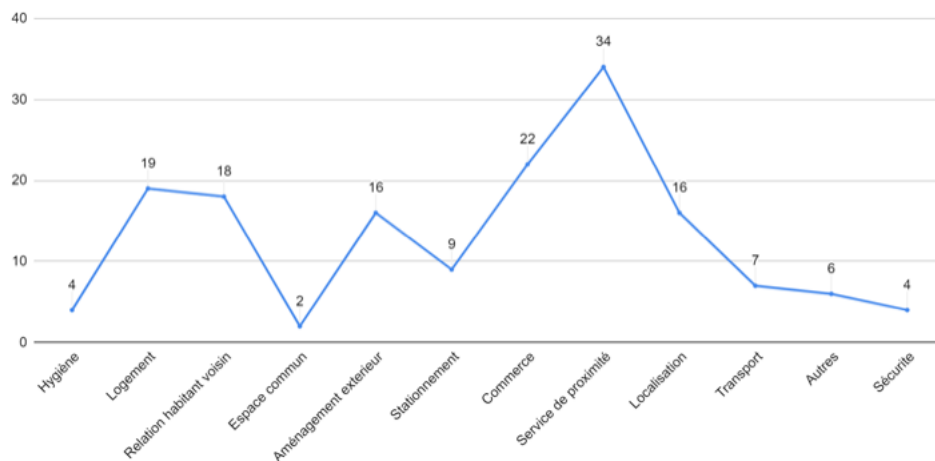


Ressenti vis-à-vis du quartier



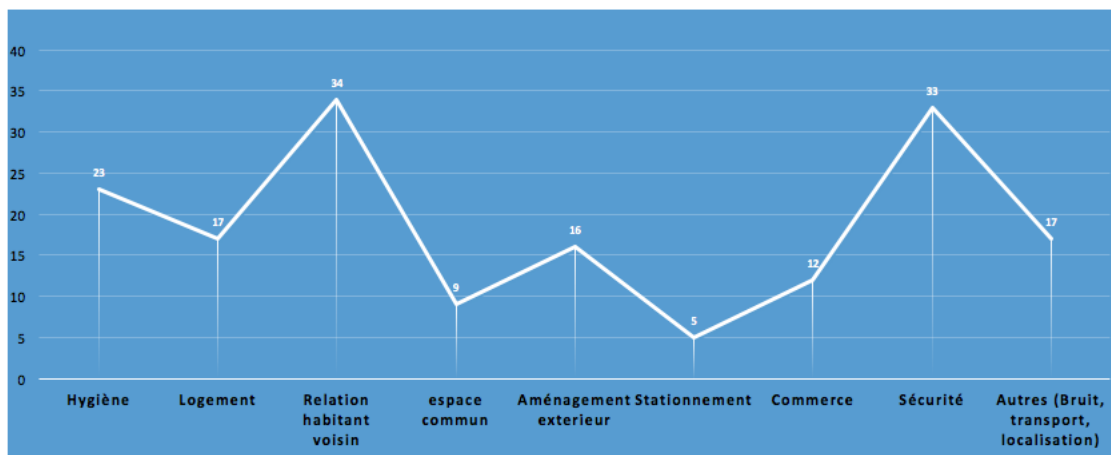
Plus de la moitié des habitants du quartier Pontreau est satisfaite de leur lieu de vie.

Points positifs du quartier Pontreau

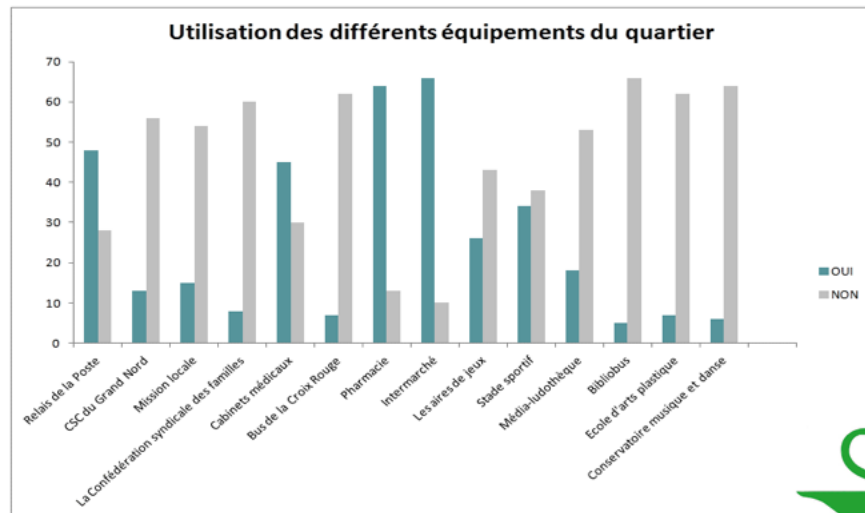


Beaucoup de personnes du quartier Pontreau nous ont fait part de leur satisfaction sur les services de proximité ainsi que sur les commerces

Les divers points négatifs au sein du quartier Pontreau selon les différents habitants



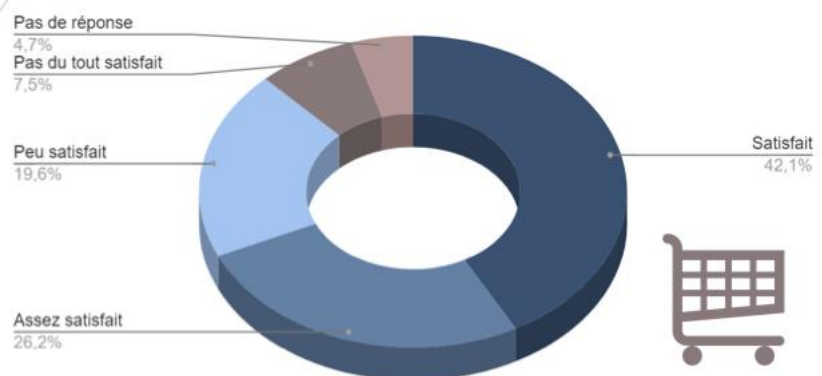
Les habitants sont nombreux à nous faire part de leur mécontentement concernant l'insécurité, la relation de voisinage ainsi que le manque d'hygiène des bâtiments et des espaces communs.



Les lieux du quartier les plus utilisés sont la pharmacie et l'Intermarché. Les structures les moins utilisées sont le bibliobus, le conservatoire de musique et de danse.

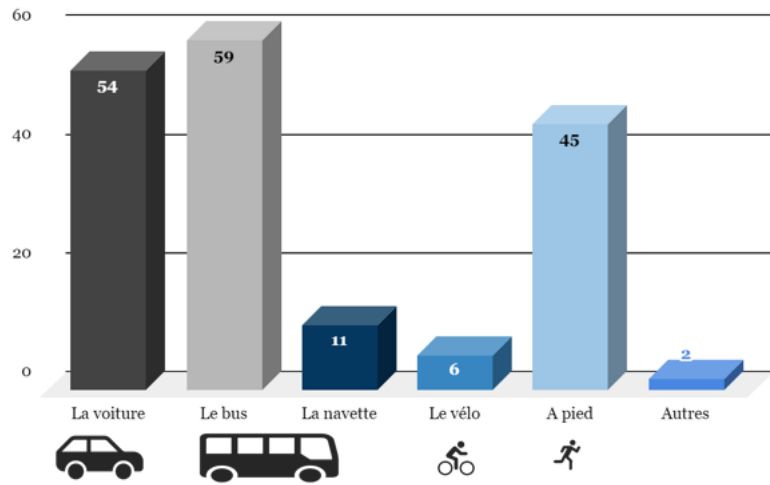


Satisfaction des commerces



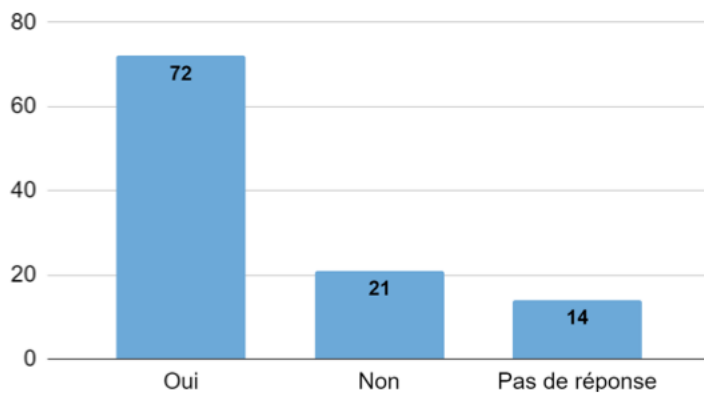
La majorité de la population du quartier Pontreau est satisfaite à 42,1% des commerces environnants du quartier.

Les modes de transport utilisés par les habitants



Le graphique nous montre que le bus est le moyen de transport le plus privilégié.

Satisfaction du nombre d'emplacements/parking

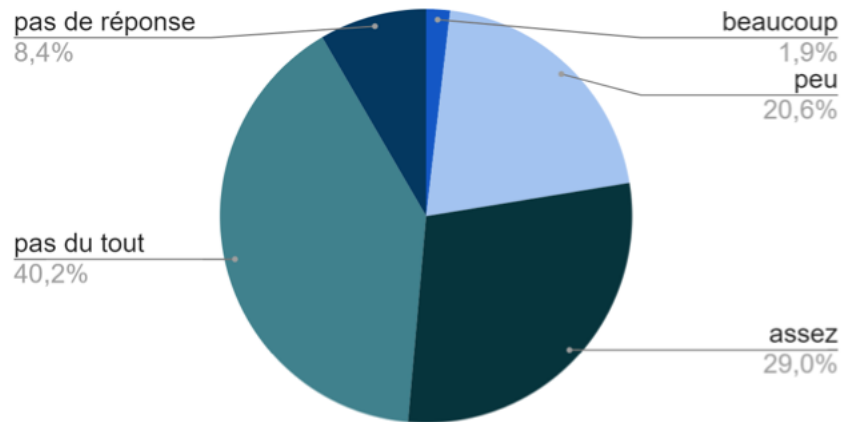


72 personnes pensent qu'il y a suffisamment d'emplacements et de parking contrairement à 21 personnes qui pensent que non.

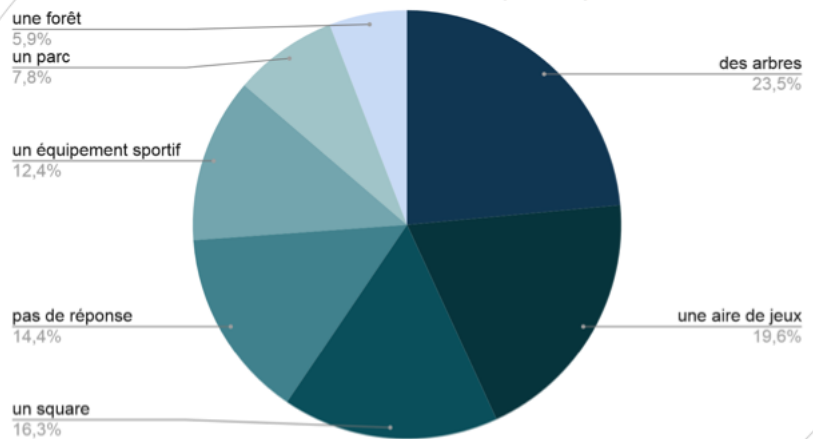


Adaptation du quartier pour les personnes à mobilité réduite (en %)

40,2 % de personnes pensent que le quartier n'est pas adapté



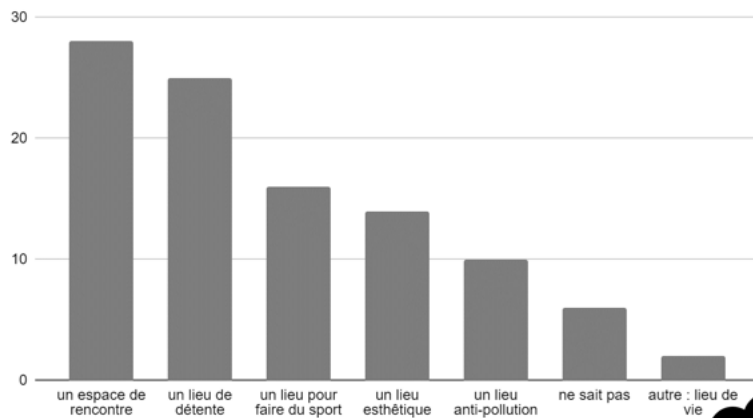
Représentation d'un espace vert selon les habitants (en %)



La majorité des habitants du quartier pense qu'un espace vert représente des arbres, une aire de jeux ou encore un square.

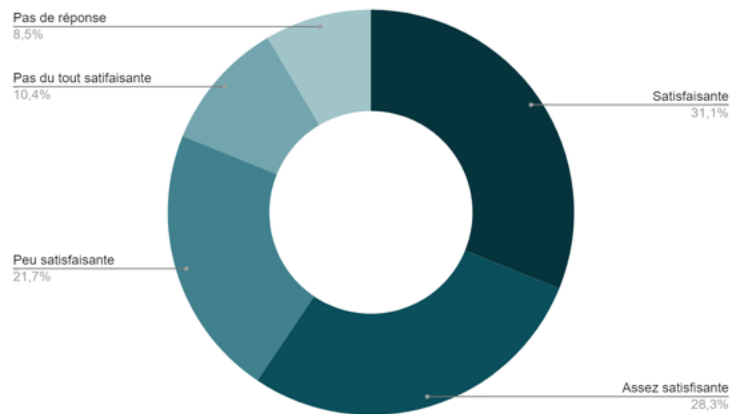


La fonction d'un espace vert selon les habitants (en %)



Les habitants du quartier Pontreau voient un espace vert comme un espace de rencontre ou un lieu de détente.

Niveau de satisfaction de la végétalisation du quartier (en %)

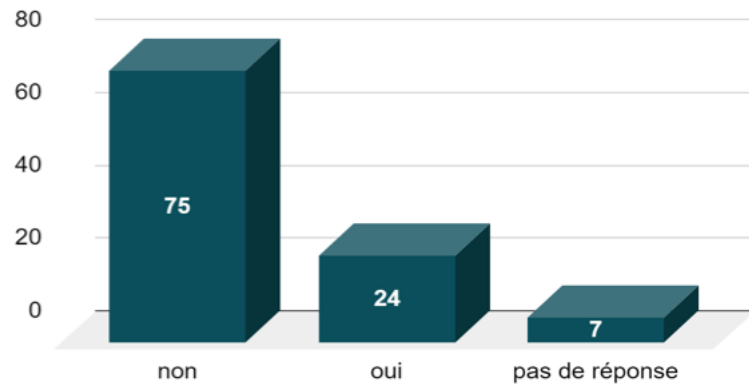


[icun titre]

Ici, on observe qu'un grand nombre d'habitants du Pontreau trouvent que la végétalisation du quartier est plutôt satisfaisante.

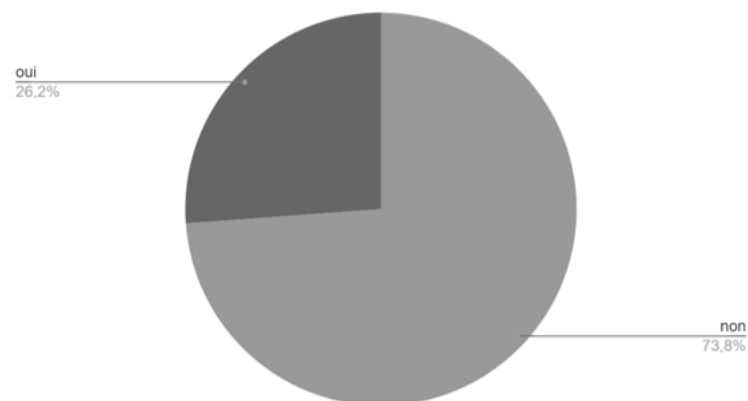


Taux de fréquentation du jardin fruitiers

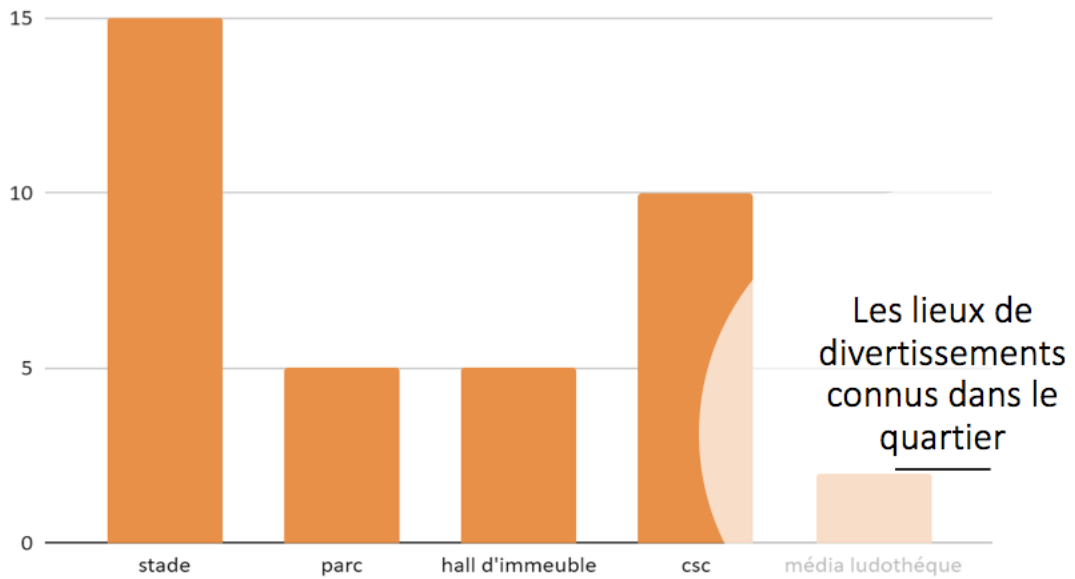


Plus de la majorité de la population du quartier Pontreau ne fréquente pas le jardin fruitier. Seulement, 24 personnes le fréquentent.

Avez-vous connaissance des lieux pour adolescent ?

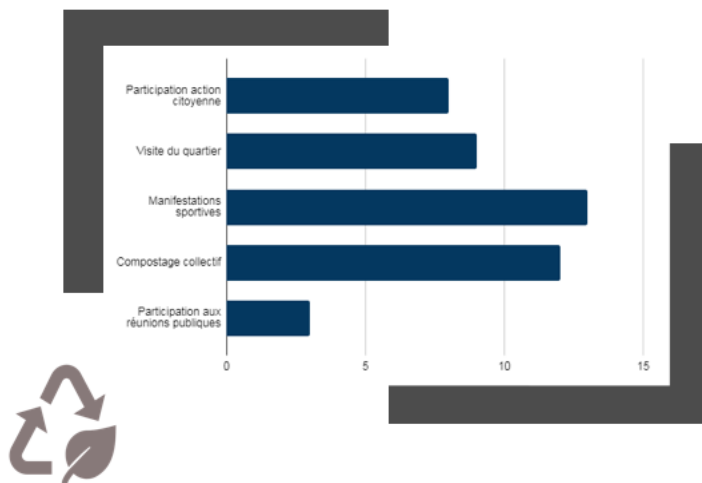


73.8% des personnes ne connaissent pas les lieux pour les adolescents a contrario de 26.2% de personnes qui connaissent les lieux.



Le lieu de divertissement le plus utilisé dans tout le quartier est le stade.

Les actions qui intéresseraient la population du Pontreau



La population du quartier Pontreau, souhaite avoir au sein de celui-ci de nombreuses actions, telles la création d'un jardin partagé plus conséquent, des manifestations sportives ou encore un compostage collectif.





CONTRAT DE
ville
DE L'AGGLOMÉRATION
NIORTAISE

niortagglo
Agglomération du Niortais



LYCÉE
DE LA
VENISE
VERTE
NIORT

ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Les étudiants de BTS SP3S1 tiennent à remercier l'ensemble des professeurs et des professionnels du groupe NOVASCOPIA ainsi que leurs partenaires pour l'élaboration et la réalisation de ce projet.

**ANNEXE 10 – COMPTE RENDU DU GROUPE DECISIONNEL EIS DU 15 JANVIER
2020**

Groupe décisionnel EIS

15 janvier 2020 – CAN

Participants

Elus Niort Agglo :

M. Alain BAUDIN : Vice-président délégué à la Cohésion sociale et à la Politique de la Ville
M. Jacques BILLY : Vice-président Aménagement du territoire, logement et gens du voyage
M. Christian BREMAUD : Membre du bureau délégué à l'Habitat, Gens du voyage
M. Philippe MAUFFREY : Vice-président Environnement et déchets
Mme Dany BREMAUD : Vice-présidente Développement durable et Contrat Local de Santé

Elus Ville de Niort :

M. Marc THEBAULT : Adjoint au Maire - Urbanisme, renouvellement urbain, affaires foncières, habitat, temps dans la Ville, patrimoine historique, Politique de la Ville, affaires générales, état civil, élections
Mme Jacqueline LEFEBVRE : Adjointe au Maire – Affaires sociales et familiales, aide alimentaire, logement d'urgence, personnes âgées et handicapées, égalité des droits entre les femmes et les hommes
M. Dominique SIX : Adjoint au Maire - Voirie, propreté, réglementation, commission de sécurité des ERP, stationnement, mobilité urbaine, animal dans la ville
M. Guillaume JUIN : Conseiller municipal délégué Politique de la Ville, économie sociale et solidaire, formation et insertion professionnelle

Directions générales des collectivités :

Mme Gwénaëlle DUBEE : Directrice générale des services techniques de la Ville de Niort

Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine :

Lionel RIMBAUD, responsable du Pôle santé publique et environnementale

Préfecture des Deux-Sèvres :

Sophie BODIN, Déléguée du Préfet à la politique de la ville

Pour l'Agence régionale de santé : Pôle santé publique et environnementale : Lionel RIMBAUD

Pour l'équipe de coordination de l'EIS :

Pierre FOURNIER, coordinateur GUP / Mairie de Niort
Vincent OMER, Mission études et travaux neufs de la Direction espaces publics / Mairie de Niort
Francis GUILLEMET, Directeur politique de la ville / Mairie de Niort
Sabrina RENAUD, Directrice Cohésion sociale et insertion / Niort Agglo
Julie JOLY, Chargée de mission Contrat de ville / Niort Agglo
Claire CHARRUAUD, Chargée d'études et d'opérations urbaines / Niort Agglo
Céline AIRAUD-MOUGARD, Coordinatrice du Contrat Local de Santé du Niortais / Centre hospitalier de Niort
Philippe MOCELLIN, Conseiller technique du Président / Niort Agglo

Pour NovaScopia : Yann MOISAN et Lionel RABILLOUD

Ordre du jour

1. Retours sur le déroulement de la démarche EIS
2. Décision autour des axes de recommandations à retenir sur l'aménagement des pieds d'immeubles du Pontreau

POINT 1 : INTRODUCTION

M. BAUDIN introduit la séance consacrée à la présentation des recommandations de l'EIS. Il indique porter une attention particulière à cette 1ère évaluation d'impact sur la santé sur le niortais, qui a pu se réaliser grâce au laboratoire d'expérimentations que représente le Contrat de ville.

Mme BREMAUD souligne que les objectifs de cette étude sont en cohérence avec le cadre de la fiche santé environnement du Contrat Local de Santé, car les EIS permettent d'agir concrètement sur les déterminants de la santé des habitants (logement, cadre de vie, aménagement urbain, transports,...). Cette étude est également cohérente avec les recommandations du Schéma de Cohérence Territorial de l'agglomération.

Les élus soulignent la forte mobilisation d'acteurs que cette étude a soulevée. Plus de 150 personnes ont été associées à cette démarche (Elus, habitants, techniciens, acteurs associatifs et professionnels du quartier, le lycée de la Venise Verte...). Ils rappellent que ce groupe décisionnel constitue un «moment clé » de la démarche, après la phase de concertation et avant la phase d'intégration au cahier des charges. Cette instance a donc pour objet de prendre des décisions sur les recommandations qui devront concrètement être mises en œuvre puis suivies.

M. RIMBAUD indique que cette EIS fait partie intégrante du Programme Régional de Santé en Nouvelle Aquitaine. Il rappelle que les Evaluations d'Impact en Santé sont un outil pertinent au service des collectivités locales pour intégrer la santé dans toutes les politiques publiques. Le soutien financier de l'ARS s'élève à hauteur de 22 K€.

Mr RIMBAUD ajoute que l'ARS est prête à accompagner d'autres projets d'aménagement dans ce sens. Dans cette perspective, l'hypothèse de réaliser une EIS pour un projet de réhabilitation d'école à Aiffres est évoquée par M. BILLY.

POINT 2 : RETOUR SUR LE DEROULEMENT DE L'EIS

Yann Moisan rappelle brièvement les attendus généraux des grandes orientations du projet d'aménagement du Pontreau. A ce stade, le projet initial se caractérise de la manière suivante :

- un marquage des limites et l'identification d'un espace semi-privatif,
- une organisation et une structuration du site qui s'appuie sur le bâti et les perspectives à développer,
- Le développement de cheminements doux,
- l'organisation du stationnement des véhicules,
- la prise en compte des espaces de détente,
- la végétalisation du site pour structurer et rythmer l'espace.

Il présente par la suite les différentes actions qui ont conduit à l'estimation des impacts sur la santé des habitants actuels et futurs du Pontreau.

M. BAUDIN souligne la forte implication des conseillers citoyens dans la démarche. Il est rappelé qu'ils ont été associés étroitement au choix des déterminants. C'est un des effets leviers du contrat

de ville. A noter aussi, la forte mobilisation des techniciens de la Ville pour s'impliquer dans la démarche au niveau des espaces publics, espaces verts, aménagement...

NovaScopia a animé des temps d'échange et de réflexion dans le cadre d'entretiens et d'ateliers de travail. Un « atelier mixte » EIS s'est réuni à deux reprises¹ pour appréhender les étapes de l'EIS et contribuer directement à l'évaluation. Temps fort de la démarche, il est composé de 20 acteurs ayant une bonne connaissance du terrain (expertise locale) et assurant une diversité de points de vue (compétences et positionnement); il associe des professionnels, techniciens, représentants d'associations et habitants.

En parallèle, un groupe d'étudiants de la Venise Verte à Niort a participé à la réalisation d'une « enquête micro-trottoir » qui s'est déroulée sur 4 jours sur plusieurs sites du quartier. En coopération avec NovaScopia, ils ont élaboré un support d'enquête, mobilisé le groupe-cible, et encouragé la participation de la population au recueil d'informations pour l'EIS. Ils ont obtenu 107 réponses.

Yann Moisan rappelle que l'analyse de la littérature scientifique s'est construite au fil de la démarche. 5 axes de recherche ont été particulièrement explorés :

1. Espaces publics et pratiques sociales : quels lieux de rencontre, de convivialité, de cohésion sociale ?
2. Les liens entre espaces verts et santé
3. Mobilité et déplacements internes / externes : quelles priorités ?
4. Gestion des déchets, hygiène et propreté
5. La sécurité et la tranquillité publique

En matière de mobilité, M. Baudin indique que la mise en place de la navette a été importante ; un changement fort déjà apporté comme réponse aux besoins des habitants. L'adoption des recommandations de l'étude viendra en complément de cet acquis.

Enfin, Yann Moisan rappelle que la collecte de données probantes a permis d'analyser le lien entre les axes du projet et la santé. Elle représente une étape cruciale pour élaborer la matrice d'estimation des impacts et consolider les principaux axes de recommandations.

POINT 3 : PRESENTATION DES RECOMMANDATIONS

L'élaboration des 23 recommandations est une étape qui succède à la phase d'estimation des impacts. A ce stade, les recommandations de l'EIS militent pour un positionnement plus limité des voitures et une requalification des espaces verts existants.

Les recommandations sont présentées à travers quatre axes sous un format cartographique :

¹ Les 17 octobre et 14 novembre.

Espaces publics et pratiques sociales

- Espaces publics à co-concevoir :**
- 1 Nouvelle aire de jeux
 - 2 Aménagement pour les adolescents
 - 3 Espace couvert de convivialité permettant des animations ou événements
 - 4 Ouverture des espaces publics à des habitants d'autres quartiers
 - 5 Signalisation lumineuse permettant de rendre les parcours attractifs, d'améliorer le sentiment de sécurité et de limiter les nuisances nocturnes
 - 6 Traitement des pieds d'immeubles permettant une distinction entre les espaces publics et les espaces privatifs et créant une intimité visuelle et sonore pour les résidents (NB : création d'espaces semi-privatifs non étanches)



La question du stationnement en pied d'immeubles est abordée en soulignant d'éventuels impacts négatifs possibles : le bruit, la pollution de l'air engendrée par des véhicules anciens.

La gestion du chantier en cours concernant la réhabilitation des façades des immeubles est aussi évoquée. Sur ce sujet, Yann Moisan indique que les échanges concernant la vision actuelle du quartier n'ont pas été focalisés sur les désagréments du chantier en cours. L'idée principale était, avant tout, de se projeter vers le quartier fini, la qualité des aménagements futurs.

Espaces verts et nature en ville

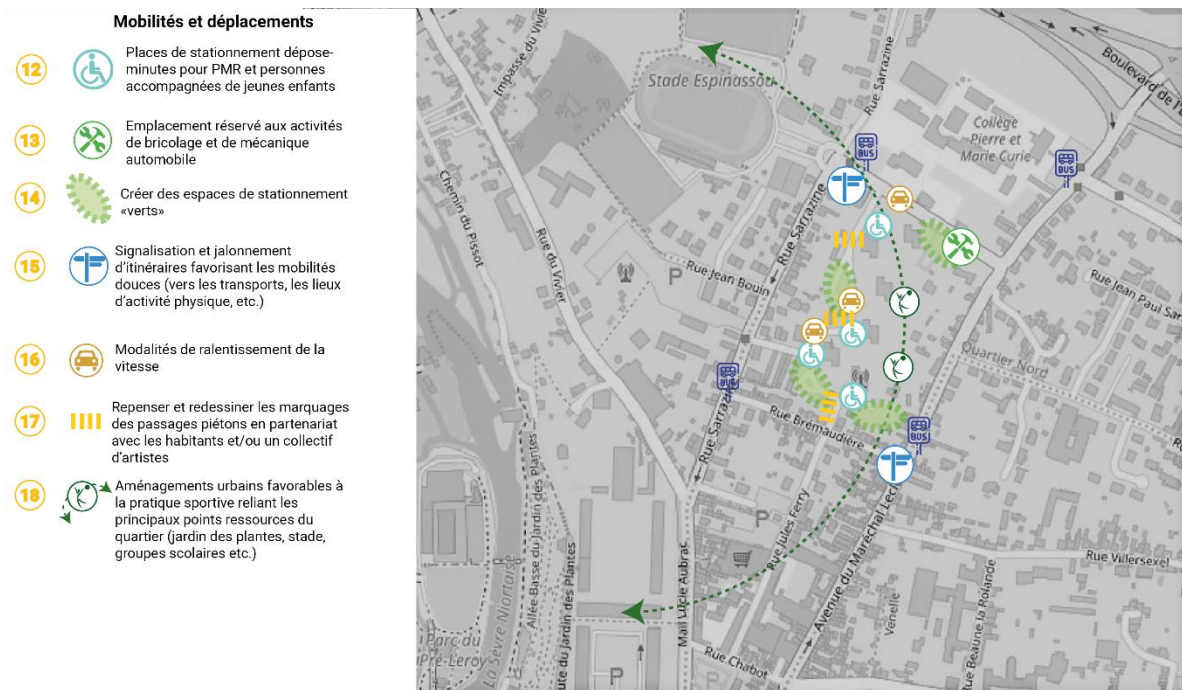
Aménager les espaces verts comme des lieux favorables à la pratique d'activités physiques ludiques et différenciés pour tous les âges :

- 7 - jeux
- 8 - jardinage
- 9 - promenade et course à pieds
- 10 Intégrer les continuités de mobilités actives
- 11 Prendre en compte la composante santé dans le choix et l'entretien des espèces végétales



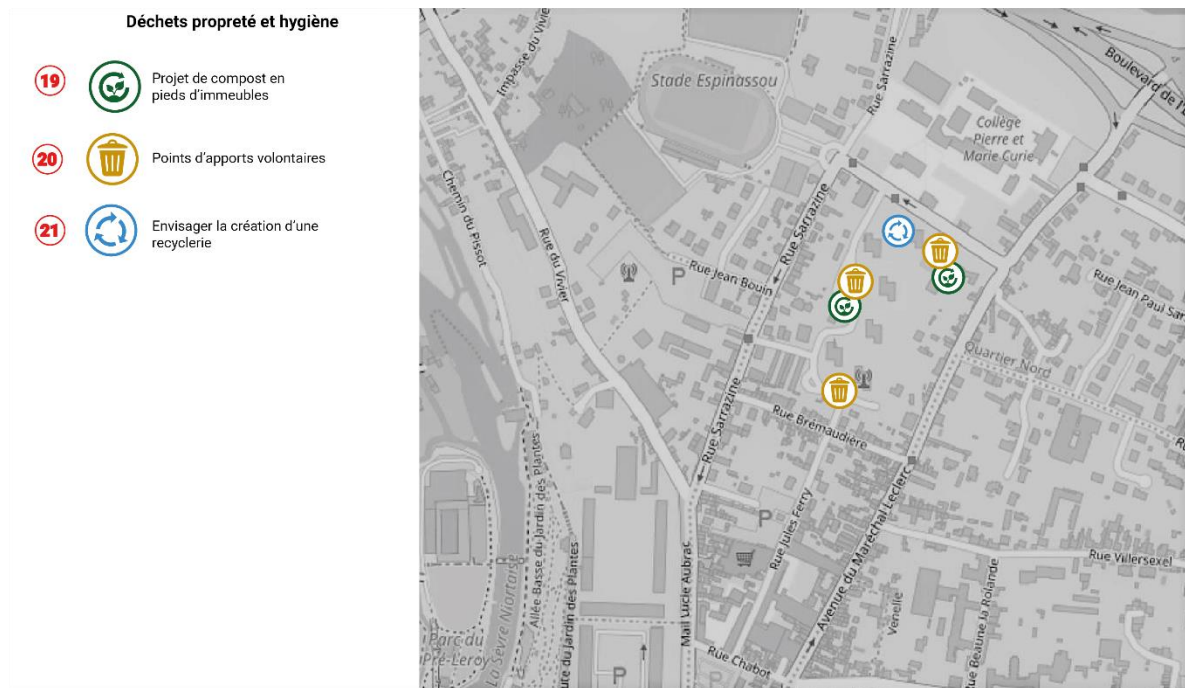
Les points suivants font l'objet d'échanges et de débats concernant les espaces verts :

- Action 1 : aire de jeux/parcours ludique pour les enfants : M. SIX indique que cette recommandation est essentielle pour l'image du quartier. Il insiste pour que celle-ci soit travaillée en coopération avec les acteurs éducatifs et scolaires, de manière à envisager l'ouverture des aires de jeux des écoles en dehors des heures scolaires. Il faudrait y réfléchir, en tenant compte des contraintes possibles (Vigipirate, risques de dégradations) : ceci aurait l'intérêt de faire des économies tout en apportant des usages, éviter des doublons.
- Action 2 : espace de convivialité couverte : Un point de vigilance est mentionné sur la prise en compte des nuisances sonores tardives que cela peut engendrer.
- Action 5 : Il est rappelé que cela respecte les engagements de la ville en la matière. L'éclairage public dans les quartiers de la politique de la ville sera maintenu. C'est une mesure nécessaire par rapport aux pratiques et usages des habitants. L'éclairage est demandé par les femmes, les personnes travaillant en horaires atypiques... il faut adapter les éclairages sur les « chemins de chèvre », là où passent vraiment les gens.
- Action 8 : sur le jardin « des aromates » et « des fruitiers », il y aurait un tissu associatif permettant d'aller dans ce sens ; il faut poursuivre le jardin déjà existant, il est bien accepté. Il faut plutôt le développer, s'appuyer autour (bancs, point d'échange).
- M. THEBAULT rappelle l'idée de départ de la ville : rapprocher ce quartier vers le centre-ville. Il regrette que certaines cartographies n'intègrent pas l'aménagement de la place Denfert-Rochereau, le parc naturel urbain, le reverdissement de la ville... Yann Moisan indique que la visibilité des lieux ressources présents à proximité du Pontreau fut un point important des débats qui ont alimenté cette étude. Il rappelle que l'ouverture vers l'extérieur du quartier représente un fil conducteur des recommandations de l'EIS. L'objectif est à la fois de faire venir les habitants de l'extérieur vers le quartier, et aussi de faire sortir les adolescents hors du quartier.
- NovaScopia indique que les recommandations tentent de former un ensemble cohérent pour penser des aménagements d'espace public qui permettent de réduire le sentiment d'insécurité sur le quartier.
- Mme RENAUD et M. GUILLEMET rappellent que cette étude trouve sa place à la croisée entre urbanisme et santé, mais également avec la cohésion sociale, car le pilier cohésion sociale du contrat de ville sera un outil pour accompagner les usages des aménagements, notamment via son appel à projets.



Les points suivants sont ensuite abordés concernant les mobilités :

- Action apprentissage du vélo : M. Baudin suggère de faire de 2020 l'année du vélo, notamment auprès des jeunes du quartier prioritaire ; le tour de France va passer, le tour de Poitou-Charentes et la candidature de Niort pour « Terre de jeux » doivent aussi être pris en compte ; Il serait utile de déployer des actions à cette occasion, en partenariat entre la CAN et la ville. Une autre idée vient soutenir les recommandations présentées : développer des consignes à vélo dans ce quartier, pour les sécuriser.
- Emplacement réservé aux pratiques de bricolage : il y a déjà un garage solidaire, cette recommandation ne semble pas très pertinente pour certains membres du groupe décisionnel. En revanche, certains membres du groupe décisionnel indiquent que cette hypothèse n'est pas à écarter au regard des logiques d'entraide et de l'impact économique sur les familles. Quoiqu'il arrive, cette recommandation devra être traitée avec vigilance, car si elle n'est pas bien encadrée, elle pourrait être contreproductive (pollutions, etc.) Elle ne pourrait donc être suivie qu'avec un accompagnement spécifique en termes de cohésion sociale.
- Places de stationnement au pied des tours : Les élus valident les recommandations de l'EIS en la matière ; Ils actent le principe de préserver et valoriser les espaces verts en pied d'immeubles et de conserver les stationnements en périphérie. Cela implique également une logique de revalorisation et de verdissement des places de stationnement du quartier. Un point de vigilance est apporté sur le principe de « dépose-minute » pour les personnes fragiles. La communication et la signalétique seront très importantes. Attention à ne pas les réserver uniquement aux PMR.
- Mme DUBEE indique que la ville de Niort est engagée dans une démarche ODD, sur les différents axes. Plusieurs recommandations de cette étude vont dans le sens de ces objectifs de développement durable, notamment le fait de privilégier la végétalisation plutôt que les places de parking en bas des tours.



Les points suivants sont aussi abordés collectivement concernant la gestion des déchets :

- Action 19 : Il est rappelé qu'une opération a déjà été tentée en 2014, à suivre dans le temps pour que le compostage marche. Que devient ce compost dans la durée ? M. MAUFFREY explique qu'il faut une association pour accompagner un tel projet dans la durée. Une association et un collectif d'habitants pourront l'accompagner sur le Pontreau ; à tester : si cela fonctionne, les composteurs seront conservés ; sinon, ils seront faciles à supprimer.

Mme DUBEE demande si la présence d'un poulailler a été évoquée ? Les habitants demandent en effet une présence d'animaux (plusieurs espèces ont été évoquées), car ceci peut être intéressant pour la proximité avec les écoles (projet pédagogique des écoles).

- Ressourcerie : Les membres du groupe valident cette recommandation mais indiquent que les répercussions financières sont à anticiper pour les collectivités ; Cela ne sera envisageable qu'en étroite collaboration avec le bailleur social. Des locaux et moyens humains permettraient de développer un projet de qualité en lien avec les services de la CAN. (expérimentation à étudier dans le cadre de la GUP)
- Question Ville de Niort : il serait important d'intégrer les coûts estimatifs des différentes recommandations, pour pouvoir arbitrer. Ceci pourra être réalisé lors de la phase de programmation.

Plusieurs remarques transversales permettent de conclure le groupe décisionnel :

- Mme DUBEE signale que les recommandations de l'EIS pourront faire l'objet d'un travail de sélection afin d'intégrer les « Cahiers de prestations » pour la Ville. Céline Airaud indique que les recommandations de cette EIS ne peuvent être pas être dupliquées telles qu'elles, puisqu'elles sont le résultat de l'évaluation du projet spécifique du Pontreau, mais qu'il est tout à fait possible de s'appuyer sur les recommandations nationales d'urbanisme favorable à la santé, pour les intégrer dans des cahiers de prestations. Céline Airaud se tient à la disposition de la Ville de Niort sur ce sujet.
- L'ARS remercie l'ensemble des participants à cette étude et rappelle son rôle de soutien et d'accompagnement pour les démarches futures d'urbanisme favorable à la santé.
- Les recommandations sont une base intéressante pour intégrer l'aménagement des espaces verts du quartier dans un parcours sport-santé, promenades à l'échelle de la ville... et

intégrer le Pontreau dans une politique plus générale d'aménagement durable, notamment en liens avec le Jardin des Plantes.

- La condition sine qua non de la mise en œuvre de plusieurs recommandations sera l'accompagnement et les moyens humains qui vont soutenir/encadrer les initiatives dans le temps : par exemple, participation de Deux-Sèvres Habitat, accompagnement par le monde associatif grâce à des aides financières de la cohésion sociale... M. GUILLEMET signale qu'il faudra aussi s'appuyer sur des outils existants : gardien d'immeuble, GUP, travail quotidien des services gestionnaires.

A l'issue de la réunion, les élus présents ont voté sur les différentes recommandations via une grille. Ces votes viennent légitimer les recommandations ci-dessus, qui sont pour la plupart validées en l'état. Sur quelques recommandations – recyclerie, espace de bricolage, composteurs - les élus ont apporté des points de vigilance, qui pourront amener à revoir ou ajuster ces décisions en cours de projet. (cf. **document de synthèse des votes en annexe**)